

Rapport d'activité 2020-2021

Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

Sommaire

4	Éditorial de Valérie Péresse		
6	Éditorial de Philippe Van de Maele		
12	10 ans d'un projet unique en Europe		
15	Faire naître de la contrainte des opportunités		
16	Avril 2020 : reprise de l'activité des chantiers de Paris-Saclay		
18	L'innovation, un levier de résilience face à la crise		
18	Une nouvelle stratégie de développement économique		
19	Soutenir l'excellence du territoire		
21	Renforcer l'attractivité et le rayonnement du <i>cluster</i>		
24	Accentuer la cohésion		
26	Des quartiers, véritables lieux de vie		
27	L'attractivité commerciale, levier d'un développement équilibré des quartiers		
29	Un stationnement mutualisé à la pointe des nouvelles mobilités		
30	Créer du lien dans des quartiers vivants et animés		
33	Urbanisme transitoire, de la stratégie à l'action		
34	Développement Durable et Responsabilité Sociétale, une stratégie affirmée		
36	Fédérer autour d'une stratégie et d'une vision commune		
38	La sobriété énergétique au service de l'excellence environnementale		
48	Protéger les espaces naturels et agricoles, leviers d'attractivité du territoire		
54	L'avancement des opérations d'aménagement (2021)		
56	Les opérations d'aménagement en phase opérationnelle		
66	Les opérations d'aménagement en phase de développement		
74	La concertation		
80	L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay		
81	Sa gouvernance		
82	Les principales décisions du Conseil d'administration en 2020 et 2021		
89	Le Comité consultatif		
91	Son équipe		
91	Ses métiers		
92	Les ressources humaines de l'EPA Paris-Saclay		
94	Données financières des comptes de résultat 2020 et 2021		
94	Les ZAC en cours de réalisation : Moulon, quartier de l'École polytechnique, Satory Ouest et Corbeville		
94	Les ZAC en développement : Trappes, Guyancourt, Satory Est, La Bonde et Christ de Saclay		
95	Les opérations de services innovants et connexes à l'aménagement des ZAC		

Édito

Valérie Péresse, Présidente du Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay, Présidente de la région Île-de-France

En novembre 2020 et septembre 2021, le Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement me réalisait par deux fois à sa présidence, me confiant l'honneur de poursuivre cette mission qui me tient particulièrement à cœur pour renforcer plus encore la dynamique et l'attractivité de ce grand pôle d'innovation de la Région Île-de-France.

Une année 2020 qui restera marquée par la pandémie de Covid-19 et l'urgence à répondre aux défis sanitaires et économiques qui se sont présentés à nous de façon tout à fait inédite.

Je tiens à saluer la mobilisation des équipes de l'Établissement public d'aménagement et de leur Directeur général qui ont su rapidement s'adapter à cette crise, accompagner la reprise d'activité des chantiers dès les premiers jours d'allègement du confinement et inscrire l'année 2021 dans la perspective de la relance.

Ces deux années nous ont démontré que la recherche et l'innovation étaient des facteurs essentiels à la fois pour faire face à la pandémie elle-même, mais également pour assurer la résilience de notre économie en lui offrant les capacités de répondre aux grands défis de notre temps. Si besoin en était, elle nous confirme plus encore la pertinence au sein du territoire francilien du pôle d'innovation pluridisciplinaire de Paris-Saclay.

La période que nous avons traversée nous a également conduit à réinterroger les stratégies de développement urbain qui ont prévalu jusqu'ici. Face aux enjeux climatiques et à leurs conséquences, la stratégie de Développement Durable et Responsabilité Sociétale élaborée et déployée par l'EPA et ses partenaires s'avère fondamentale pour réussir la transition énergétique et construire sans attendre une ville durable, exemplaire et inclusive. Car il est impératif que la formidable dynamique à l'œuvre à Paris-Saclay puisse entraîner tous les territoires dans son mouvement vertueux.

Clé de cette ambition, le Grand Paris Express, dont les premiers travaux de la ligne 18 ont débuté cette année, va structurer le développement d'un système de mobilité complet, à toutes les échelles, qui, en favorisant les transports collectifs et les mobilités actives et innovantes, permettra au territoire de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif de la ville durable ne pourra être atteint sans que la qualité de la vie urbaine ne se trouve au cœur des attentions. 2020 et 2021 ont vu la vie s'installer sur le Campus urbain de Paris-Saclay dans le respect de la mixité que nous avons souhaitée pour ces nouveaux quartiers : familles, étudiants et salariés des entreprises comme des établissements d'enseignement supérieur et de recherche profitent désormais de commerces, cafés, équipements sportifs, de loisirs et culturels et espaces publics et verts généreux. Deux projets phares portés ou soutenus par la Région ont ouverts cette année : nous avons eu le plaisir d'inaugurer le lycée international de Palaiseau qui a accueilli ses premiers élèves à la rentrée dernière. Aux côtés du Playground, l'incubateur, pépinière, et hôtel d'entreprise totem de l'innovation sur le plateau de Saclay, il contribue d'ores et déjà à l'attractivité internationale du campus.

Le partenariat entre la Région et l'Établissement s'est, par ailleurs, renforcé au travers d'une convention partenariale, approuvée par la Région en septembre 2020 et l'EPA en mars 2021, témoignant de l'implication régionale pour ce territoire.

À la veille de la deuxième Biennale d'Architecture et du Paysage de l'Île-de-France, je ne peux qu'insister sur l'importance de la qualité architecturale et des paysages pour la soutenabilité d'une ville à vivre pleinement. Aussi, je me réjouis de voir que la résidence étudiante Rosalind Franklin à Palaiseau a reçu l'Équerre d'argent 2021. Ce projet innovant par la réversibilité de ses parkings transformables en logement avait déjà bénéficié du soutien de la Région dans le cadre des Quartiers innovants et écologiques.

Autre marqueur fort de l'identité de Paris-Saclay, la proximité de la nature et des espaces ouverts remarquables de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière demeure essentielle au confort des habitants et des usagers comme indispensable face aux dérèglements climatiques.

L'ensemble de ces exigences, au service desquels veillent et œuvrent quotidiennement les équipes de l'Établissement public d'aménagement dans les quartiers les plus avancées du sud du plateau de Saclay, s'incarneront également dans les projets en développement dans les Yvelines, dans le quartier de Satory Ouest à Versailles comme à Guyancourt autour de la future gare du Grand Paris Express.

L'année 2022 sera marquée par l'adoption de la Stratégie de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale pour l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay et les premières étapes de l'élaboration du nouveau schéma directeur pour l'Île-de-France, le SDRIF-Environnemental. Ces deux démarches participatives partagent l'enjeu de la sobriété foncière, de l'excellence environnementale et de la cohésion sociale.

Édito

Philippe Van de Maele, Directeur général de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

La formidable dynamique collective engagée il y a plus de 10 ans a su montrer sa résistance face à une crise d'une ampleur inédite.

Elle nous permet aujourd'hui d'affirmer, avec toujours plus de force et de conviction, nos ambitions pour Paris-Saclay.

L'ambition d'un pôle académique de rang mondial d'abord, dont la reconnaissance internationale ne fait aujourd'hui plus de doute. L'Université Paris-Saclay, entrée à la 14^e place du classement de Shanghai en 2020, gagne encore une place en 2021 et s'affirme comme la première université française et première au monde pour les mathématiques. L'Institut polytechnique de Paris récolte également de prestigieuses reconnaissances internationales comme celle du QS Graduate Employability Rankings ou encore du Time Higher Education.

Si les projets immobiliers prévus par le Plan campus voient leur aboutissement avec les livraisons prochainement attendues du campus AgroParisTech à Palaiseau, du pôle Biologie-Pharmacie-Chimie et du grand équipement documentaire Lumen dans le quartier de Moulon à Orsay, l'EPA concentre désormais son attention sur tout ce qui fait la qualité de la vie étudiante :

- Le logement étudiant. Plusieurs résidences étudiantes sont prochainement attendus et proposeront des modes d'habiter le campus innovants. Je pense notamment à la Hacker House, la première construction en ossature bois du campus qui permettra aux étudiants de troquer un loyer réduit contre des travaux de développement informatique — ou encore la résidence Persona Grata, qui encouragera la solidarité entre étudiants et demandeurs d'asile ;
- Des équipements sportifs de qualité en nombre conséquent. Le foisonnement de structures universitaires offre l'opportunité de mutualisation au profit du plus grand nombre, à l'instar du Centre aquatique de Gif-sur-Yvette, projet porté par la ville avec la participation de l'Université Paris-Saclay, qui s'apprête à être lancé. Ainsi, des créneaux horaires de cet équipement municipal seront réservés aux

étudiants. De même, le futur Complexe sportif universitaire de Corbeville, comme celui de Moulon, proposeront des créneaux aux associations des communes d'Orsay et Gif-sur-Yvette.

Ce souci de mutualisation traduit également la volonté de faire de la dimension universitaire et étudiante une composante à part entière et intégrée des quartiers de ville que nous construisons afin que tous profitent des espaces publics, des lieux de cultures, de loisirs et des commerces dans un cadre urbain de qualité. L'arrivée des premiers habitants, des commerces, cafés et restaurants ont ces deux dernières années profondément changé la physionomie des quartiers qui ont pris vie. Nous en soutenons plus encore l'animation grâce à l'urbanisme transitoire.

Notre ambition d'accélérer le développement économique en soutenant l'excellence et renforçant l'attractivité de Paris-Saclay n'a pas été contredite. Bien au contraire, les communautés d'innovations de Paris-Saclay ont su démontrer qu'elles constituaient un indispensable facteur de résilience face à la crise que nous traversons et conforter le modèle d'*open innovation* dans sa capacité à répondre aux grands défis de notre temps. L'édition 2021 de Paris-Saclay SPRING consacrée à ce thème a mis en lumière nombre d'exemples concrets issus des laboratoires, des lieux d'innovation, des start-ups comme des grands centres de recherche et développement en Essonne comme dans les Yvelines. Il est à parier que les prochaines éditions de cet événement verront émerger technologies, produits et services capables de transformer les usages au niveau mondial et contribuer à la relance économique.

Un bouillonnement en matière d'innovation qui conforte l'attractivité de Paris-Saclay tant pour les grands comptes qui rejoignent toujours plus nombreux le « terrain de jeux » : je pense notamment à IBM qui a inauguré ses locaux en fin d'année dernière, à Danone ou Servier qui verront leurs nouveaux centres de R&D livrés d'ici la fin de l'année, les équipes de Total Energies ou encore LVMH qui les rejoindront prochainement. Un élan que traduit également l'implication des grandes entreprises internationales dans la démarche ambassadeurs lancée au printemps

dernier sur les préconisations du rapport du Préfet de région Île-de-France présenté en 2019.

De même, les études sur les filières stratégiques d'excellence du pôle d'innovation que nous menons avec la SATT Paris-Saclay mettent en lumière le net renforcement de la dynamique entrepreneuriale et la croissance exponentielle des créations de start-ups technologiques. L'ouverture cet été du Playground — incubateur, pépinière et hôtel d'entreprise — a permis d'accueillir de nombreuses jeunes pousses comme des équipes de grands comptes venant initier de premières collaborations dans l'écosystème Paris-Saclay. Nous travaillons désormais au développement d'une offre immobilière hybride *techtiaire* adaptée aux besoins des start-ups *deeptech*. Cette offre prend notamment forme grâce à Biolabs, l'un des pionniers de l'accueil d'entreprise biotech à Boston, qui prévoit d'opérer un incubateur intégré au projet des laboratoires Servier, ainsi qu'un Graduation Space situé dans le programme du Central à Palaiseau, qui abritera des entreprises à une stade plus avancé de leur développement.

Enfin, notre feuille de route en matière de développement économique nous conduit à accentuer encore la cohésion des communautés d'innovation, très diverses, autour de projets communs: pour que la dynamique d'innovation et de croissance profite à tous, et en particulier aux populations et territoires les plus fragiles.

Un objectif qui rejoint notre troisième grande ambition, celle de conduire un projet d'aménagement durable et inclusif.

Au cœur de cette ambition, la ligne 18 du Grand Paris Express qui a vu en 2021 le démarrage de Céline, son premier tunnelier et le début des travaux du viaduc. Car l'arrivée de la ligne 18 nous permet de changer radicalement de paradigme pour inscrire le développement de Paris-Saclay dans une Île-de-France polycentrique, structurée autour de quartiers denses et reliés entre eux. Une solution pour rapprocher et mieux connecter les bassins de vie et d'emploi. Une solution surtout pour contrôler l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. C'est dans ce contexte que la création de la Zone

de Protection Naturelle, Agricole et Forestière a mis fin, dès 2013, au grignotage diffus des terres agricoles du plateau de Saclay. Le premier programme d'action qui l'accompagne s'achèvera en 2023 et nous travaillons d'ores et déjà avec l'État et l'ensemble des parties prenantes du monde agricole et associatif à définir un prochain programme nécessaire pour garantir la pérennité de l'activité agricole mais aussi la préservation de la biodiversité et le renforcement des liens entre le monde agricole et les habitants.

Afin de réaffirmer plus encore nos préoccupations environnementales et sociales, nous nous sommes engagés dans la définition d'une stratégie de Développement Durable et Responsabilité Sociétale: une démarche fédératrice autour d'engagements partagés par l'ensemble des parties-prenantes du territoire. Cette stratégie décline à toutes les échelles — celle du Grand Paris, celle du grand territoire de Paris-Saclay, celle des quartiers que nous construisons et enfin celle de nos entreprises et de nos organisations — trois grands objectifs: atteindre l'excellence environnementale, garantir la cohésion sociale et territoriale tout en s'inscrivant dans une démarche participative et inclusive.

Bien sûr, nous n'avons pas attendu de formaliser cette stratégie pour concevoir des aménagements durables et contribuer activement à la transition énergétique, que ce soit dans nos actions à l'échelle de l'OIN, mais aussi dans les quartiers du Campus urbain à Palaiseau, Orsay et Gif-sur-Yvette; à Satory, où le 8^e quartier de Versailles devient une ville-nature, ou encore à Guyancourt où la concertation préalable à l'aménagement du Quartier des Savoirs pose d'ores et déjà de façon incontournable une obligation d'exemplarité sociale et environnementale.

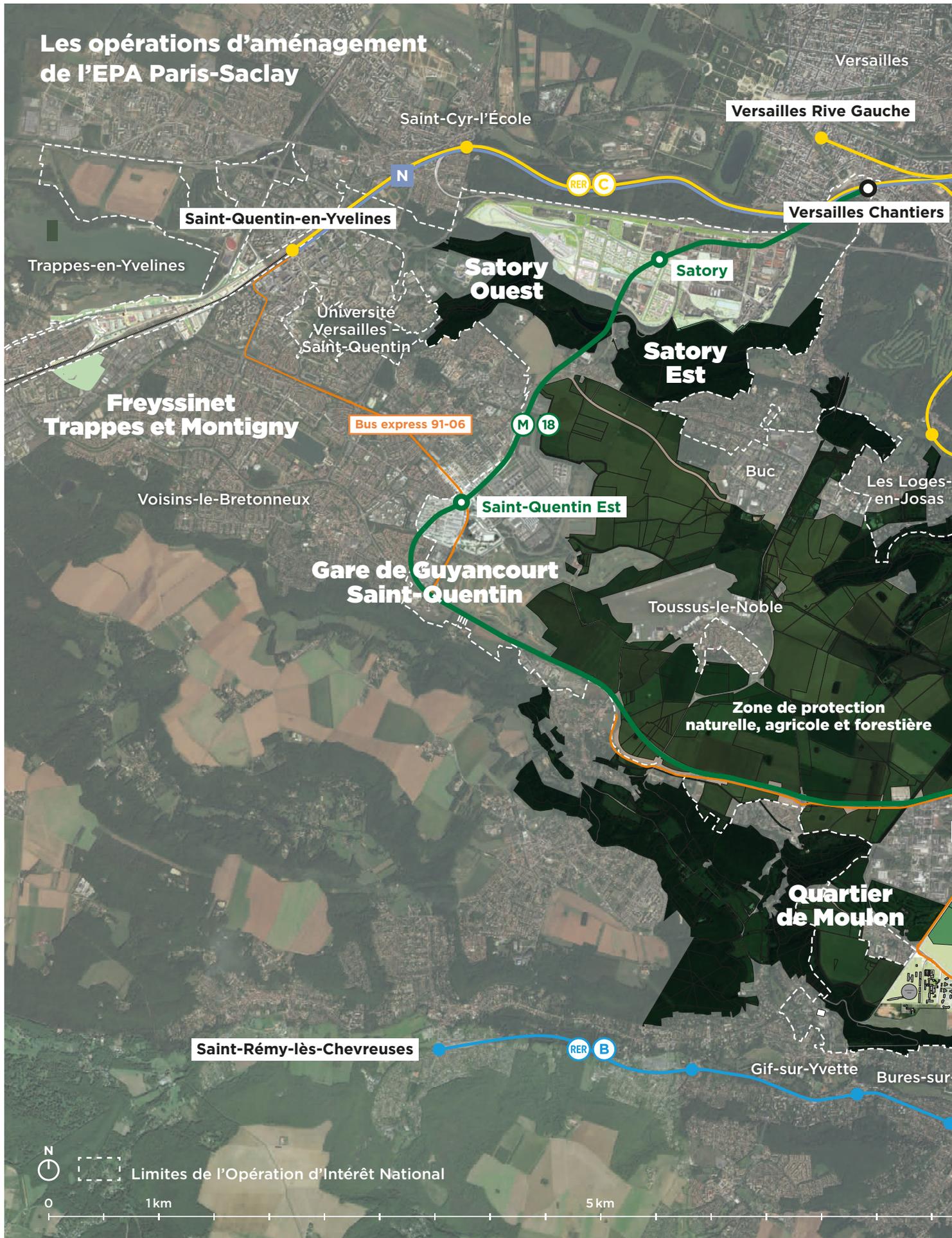
J'ai en particulier envie de citer, parmi nos récentes actions en faveur de la transition énergétique:

- Pour garantir la meilleure efficacité énergétique des bâtiments, avec notamment nos engagements pour la construction bois dans le cadre du Pacte Bio-sourcé Fibois;
- Pour favoriser les énergies renouvelables autour de cet élément structurant qu'est le réseau de chaleur et de froid — comme la réutilisation de la chaleur

fatale du calculateur Jean Zay ou les premières études menées sur la méthanisation et le solaire en toiture;

- Pour encourager les mobilités décarbonnées en se dotant, par exemple, d'un schéma directeur cyclable, d'un système de stationnement intelligent ParkInSaclay, d'une stratégie de stationnement en entrée de quartier à Satory, d'une offre de mobilité électrique partagée en cours de lancement avec la société Clem et nos partenaires des pôles académiques et de l'agglomération Paris-Saclay, ou encore des initiatives en faveurs des mobilités innovantes conduites dans le cadre de la démarche *MoveInSaclay*.

2022 verra notre engagement pour ces grandes ambitions renforcé, avec toujours, pour guider notre action, la recherche d'innovation et la nécessité de s'inscrire dans une démarche collective et partenariale au service d'un projet vertueux et au bénéfice de tous.





10 ans d'un projet unique en Europe

L'année 2020 a marqué le dixième anniversaire de la loi sur le Grand Paris, et par conséquent, celui de la création de l'Établissement public Paris-Saclay : l'occasion d'un retour sur les étapes clés d'un projet scientifique, économique et urbain d'une ampleur inédite.

2005

Novembre: Lettre de mission de Dominique de Villepin au Préfet de Région Bernard Landrieu

2006

Mars: Le Comité interministériel à l'aménagement du territoire décide la création d'une Opération d'Intérêt National (OIN) entre Massy, Palaiseau, Saclay, Versailles et Saint-Quentin-En-Yvelines / Mise en place d'une mission de préfiguration installée dans un hangar de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

Septembre: Lucien Chabason est nommé Garant de la concertation par le Préfet de Région

2007

Mars: La mission de préfiguration de l'OIN lance un concours international d'idées sur l'aménagement du plateau

Novembre: Nicolas Sarkozy lance le Plan campus destiné à remettre à niveau l'immobilier universitaire, financé par la vente de 3% du capital d'EDF / Présentation des résultats du concours international d'idées sur l'aménagement du plateau au Collège de France, sous la présidence de Valérie Pécresse

2009

Février: Le projet porté par la Fondation de Coopération scientifique Campus Paris-Saclay est retenu par le Plan campus

Mars: Un décret en Conseil d'état délimite l'Opération d'Intérêt National / Installation de la mission de préfiguration de l'Établissement public Paris-Saclay

Octobre: Première réunion d'information et d'échange organisée par la mission de préfiguration

Novembre: Accord cadre maîtrise d'œuvre urbaine : le groupement mené par Michel Desvigne Paysagiste est retenu

2010

Janvier: Débat public sur le métro du Grand Paris, jusqu'au 31 janvier 2011

Février: Création du Commissariat général à l'investissement (CGI)

Mars: Le programme des Investissements d'avenir est formellement mis en place par la loi de finances rectificative

Juin: Adoption de la Loi sur le Grand Paris : elle crée la Société du Grand Paris, l'Établissement public Paris-Saclay et institue une Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF) sur le plateau de Saclay

Août: Publication du décret de création de l'Établissement public Paris-Saclay

Avril-Juin: Concertation pour la réalisation d'une ligne de transport en commun en site propre (TCSP) entre Massy et Saint-Quentin-en-Yvelines

Décembre: EDF annonce l'implantation de son principal centre de R&D sur le Campus urbain

2011

Avril-Décembre: Concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté du quartier de l'École polytechnique

Septembre: Engagement de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté du quartier de Moulon / Élaboration du Schéma directeur territorial (SDT) qui servira de base aux Contrats de développement territorial

2012

Janvier: Le Conseil d'administration de l'Établissement public Paris-Saclay valide le Schéma de développement territorial, aboutissement d'une année de travail entre l'État et les collectivités locales

Février: Le projet de l'Université Paris-Saclay est retenu par le Jury des Initiatives d'excellence (IDEX)

2013

Décembre: Création des ZAC du quartier de Moulon et du quartier de l'École polytechnique / Publication du décret instituant la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF) 4 115 ha d'espaces naturels sont protégés, dont 2 469 ha de terres agricoles

2014

Juin: Prise d'initiative de la ZAC de Versailles Satory Ouest

Juillet: Création de la Société d'accélération du transfert de technologies (SATT) Paris-Saclay

Septembre: Inauguration de la Cité de l'Innovation Nokia à Nozay

Décembre: Création de l'Université Paris-Saclay sous forme de ComUE (Communauté d'universités et d'établissements)

2015

Janvier: Inauguration du Centre R&D de Safran à Châteaufort

Février: Le Campus urbain de Paris-Saclay est lauréat de l'appel à projet « Territoires à énergie positive » du ministère de l'Écologie

Décembre: Signature du Contrat de développement territorial (CDT) de Versailles Grand Parc, St-Quentin-en-Yvelines et Vélizy-Villacoublay / L'Établissement public Paris-Saclay devient Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

2016

Mars: Déploiement de la stratégie d'attractivité et de développement économique de Paris-Saclay

Mars-Avril: Enquête publique sur la ligne 18 du métro du Grand Paris Express

Avril: Ouverture d'EDF Lab et EDF Campus sur le Campus urbain de Paris-Saclay

Juin: Prise d'initiative de la ZAC de Corbeville

Juillet: Premier programme de logements étudiants, restaurant universitaire et restaurant interentreprise livré dans le quartier de l'École polytechnique / Signature du Contrat de développement territorial Sud de Paris-Saclay

Octobre: Mise en service de la ligne de l'Express 91-06, bus en site propre reliant Massy à Saint-Quentin-en-Yvelines

2017

Mars: Prise d'initiative de la ZAC de Versailles Satory Est

Juin: Mise en service du Radar de l'Aviation civile à Palaiseau

Juillet: La signature *Paris-Saclay Innovation Playground* est choisie par les acteurs du territoire pour les opérations d'attractivité à l'international Adoption du Programme d'action de la ZPNAF

Septembre: Première rentrée pour l'ENSAE Paris-Tech à Paris-Saclay

Octobre: Inauguration de CentraleSupélec par Emmanuel Macron / Annonce de la création de NewUni, deuxième pôle académique de Paris-Saclay, complémentaire de l'Université Paris-Saclay, par le Président de la République

Novembre: Lancement du projet Université Paris-Saclay 2020

2018

Janvier: Ouverture de l'Institut photovoltaïque d'Île-de-France

Mai: Première édition de Paris-Saclay SPRING

Juin: Première pierre d'O'Rizon, premier programme de logements familiaux sur le Campus urbain, et du groupe scolaire de Moulon

Septembre: Ouverture des premiers commerces du Campus urbain dans le quartier de l'École polytechnique Signature de la Charte de la ZPNAF

Octobre: Livraison du MobiLab Védécom à Satory

2019

Janvier: Le Préfet de Région confirme le tronçon de la ligne 18 Massy / CEA Saint-Aubin pour 2026

Février: Création de la ZAC de Satory Ouest / Le Préfet de Région remet au Premier ministre son rapport sur l'actualisation de la stratégie du *cluster* Paris-Saclay

Avril: Labellisation de la communauté FrenchTech Paris-Saclay qui rassemble plus de 400 start-ups, une première en Île-de-France

Mai: Création de l'Institut polytechnique de Paris

Juin: Inauguration du réseau de Chaleur et de Froid / Première pierre de l'Institut de recherche Servier

Septembre: Lancement de l'application Park'In Saclay et d'un réseau de plus de 80 bornes de recharges électriques / Création de la ZAC de Corbeville

Octobre: Prise d'initiative de la ZAC de Gare de Guyancourt / Saint-Quentin

Novembre: Première rentrée à Télécom Paris - Télécom SudParis / Les premiers habitants du quartier de Moulon emménagent / Le parc de Moulon et les premiers équipements publics (Mairie annexe, crèche, groupe scolaire) sont inaugurés

2020

Janvier: Création officielle de l'Université Paris-Saclay

Mai: Reprise des chantiers après l'arrêt conséquent à la crise sanitaire / Lancement de la stratégie d'urbanisme transitoire

Juin: Lancement du projet de réalisation des pistes d'essais à Satory

Septembre: Première rentrée à l'ENS Paris-Saclay

Octobre: Mise en ligne de la plateforme des circuits courts mangerlocal-paris-saclay.fr

Novembre: Présentation au Conseil d'administration de la démarche Développement Durable et Responsabilité Sociétale et de la feuille de route pour le développement économique

Décembre: Signature du PACTE Bois-Biosourcé

2021

Février: Convention avec le CNRS pour récupérer la chaleur fatale du supercalculateur Jean Zay

Mars: Ouverture de la concertation préalable à la création de la ZAC Quartier des Savoirs / Gare de Guyancourt Saint-Quentin

Avril: Première promotion du SPRING 50

Printemps: Concertation autour de la démarche de Développement Durable et Responsabilité Sociétale

Mai: Lancement de la démarche ambassadeur

Juillet: LVMH annonce l'implantation de son futur centre de R&D à Paris-Saclay

Été: Animations estivales au domaine de Corbeville
Septembre: Première rentrée au Lycée international de Palaiseau / Ouverture du Playground, l'incubateur, pépinière, hôtel d'entreprise du Campus urbain

Décembre: IBM inaugure son nouveau centre de R&D



Installation de l'exposition Paris-Saclay Paysages à l'espace Allende à Palaiseau

Paris-Saclay Paysages, une exposition itinérante sur l'histoire et les enjeux du territoire

Pour marquer les 10 ans de ce projet exceptionnel, l'EPA Paris-Saclay a invité 7 artistes à livrer leur vision sensible de l'évolution du projet. Sous le regard du commissaire d'exposition Marc Partouche, les artistes ont été conviés à témoigner par leur art d'une décennie de mutation. Cette démarche singulière et inédite est en parfaite adéquation avec la volonté de l'EPA Paris-Saclay de conduire un projet de territoire innovant et audacieux.

La diversité territoriale, géographique, sociale, culturelle et économique, réunie sous le nom de Paris-Saclay, conduit à aborder l'exposition à partir de la question des paysages : urbains, naturels et humains. Ce mot est à prendre dans un sens à la fois réel et métaphorique et permet de conduire une approche pluridimensionnelle.



Ainsi, trois photographes, trois plasticiens et une auteure de roman graphique se sont intéressés aux thématiques fortes de Paris-Saclay : les dimensions des nouveaux quartiers et des nouvelles vies urbaines ont été travaillées par Alain Leloup et Bernard Moninot, l'omniprésence de la nature et de la biodiversité ont fait l'objet d'études de Céline Clanet et Florence Gilard, les caractères scientifique et technologique ont été traités par Miguel Chevalier et Fabrice Hybert. Arno Gisinger nous offre, quant à lui, un témoignage du passé au sein du quartier Satory à Versailles, qui sera amené à évoluer dans les prochaines années.

En raison de la crise sanitaire et de la fermeture prolongée des lieux de culture, l'exposition Paris-Saclay Paysages n'a pu être montrée que depuis septembre 2021, où elle a débuté son itinérance par le Château du Val Fleury à Gif-sur-Yvette pour rejoindre ensuite Guyancourt, Palaiseau et Versailles. Sa version digitale et immersive est à découvrir sur paris-saclay-paysages.fr

Faire naître de la contrainte des opportunités

L'année 2020 a débuté avec l'entrée dans une crise planétaire, inédite, tant sanitaire qu'économique. La mise en œuvre du premier confinement a rapidement révélé l'agilité de tous pour que ces contraintes nouvelles deviennent sources d'opportunités : il s'agit en effet d'assurer, en quelques jours seulement, une transition vers le télétravail généralisé et l'adoption de nouvelles modalités pour faire vivre le collectif de travail à l'EPA. Très vite, les équipes se sont mobilisées pour mettre en place une offre de foodtrucks et de livraison pour éviter l'isolement des élèves restés sur le campus et privés de toute restauration collective. Dès le mois de mai 2020, les chantiers qui avaient dû stopper brutalement ont pu reprendre leurs activités dans le respect des règles de sécurité sanitaire contenues dans le guide de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT), défini par la profession et les autorités sanitaires. L'EPA Paris-Saclay, l'ensemble des maîtres d'ouvrage et les entreprises du Campus urbain de Paris-Saclay se sont mobilisés activement afin de permettre une reprise des chantiers et d'être acteur de la dynamique économique.

Face à l'annulation des salons, événements et réunions publiques, des solutions digitales innovantes puis hybrides ont réussi à maintenir les temps collectifs comme les flux d'affaires. Ainsi, l'édition 2021 de Paris-Saclay SPRING, organisée à 100% en virtuel a conservé une fréquentation comparable à celle des éditions précédentes en présentiel. Cette période a également vu l'engagement des communautés d'innovation pour mettre leurs capacités créatives au service de réponses à la crise, que ce soit de façon ponctuelle pour la fabrication en urgence de visière de protection pour les personnels soignants par les « makers » du plateau ou pour des recherches plus fondamentales de solutions diagnostiques ou médicales. Un engagement qui constitue une clé précieuse de la relance. Cette crise a enfin confirmé la nécessité de la stratégie de Développement Durable et Responsabilité Sociétale que ce soit pour contribuer à lutter contre les bouleversements climatiques favorisant l'apparition de telles pandémies, ou pour améliorer les conditions de vie, de logement et sanitaire de tous.

Avril 2020 : reprise de l'activité des chantiers de Paris-Saclay



L'EPA Paris-Saclay, l'ensemble des maîtres d'ouvrage et les entreprises du Campus urbain de Paris-Saclay se sont mobilisés activement afin de permettre une reprise des chantiers et être acteur de la dynamique économique.

Pour attester de cette dynamique, une visite officielle du Préfet de l'Essonne a été organisée le jeudi 14 mai 2020, avec des passages sur des chantiers d'espaces publics comme la place Marguerite Perey à Palaiseau ou encore sur le chantier du pôle Biologie-Pharmacie-Chimie de l'Université Paris-Saclay.

Visites de plusieurs chantiers du Campus urbain lors de la reprise de l'activité en période de covid par le Préfet de l'Essonne - 14 mai 2020





1. L'innovation, un levier de résilience face à la crise

En dix ans, le *cluster* scientifique et technologique de Paris-Saclay a donné naissance à un écosystème d'innovation unique qui compte parmi les plus puissants pôles d'innovation au monde. Distingués de 6 médailles Fields et 3 Prix Nobel, ses 320 laboratoires représentent 15% de la recherche nationale et 40% des emplois de la recherche publique et privée d'Île-de-France. Moteur scientifique du *cluster* avec l'Institut polytechnique de Paris, l'Université Paris-Saclay s'est hissée à la 13^e place du Classement 2021 de Shanghai. Elle a également confirmé sa première place mondiale en mathématiques.

Réunis au sein de l'Université Paris-Saclay et de l'Institut polytechnique de Paris, les 19 établissements et organismes de recherche qui composent le pôle académique de Paris-Saclay déploient aux portes de la capitale française une offre de formation et de recherche alignée sur les meilleurs standards internationaux. Ce territoire, de Massy à Versailles en passant par Saint-Quentin-en-Yvelines, se caractérise par son exceptionnelle concentration d'établissements d'enseignement supérieur, laboratoires de recherche publics, centres de R&D privés et entreprises innovantes de toutes tailles et de grande réputation. Une telle densité de ressources et de partenaires potentiels font de Paris-Saclay un pôle d'innovation attractif pour les innovateurs, les investisseurs et les entrepreneurs du monde entier. 10% des 425 000 emplois qu'il abrite sont dans la recherche & développement.

L'écosystème Paris-Saclay est devenu un levier de croissance et un atout dans la capacité de la France à réaffirmer sa souveraineté technologique et industrielle dans des domaines stratégiques. À ce titre, il fait partie intégrante du plan de relance de l'État destiné à soutenir l'investissement et relocaliser à l'échelle nationale certaines activités qui se sont révélées critiques lors de la crise sanitaire. Cinq entreprises installées sur Paris-Saclay ont ainsi été retenues dans le cadre de France Relance et de l'appel à manifestation d'intérêt pour des produits de santé destinés à la lutte contre la Covid-19.

Une nouvelle stratégie de développement économique

L'EPA Paris-Saclay pilote et coordonne le développement du *cluster* scientifique et technologique tout en assurant son rayonnement international. Au-delà du renforcement des liens entre recherche publique et privée, sa mission est de favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat. Aux côtés des acteurs académiques, l'EPA mobilise les acteurs économiques pour stimuler l'innovation autour de grandes filières stratégiques: Santé, Foodtech, transition énergétique, Défense et (cyber) sécurité, Mobilités, IoT et Smart Manufacturing, Aerospace/New Space et Technologies numériques. Dès 2016, l'EPA Paris-Saclay s'est structuré afin d'orchestrer le développement économique du Pôle scientifique et technologique et parler d'une seule voix à l'international avec la Région Île-de-France, les communautés d'agglomération Paris-Saclay, Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles Grand Parc, les institutions académiques et l'ensemble des acteurs publics et privés comme la SATT ou la FrenchTech Paris-Saclay. Dans la continuité de cette démarche de marketing territorial à l'international, l'EPA Paris-Saclay et ses partenaires ont actualisé la feuille de route stratégique innovation et développement économique, avec l'ambition d'accélérer dans le renforcement des filières industrielles de l'écosystème.

La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, approuvée par le Conseil d'administration le 12 novembre 2020, s'articule autour de trois enjeux:

- **Soutenir l'excellence**
- **Renforcer l'attractivité**
- **Accentuer la cohésion**

Soutenir l'excellence du territoire

L'excellence scientifique et technologique ainsi que la forte concentration de centres de R&D d'industriels de renom positionnent Paris-Saclay comme un véritable «territoire d'innovation», dont la vocation est de faire émerger des produits et services capables de transformer les usages au niveau mondial.

Améliorer la connaissance du territoire pour mieux le promouvoir

Afin d'avoir une vision précise des talents et des atouts au fondement de l'excellence académique et industrielle du territoire, l'EPA Paris-Saclay a décidé de cartographier les filières stratégiques et les compétences clés associées. Ce travail d'identification s'inscrit dans la volonté d'enrichir les outils de promotion d'argumentaires sectoriels pertinents.

Après l'Intelligence Artificielle en 2019, l'EPA Paris-Saclay a réalisé en 2020, en partenariat avec la SATT Paris-Saclay, un *mapping* de la filière santé et de ses acteurs, tant dans le domaine clinique qu'au niveau de la recherche, de la formation et des entreprises et industries. L'étude a permis de valoriser les forces vives du *cluster* au cœur des 10 technologies de pointe qui structurent l'avenir du secteur de la santé: l'immunothérapie, les thérapies géniques, la médecine régénérative, la télémédecine, la caractérisation du microbiote, la bio-ingénierie, l'étude des données de santé, l'internet des objets, la réalité augmentée et l'intelligence artificielle.

Des études comparables ont été menées en 2021 sur les filières Sécurité/Défense, FoodTech et Transition énergétique. D'autres sont déjà programmées sur 2022, ciblées sur la mobilité, le manufacturing et l'aérospatial.



Accroître la visibilité de l'écosystème d'innovation n°1 en Europe

Avec l'objectif de donner à voir le potentiel d'innovation du territoire, l'EPA Paris-Saclay organise chaque année, depuis 2018, l'événement Paris-Saclay SPRING. Ce rendez-vous, devenu incontournable, donne l'opportunité aux investisseurs, entrepreneurs, directeurs R&D de grands groupes et PME de rencontrer le meilleur de l'innovation française dans les secteurs stratégiques du territoire.

Il s'agit pour tous les acteurs de l'innovation de «jouer collectif» afin de conforter la position de Paris-Saclay parmi les plus grands pôles mondiaux de l'innovation, mais également de promouvoir l'identité «campus» et d'accroître la visibilité de l'offre de recherche des laboratoires et instituts de recherche publics du territoire. Cette logique vaut également pour les start-ups présentes sur le territoire. Plus largement, il s'agit de sensibiliser les PME et grands groupes aux enjeux de l'open innovation et de la transition écologique et numérique, en lien avec les filières étudiants-doctorants-entrepreneurs, pour accélérer le rapprochement de ces différentes communautés de l'entrepreneuriat innovant.

En raison de la crise sanitaire, l'édition 2020 n'a pas pu se tenir. Les partenaires de l'événement ont toutefois continué de rendre compte de la vitalité de l'écosystème d'innovation.

L'édition 2021 de SPRING, très attendue, s'est tenue les 20 et 21 mai dans un format 100% digital avec débats, interviews croisées, conférences, show-room virtuel, plateau TV... La fréquentation, maintenue au niveau de la précédente édition avec 1747 participants inscrits dont 8,5% d'internationaux et 19300 connexions sur la plateforme de streaming, est un signe de reconnaissance pour un écosystème d'innovation qui a fait preuve d'une grande résilience face à la crise sanitaire mondiale. Nouveauté de cette édition, Paris-Saclay a mis à l'honneur, via un appel à candidatures, 50 start-ups prometteuses issues ou en lien avec son écosystème d'innovation dans les secteurs stratégiques de Paris-Saclay. Preuve que l'initiative porte ses fruits, 7 d'entre elles ont été distinguées par ailleurs et cinq dont C12 Quantum Electronics dans les technologies numériques et Imescia dans la biotech, ont mené à bien d'importantes levées de fonds.



Pitch contest et conférences organisés lors de l'édition 2021 Spring Paris-Saclay



SPRING innove avec le SPRING 50

Parrainées par Gary Anssens, fondateur d'Alltricks et membre de la FrenchTech Paris-Saclay, 50 start-ups sélectionnées à l'issue d'un appel à candidatures ont disposé de leur propre stand lors du salon virtuel de Paris-Saclay SPRING afin de rencontrer investisseurs et futurs partenaires. Dix ont eu l'opportunité de présenter leurs innovations en direct sur le plateau TV de l'événement. À l'issue de ce *pitch contest*, C12-Quantum Electronics et Geoflex ont été respectivement distinguées par le prix « Coup de cœur du public » et le prix du jury, constitué d'industriels et d'investisseurs partenaires de l'événement et présidé par Sara Thompson, Strategic partnerships in research & innovation chez Danone Research. L'ensemble des start-ups de cette 1^{re} édition du SPRING 50 seront accompagnées pendant deux ans par la FrenchTech Paris-Saclay.

Renforcer l'attractivité et le rayonnement du *cluster*

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, Paris-Saclay s'est doté en 2017 d'une marque commune pour soutenir la promotion du pôle à l'international. En coordination avec les collectivités territoriales et Choose Paris Region, la signature *Paris-Saclay Innovation Playground* est désormais déployée de manière cohérente sur tous les outils et supports de communication, point de convergence de flux entrants de populations issues de l'enseignement, de la recherche publique et de l'industrie.

Porter loin la marque *Paris-Saclay Innovation Playground*

En 2020, dans un contexte inédit, la consolidation de la marque s'est poursuivie avec la création d'une newsletter mensuelle destinée à un public international. Toujours dans la volonté d'accroître la visibilité et la notoriété du *cluster*, l'EPA Paris-Saclay a initié avec les partenaires de l'attractivité la constitution d'un réseau d'Ambassadeurs (*Paris-Saclay Success Makers*) issus du territoire, première pierre à l'émergence d'un sentiment d'appartenance. La démarche à laquelle ont souscrit les groupes Danone, Servier et Total, a été lancée en leur présence à l'occasion du SPRING 2021. Ils ont vocation à devenir des porte-drapeaux du *cluster* et les meilleurs promoteurs des avantages que procure leur intégration dans l'écosystème Paris-Saclay. Ils seront amenés à le représenter lors d'événements ou instances en lien avec l'innovation, l'open innovation, la DeepTech, l'attractivité ou le développement économique.

Attirer les projets internationaux

Qu'il s'agisse d'étudier à Paris-Saclay, chercher un emploi, s'implanter ou investir, trouver l'information utile n'est pas toujours facile. L'EPA a déjà mis en œuvre une démarche concertée pour l'accueil des investisseurs internationaux via, entre autres, l'animation du site paris-saclay.business. Dans le même esprit, avec l'ensemble des acteurs du territoire, il participe à la création d'un portail web bilingue *Welcome to Paris-Saclay*. À l'image de *Welcome to France*, ce site directionnel permettra d'orienter plus facilement le visiteur vers les sites correspondants à ses centres d'intérêts.

Avec la crise, les missions de prospection à l'international et l'accueil de délégations internationales ont été limitées par les freins imposés aux déplacements. Pour autant, l'EPA, en concertation avec les trois communautés d'agglomération, Business France et Choose Paris Region, a poursuivi par ailleurs ses actions.

2020 a ainsi vu l'organisation d'une *Learning Expedition* à destination des investisseurs en capital de la place parisienne. Cette visite au cœur du Campus urbain de Paris-Saclay a rassemblé une quarantaine d'investisseurs qui ont pu rencontrer des acteurs clés de la DeepTech à Paris-Saclay (chercheurs, entrepreneurs, board de la FrenchTech Paris-Saclay), assister à des pitches et démonstrations et visiter des lieux emblématiques comme le C2N ou CentraleSupélec.

Mondelēz, porte-drapeau de l'écosystème *Paris-Saclay Innovation Playground*



Réunion des ambassadeurs *Paris-Saclay Innovation Playground* lors de l'édition 2021 Spring Paris-Saclay



336 investissements directs internationaux en Île-de-France en 2020

Le bilan 2020 des investissements internationaux en Île-de-France marque un record historique avec l'accueil de 336 projets et la création à terme de près de 11000 emplois. L'Île-de-France confirme sa place de région la plus attractive d'Europe malgré le contexte sanitaire. En termes d'emplois, la hausse de 40% observée dans les départements de la grande couronne (Essonne, Yvelines, Seine et Marne et Val d'Oise), témoigne de la volonté de la Région et de son agence d'attractivité Choose Paris Region de rééquilibrer en leur faveur l'implantation de projets internationaux. Au total, 64% des emplois sont générés par les centres de décision, les services aux entreprises et la R&D.

Optimiser l'offre de services de Paris-Saclay

L'EPA a engagé un travail de fond pour améliorer le parcours résidentiel des entreprises sur le territoire de Paris-Saclay, avec la volonté de les accompagner en répondant à leurs besoins à chaque étape de leur développement.

Première illustration avec le *Playground Paris-Saclay*, un des plus grands incubateurs de start-ups deeptech de France. Projet emblématique de Paris-Saclay, mené avec le soutien du Département de l'Essonne, de la Région Île-de-France, de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) dans le cadre du Programme des investissements d'avenir, le Playground a ouvert à l'automne 2021. Installé sur près de 7000m² au cœur du Campus urbain Paris-Saclay, le bâtiment, réparti entre espace de

coworking, incubateur et pépinière, pourra accueillir jusqu'à 100 start-ups et entreprises innovantes. En couvrant ainsi les premières années de leur parcours, ce lieu dédié à l'entrepreneuriat et à l'innovation doit contribuer à doubler le nombre de start-ups deeptech créées sur le territoire.

Le bâtiment, ouvert sur la ville, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et 365 jours par an, est conçu au rez-de-chaussée comme une place publique avec des espaces de coworking, de rencontre, des commerces et un show-room. Aux étages, l'hôtel d'entreprise propose à la location des locaux clés en mains qu'ont déjà rejoints L'Oréal Innovation, le CIC, IP Trust, GMBA Essonne, Perkin Elmer et Fidal. Piloté par un consortium d'acteurs reconnus, le Playground propose 10 programmes articulés autour de 4 piliers : attractivité, incubation, accélération et animation.

Photographie du Playground, incubateur, hôtel et pépinière d'entreprises du quartier de l'École polytechnique - Palaiseau



Une offre « techtaire » en construction

Le Playground, avec sa programmation innovante et modulaire, apporte une première diversification des conditions d'accueil des entreprises, en particulier technologiques. Il concrétise surtout une première étape dans la démarche que l'EPA Paris-Saclay a lancé avec ses partenaires pour développer une offre « techtaire » caractérisée par des espaces mixtes abritant bureaux, laboratoires et salles modulables adaptées aux contraintes spécifiques des start-ups deeptech. Cette offre prend forme avec l'incubateur que le laboratoire pharmaceutique Servier devrait ouvrir en 2023 sur le plateau de Paris-Saclay. Le groupe s'est associé avec le développeur

et opérateur américain de laboratoires de coworking BioLabs Global pour la gestion de cet incubateur, lui-même intégré à son futur centre de R&D. Objectif : être un lieu d'open innovation et un accélérateur de partage des connaissances avec de jeunes pousses prometteuses du secteur des sciences de la vie. Biolabs Global étendra son offre d'incubateur à des start-ups Medtech dans le cadre du programme urbain mixte « le Central » au sein du quartier de l'École polytechnique à Palaiseau. Le développement d'un Graduation Space pour Biotech permettra d'assurer la continuité de services et d'accompagnement des jeunes pousses sortant de l'incubateur situé sur le campus R&D de Servier.

Un autre projet voit le jour, dédié à l'accueil de petites et moyennes entreprises qui souhaitent bénéficier du dynamisme du *cluster* scientifique et technologique de Paris-Saclay. La première pierre du NEXT a été posée le 25 novembre 2021. Ce programme de bureaux de 7000m², qui a notamment bénéficié du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), pourra abriter jusqu'à 580 postes de travail sur des plateaux indépendants de 190 à 760m². Conforme aux ambitions environnementales de l'EPA Paris-Saclay, le bâtiment sera certifié NF HQE niveau excellent, E+C-, BREEAM niveau very good, WELL Gold et WireScore en matière de connectivité. Livraison prévue en 2023.



Perspectives du futur bâtiment du Next par Sud Architecte - Quartier de l'École polytechnique / Palaiseau



Accentuer la cohésion

Les populations et la diversité des communautés font de Paris-Saclay un écosystème de créativité. Des collaborations impliquantes et impactantes passent par l'animation des communautés autour de projets communs.

Animer et faire travailler ensemble les communautés d'innovation

L'animation des communautés d'innovation constitue un élément structurant dans la mise en œuvre de la stratégie d'innovation et de développement économique. Elle permet de tisser des liens entre responsables innovation de grands groupes et start-uppers.

En 2020, le rythme soutenu des activités a pu être maintenu malgré les contraintes liées à la crise du Covid. Une fois par trimestre, la réunion des directeurs innovation de grands groupes et d'ETI présents sur le territoire est l'occasion de présenter l'avancée des projets d'aménagement en Essonne et dans les Yvelines et d'échanger sur les initiatives et outils en faveur de la dynamique d'innovation qu'ils contribuent à porter. Ces rencontres sont également l'opportunité d'écouter pitcher des start-ups prometteuses, à l'image de Must qui, en 2020, a pu accueillir sur sa plateforme expérimentale une des réunions grâce à son système de salon virtuel.



Rencontre entre les acteurs de l'innovation et visite du Paris-Saclay Hardware Accelerator le 15 septembre 2021



Depuis 2017, en coordination avec l'Université Paris-Saclay, l'Institut polytechnique de Paris et les trois communautés d'agglomération du territoire, l'EPA anime également la communauté des lieux d'innovation. Ce réseau de plus de 46 connecteurs, incubateurs, pépinières, espaces de prototypage et de coworking travaille de concert pour améliorer l'offre de services aux jeunes pousses du territoire. Sur les deux dernières années, 4 réunions, en digital et en présentiel, ont réuni entre 30 et 40 participants autour de sujets d'actualités et d'initiatives en faveur de l'innovation, notamment de la communauté FrenchTech Paris-Saclay. Un fait marquant est la mise à jour début 2021 de la plateforme [Paris-Saclay Start-up](#), que la communauté French Tech Paris-Saclay anime afin de faciliter, en quelques clics, la recherche d'un lieu d'innovation ou d'une start-up ou encore d'entrer en relation. Pour les investisseurs en capital-risque, l'outil permet de repérer les start-ups les plus prometteuses. Autre initiative, la première semaine du coworking a permis, du 4 au 8 octobre 2021, à des entrepreneurs, indépendants, salariés nomades, étudiants et particuliers de découvrir 5 tiers-lieux du territoire tout en participant à des conférences sur l'évolution des modes de travail : le 21 à Orsay (91), le Loma à Massy (91), la Terrasse Discovery à Saint-Aubin (91), la CCI de Versailles (78) et Genaris à Guyancourt. Dans ce domaine, Paris-Saclay fait figure de territoire précurseur.



Le 21, espace de coworking intercommunal au sein du quartier de Moulon

Accompagner les dynamiques d'insertion

La dynamique d'innovation du *cluster* est un facteur clé de réussite. Cette réussite ne peut se concevoir sans l'ouverture de l'écosystème d'innovation de Paris-Saclay sur son environnement économique et social. Sur cet enjeu majeur, la réflexion est en cours. Des initiatives ponctuelles ont déjà été lancées vers les jeunes publics des collèges et lycées autour des problématiques de formation et d'emplois. L'EPA participe également au financement d'une initiative commune des CCI de l'Essonne et des Yvelines, le réseau Plato Paris-Saclay. Sur le territoire de l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay, ce réseau propose un programme complet d'accompagnement individuel et collectif dédié aux dirigeants de PME qui souhaitent booster leurs compétences et développer leur entreprise. Les participants du programme sont ainsi invités à SPRING.

2. Des quartiers, véritables lieux de vie

La dynamique engagée à la fin de l'année 2019, avec l'emménagement des premiers habitants du quartier de Moulon à Gif-sur-Yvette et l'ouverture des premiers commerces dans le quartier de l'École polytechnique, s'est poursuivie malgré les périodes de confinement qui ont marquées les deux dernières années. La structuration des commerces a transformé ces quartiers neufs en quartiers de ville que les habitants, étudiants et usagers s'approprient progressivement. Dans le même temps, afin de répondre au mieux à leurs attentes l'EPA Paris-Saclay a affiné ses outils de planification en matière de commerces, mais également de mobilités et d'animation.

L'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay joue un rôle d'ensemblier et d'organisation des projets qui s'implantent progressivement sur le territoire de l'Opération d'Intérêt National (OIN), en particulier sur le futur Campus urbain au sud du plateau de Saclay où la dynamique est la plus avancée en termes d'aménagement. Au fur et à mesure de la réalisation des projets sur les quartiers de Moulon, de l'École polytechnique et de Corbeville, sa mission est de permettre d'accueillir de nouvelles populations, permanentes et temporaires, et de contribuer à renforcer l'attractivité du site avec une offre de commerces et de services, garante d'une vie de quartier animée.

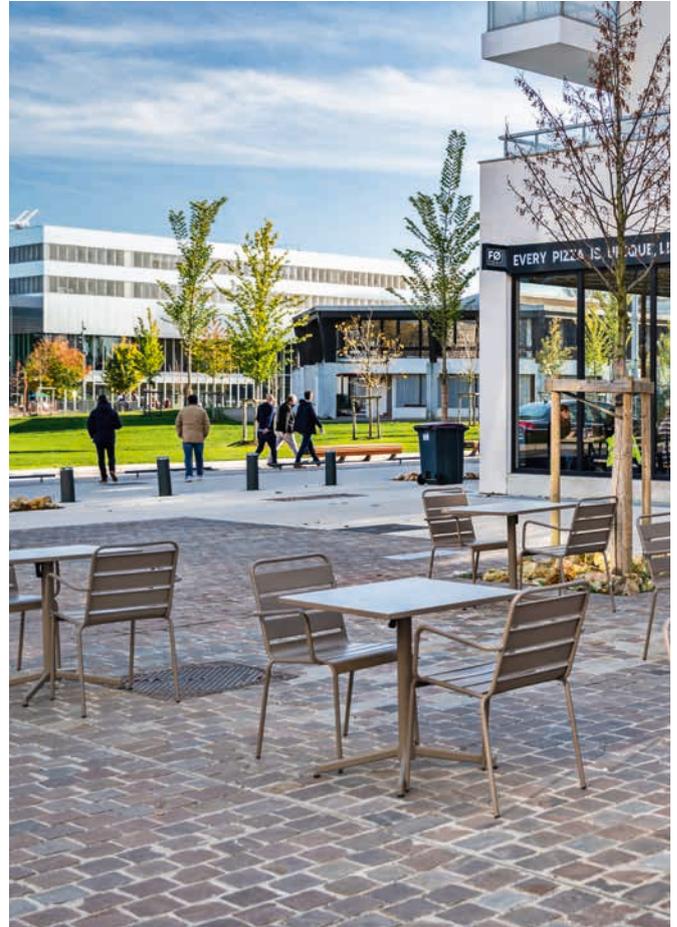
En 2020 et 2021, l'EPA Paris-Saclay a poursuivi la structuration du Campus urbain par le maillage des différents lieux de vie et quartiers autour :

- de commerces de proximité adaptés aux besoins de publics divers en tenant compte de leurs modes de consommation et de leur pouvoir d'achat respectifs,
- de pôles de destination qu'ils soient commerciaux, artisanaux, culturels, de loisirs ou reposent sur des services publics ou autres,
- de lieux d'animation qui favorisent la rencontre et la mixité tant professionnelle que sociale,
- de lieux d'expérimentation de nouveaux espaces hybrides et innovants...
- et le déploiement d'aménités et de services, grâce notamment aux outils numériques.

L'attractivité commerciale, levier d'un développement équilibré des quartiers

L'ouverture sur le Campus urbain de commerces et de services de proximité — mairie annexe, crèche, cabinet médical — très attendue des habitants et des étudiants des établissements alentours, a permis au mail Pierre Potier dans le quartier de Moulon de s'affirmer comme une polarité de la vie urbaine.

Pour faciliter la vie autant que possible pendant le premier confinement de 2020, l'EPA a accompagné les populations restées sur le Campus urbain — principalement les étudiants et les ouvriers travaillant sur les chantiers — en communiquant quotidiennement sur les services de livraison et les offres de restauration à emporter. À la rentrée de septembre, l'offre de restauration s'est également enrichie de 18 nouveaux food trucks sélectionnés en collaboration avec les villes de Gif-sur-Yvette et Palaiseau sur des critères précis: l'adéquation de l'offre avec le public du Campus, la qualité de la proposition, la gamme de prix et les moyens de paiement et des engagements durables. Renouvelée chaque année, elle vient compléter une offre de restauration qui, si elle a été impactée par la crise sanitaire, a bénéficié du soutien à l'échelle nationale des pouvoirs publics et de gestes de nombreux bailleurs commerciaux. L'offre commerciale a ainsi continué de se densifier, valorisée par la livraison de nouveaux espaces publics.



Terrasse installée sur le mail Pierre Potier - Quartier de Moulon / Gif-sur-Yvette



Foodtruck sur le Carré des Sciences - Quartier de Moulon / Gif-sur-Yvette

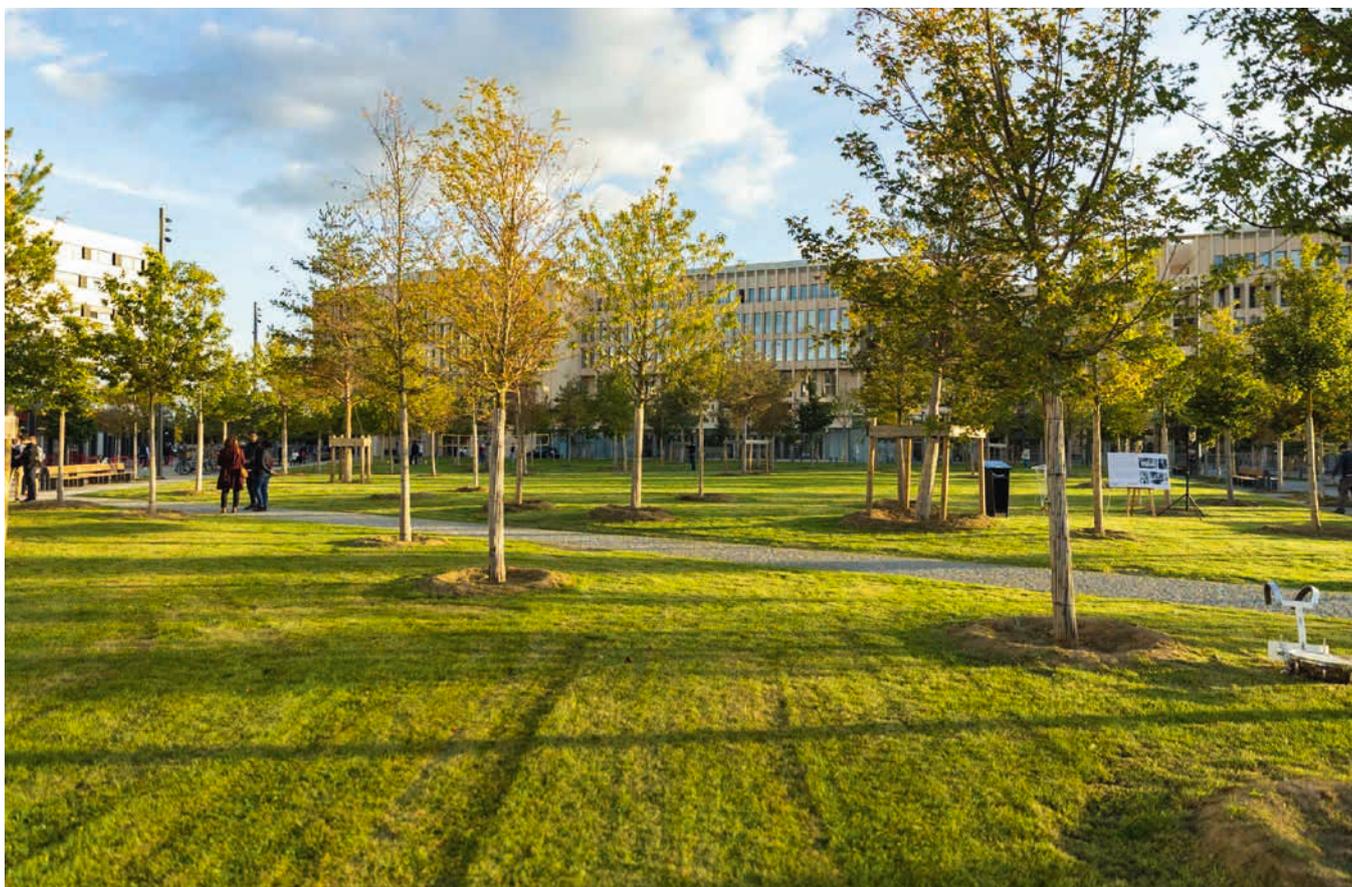
Nouveaux espaces publics, nouveaux usages

La place Marguerite Perey dans le quartier de l'École polytechnique a été livrée en 2020. Elle offre aux usagers un espace public central dans le prolongement de la future gare du Grand Paris Express.

En juin 2021, les travaux ont débuté pour aménager le «Green» (nom provisoire), un espace vert de transition de 2,5 hectares au cœur du quartier. Il accueillera un parc paysager d'1,5 hectare planté de près de 500 arbres tiges et conifères ainsi que des équipements définis en concertation avec les étudiants, chercheurs et salariés du quartier : tables de pique-nique, tables de ping-pong, potager, fontaines à eau...

En phase d'achèvement, de nouveaux usages complémentaires seront intégrés comme les jeux pour enfants.

En bordure de cet espace de rencontres et d'échanges, le lycée international a ouvert ses portes en septembre 2021 ainsi qu'un bâtiment d'enseignement mutualisé attendu fin 2022.



Inauguration de la place Marguerite Perey à Palaiseau - 13 octobre 2021

Renforcement du pilotage de la programmation commerciale

Sur le Campus urbain, l'implantation de nouveaux commerces est largement conditionnée par la temporalité du métro et l'arrivée progressive des habitants. Au total, sur 30 000 m² de surfaces commerciales prévues à l'échelle du site, environ 10 000 m² sont à ce jour livrés dont 6 500 m² ouverts et occupés par un commerçant. Par ses conséquences économiques, la crise sanitaire a renforcé l'intérêt d'un meilleur accompagnement du tissu commerçant du Campus pendant la période transitoire de livraison des projets. L'EPA Paris-Saclay a donc poursuivi sa réflexion déjà engagée sur les conditions de viabilité des activités commerciales en phase d'amorçage des sites. Le projet, initié depuis 2019, de portage des rez-de-chaussée commerciaux via une foncière dédiée a été confirmé : cette foncière offrira des facilités d'implantation et garantira une maîtrise des locaux stratégiques au profit de l'attractivité globale du Campus. Dans la perspective d'événements comparables à la pandémie, une telle structure permettra d'intervenir directement auprès des commerçants locaux avec des mesures de soutien adaptées. Elle répondra ainsi à la carence des mécanismes de régulation des marchés jusqu'à l'arrivée du métro et à la nécessité de soutenir les commerces vulnérables à faible valeur ajoutée économique mais générateurs d'attractivité.

En juillet 2021, l'EPA a lancé un appel à manifestation d'intérêts pour désigner un co-investisseur de la structure de portage à laquelle seraient associées les collectivités locales concernées. La future société foncière serait dédiée au portage et à la gestion de rez-de-chaussée commerciaux pour un volume cible de 15 000 m² à horizon 2024 (sur le campus urbain). Sa création est prévue pour le second semestre 2022.

Un stationnement mutualisé à la pointe de nouvelles mobilités

Le projet de la ZAC Satory Ouest à Versailles ambitionne de développer une nouvelle approche de la mobilité qui privilégie les modes doux et actifs ainsi que le développement d'une offre de transport en commun permettant de rendre le site accessible à tous et connecté au centre-ville de Versailles.

La stratégie de l'EPA Paris-Saclay repose sur plusieurs leviers :

- La ligne 18 du Grand Paris Express, structurante pour le développement du quartier;
- Un réseau de bus pour relier le plateau aux communes alentours complété de navettes publiques autonomes fonctionnant à la demande;
- Des espaces publics favorisant les mobilités actives et des liaisons douces pour connecter Satory au territoire;
- Une offre globale de stationnement mutualisé.

En matière de stationnement, l'EPA Paris-Saclay a retenu le principe d'une mutualisation et d'un foisonnement de l'ensemble des besoins des programmes au sein de parkings en superstructure, estimant en effet qu'un quartier bas carbone ne peut être compatible avec une forte présence de voitures stationnées dans les espaces paysagers. Aulieu de construire pour chaque projet des places de stationnement dédiées à leurs usagers, l'alternative est de construire en entrée de quartier des parkings silo qui intègrent des usages complémentaires de la voiture et la non-utilisation permanente des places. C'est le principe du foisonnement : une même place pourra être utilisée par plusieurs usagers. L'optimisation de l'espace dédié au stationnement permettra de réduire de 20 % les besoins en places de parking, d'éviter l'excavation de 400 000 m³ de terre et de réduire de 20 % les émissions de CO₂ liées à la construction. De plus, les parkings silo sont conçus d'emblée pour être évolutifs et pouvoir se transformer partiellement ou en totalité en surfaces de bureaux ou de commerces.

Le 11 mars 2021, le Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay a validé le principe de travailler à la création d'une filiale visant à porter une partie de l'offre de stationnement de la ZAC de Satory Ouest, et notamment 1920 places de stationnement privé et public réparties dans 4 parkings silo entre 2024 et 2027. Cette filiale aurait pour mission de commercialiser auprès des promoteurs immobiliers des contrats de location longue durée de stationnement. En parallèle du montage de cette filiale, la maîtrise d'œuvre pour le parking Bastion a été lancée avec une livraison prévue en 2024 de 540 places dont 100 publiques, et de 900 m² de commerces en rez-de-chaussée.

Créer du lien dans des quartiers vivants et animés

En tant qu'aménageur, l'EPA Paris-Saclay a pour mission de construire des espaces publics et de commercialiser des terrains. Depuis 2019, les équipes de l'Établissement public s'attachent à mettre en place des animations et des événements culturels destinés à favoriser les rencontres entre habitants, étudiants et usagers du Campus urbain. Sur une idée simple : les inviter à sortir de chez eux pour s'approprier les espaces qui s'offrent progressivement à eux.

Le Domaine de Corbeville s'ouvre au public

Situé sur la commune d'Orsay, le Domaine de Corbeville, qui abritait les activités industrielles de Thalès, était depuis plusieurs années inaccessible. Dans le projet d'aménagement du Campus urbain, le site a vocation à devenir un lieu de destination grand public. À partir du 10 juillet 2021, puis pendant tout l'été, le Domaine de Corbeville a été ouvert au public. L'EPA Paris-Saclay, la Ville d'Orsay et la communauté d'agglomération Paris-Saclay avaient demandé aux artistes Nicolas Bouchi-Lamontagne & Laurent Gongora d'animer les lieux via leur projet « Ondes

Corpuscules» (autour d'un concept fondateur de la mécanique quantique et de la physique moderne) et l'installation de mobilier urbain temporaire.

Un programme d'animations estivales complétait ces temps forts. L'EPA a également participé au financement et à l'installation d'un manège artisanal conçu par un chantier d'insertion piloté par la Maison de l'emploi, de l'insertion, et de la formation de Paris-Saclay. Inauguré le 11 juin, il a fonctionné jusqu'à la mi-juillet puis de nouveau de la fin août à fin septembre.

Le site a également été mis à disposition à l'occasion des Journées du Patrimoine les 18 et 19 septembre 2021 pour un grand week-end festif, qui a permis à certains de parcourir la vallée de la Bièvre, les bords de l'Yvette ou de camper à Corbeville avec le Voyage Métropolitain; de battre le rythme avec la fanfare de CentraleSupélec Band'à Joe, de se restaurer, de voir ou revoir en plein air *Le Château dans le ciel* de Miyazaki et d'écouter un conte dans le cadre du festival intercommunal des arts de la rue «Encore les beaux jours». Pendant les animations, les équipes de l'EPA Paris-Saclay ont répondu aux questions sur le devenir du site à bord du PROTOBUS.



Animations réalisées pendant l'été 2021 au sein du domaine de Corbeville ou de la carrière de la Troche



Balades urbaines à la découverte de l'architecture contemporaine

À l'occasion des Journées nationales de l'architecture 2021, l'EPA Paris-Saclay a proposé au grand public de découvrir les bâtiments réalisés par les plus grands noms de l'architecture contemporaine dans le cadre de balades urbaines organisées les 16 et 17 octobre. La journée du 16 octobre était consacrée aux quartiers de l'École polytechnique et de Moulon, avec notamment la résidence étudiante et parking Silo de Bruther&Baukunst, Equerre d'argent 2021, et l'ENS Paris-Saclay par Renzo Piano dans le second. Au programme du dimanche après-midi, deux visites exceptionnelles de la Halle Renzo Piano construite pour Thalès à Guyancourt entre 1988 et 1991 dont la réhabilitation est programmée.

Les marchés s'installent

Depuis fin 2020, le mail Pierre Potier, à proximité des logements familiaux et résidences étudiantes du quartier de Moulon, accueille plusieurs fois par an un marché de producteurs qui propose plus de 700 références issues de circuits courts. L'évènement, organisé par l'épicerie la Miam locale, avec le soutien de l'EPA Paris-Saclay et de la ville de Gif-sur-Yvette, permet aux exposants locaux de faire connaître leurs produits. Le 4 septembre 2021, plus de 15 exposants étaient présents. Les bénéfices de l'opération ont été reversés à l'association AGORAé Paris-Saclay qui vient en aide aux étudiants défavorisés.

Du 15 au 17 décembre, le quartier de l'École polytechnique a également accueilli un marché de Noël. Sur les 8 chalets installés, un était réservé aux associations étudiantes. L'évènement a été l'occasion de faire une nouvelle fois appel aux fanfares de l'École polytechnique et de CentraleSupélec, mais également de proposer aux enfants de plusieurs centres de loisirs de Palaiseau de monter sur le Campus afin de visiter le centre équestre de l'École polytechnique.

Succès garanti!

Urbanisme transitoire, de la stratégie à l'action

En 2018, l'EPA Paris-Saclay a souhaité mettre à profit les sites en attente d'un aménagement définitif pour favoriser le développement d'activités économiques et culturelles qui facilitent une appropriation collective des projets tout en encourageant l'émergence de nouveaux usages. Appuyé par un groupement réunissant Le Sens de la Ville – Julien Beller Architecte, Gingko Avocats et le bureau de la maîtrise d'œuvre Scoping, l'Établissement public a élaboré en 2019, en étroite association avec l'ensemble des collectivités locales concernées, une stratégie pour guider sa démarche d'urbanisme transitoire, urbanisme transitoire étant défini comme «se mettre à la place de l'utilisateur et mettre en œuvre des dispositifs de transition entre aujourd'hui et demain, en faisant du projet urbain un temps actif». Cette démarche est portée sous le nom de Paris-Saclay version Bêta. L'occupation de certains bâtiments vacants et les animations organisées pendant l'été sur le Domaine de Corbeville s'inscrivent dans ce cadre.

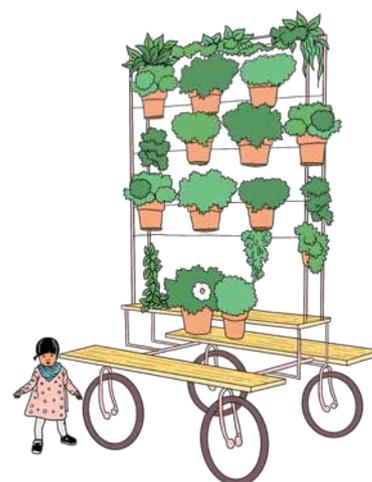
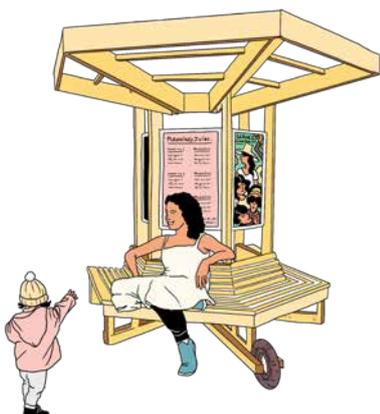
Afin d'apporter des réponses concrètes aux attentes des usagers qui soulignent le manque d'animation et de convivialité à l'échelle du Campus, le faible nombre de lieux neutres qui ne soient pas rattachés à un établissement d'enseignement supérieur ou une entreprise, ou encore le manque de mobilier urbain dans les espaces publics, trois décisions ont été actées pour concrétiser la démarche :

- lancer un marché d'activation du Campus urbain;
- mettre à disposition des bâtiments vacants (outre ceux du Domaine de Corbeville, ceux de la Halle Piano à Guyancourt et des serres du chemin du Petit Saclay à Orsay);
- installer un espace de médiation du projet dans le bâtiment Point F à Gif-sur-Yvette autour du projet du Campus urbain.

Suite à un dialogue compétitif lancé en mai 2020, l'EPA Paris-Saclay a désigné en février 2021 les deux lauréats du 1^{er} marché d'activation par l'urbanisme transitoire du Campus urbain. L'agence de design Vraiment Vraiment a été retenue pour organiser des animations et réaliser du mobilier urbain dans les quartiers de Moulon et de l'École polytechnique. De son côté, le groupement formé par Depuis 1920 avec Quidam et Quatorze s'est vu confier la construction d'un pavillon provisoire en bois sur la place Marguerite Perey au cœur du quartier de l'École polytechnique. Situé à proximité des commerces, il a vocation à devenir un nouveau lieu de convivialité ouvert à de multiples usages et expérimentations sociales. Sa livraison est prévue au premier semestre 2022.

Pour en savoir plus : beta.epaps.fr

PARIS-SACLAY version 
 ouvert pendant
 les travaux !



3. Développement durable et responsabilité sociétale, une stratégie affirmée

Les valeurs d'exemplarité environnementale et sociale occupent depuis le lancement de Paris-Saclay une place centrale dans un projet qui se veut le démonstrateur vivant de la ville et du territoire durable. Ces valeurs trouvent leur expression depuis 2012 à travers l'adoption par le Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay d'un Schéma de Développement Territorial, puis en 2014 d'une Stratégie Éco-territoire. L'Établissement public porte ainsi la création sur trois agglomérations d'un Pôle du Grand Paris qui participe au rééquilibrage polycentrique de la région capitale. Souhaitant réaffirmer les préoccupations sociales et environnementales qui guident l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay, il s'est volontairement engagé dans une démarche de Responsabilité sociétale. Cette démarche, approuvée en 2019 par le Conseil d'administration de l'EPA, a débouché après une large concertation avec les élus et les différentes parties prenantes du territoire (collectivités, pôle académique, entreprises, associations, État et institutionnels) sur la définition d'un cadre stratégique traduit en plan d'actions concrètes et en objectifs mesurables.

Ainsi, cette démarche fédératrice a permis de partager collectivement l'ambition du territoire, ses grandes orientations stratégiques et principaux objectifs pour constituer une matrice capable de guider l'intervention

de l'EPA Paris-Saclay dans la mise en œuvre de l'OIN, en partant des fondamentaux du projet Paris-Saclay et en lien avec la stratégie « Développement économique et innovation » portée par l'Établissement.

La démarche réaffirme et renforce également la contribution de l'Opération d'Intérêt National à la réalisation des ambitions nationales fixées notamment par la Stratégie Nationale Bas Carbone, feuille de route de la France en matière de changement climatique, le Plan National d'Adaptation Au changement Climatique et la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), des ambitions régionales fixées par le Schéma Directeur de la Région Île-de-France, et des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux portés par les trois communautés d'agglomération.

Enfin, le projet Paris-Saclay et la démarche Développement Durable et Responsabilité Sociétale s'inscrivent dans le cadre défini par le Ministère de la Transition Écologique pour le programme « Habiter la France de demain » : préparer la ville et des territoires sobres, résilients, inclusifs et productifs autour de quartiers de gare denses et mixtes reliés par la future ligne 18 du Grand Paris Express.

Plantations pour la constitution de la lisière Nord du quartier de Moulon



Fédérer autour d'une stratégie et d'une vision commune

La stratégie de développement durable capitalise sur les caractéristiques fondamentales du projet Paris-Saclay qui constituent en elles-mêmes des avancées importantes en faveur d'un développement durable: des quartiers de gare articulés autour de la future ligne 18 du Grand Paris Express, qui conjuguent densité, mixité des activités et mixité sociale de manière à offrir un cadre de vie de qualité, où le parti pris de la proximité prime.

Le cadre stratégique est structuré autour de trois objectifs qui constituent les principaux axes de travail retenus par l'EPA pour construire la démarche Développement Durable et Responsabilité Sociétale avec ses parties prenantes:

- deux objectifs « thématiques »: excellence environnementale - cohésion sociale et territoriale,
- un objectif « transversal »: la démarche participative.

Ces objectifs stratégiques sont chacun déclinés en 11 objectifs opérationnels qui précisent les thématiques pour lesquelles l'EPA et les parties prenantes ont identifié l'intérêt d'un engagement commun dans le cadre de la démarche.

Un panorama des enjeux clés identifiés par l'EPA et les acteurs du territoire, constituant un cadre de travail commun, est présenté pour chaque objectif opérationnel. Des actions sont ensuite associées à chaque objectif opérationnel et sont détaillées dans le plan d'actions.

Faire du territoire un exemple d'excellence environnementale

- 1. Préserver la biodiversité et les ressources naturelles et agricoles, et contribuer à la résilience du territoire
- 2. Faire de Paris-Saclay un territoire bas carbone
- 3. Aménager des quartiers de ville durable, sobres, assurant confort et bien-être, et contribuant à la neutralité carbone
- 4. Développer les mobilités décarbonées pour des quartiers apaisés et bien connectés
- 5. Promouvoir l'économie circulaire et renforcer le recours aux ressources locales (alimentation, énergie, matériaux...)

Faire du projet un exemple de cohésion sociale et territoriale

- 6. Partager la dynamique du pôle académique jusqu'aux Quartiers de la Politique de la Ville (QPV)
- 7. Faciliter l'accès à l'emploi pour les publics qui en sont éloignés, et notamment pour ceux issus des Quartiers de la Politique de la Ville (QPV)
- 8. Lier les nouveaux quartiers au tissu urbain existant et favoriser les échanges entre les différents espaces

Une démarche participative, condition de succès du projet

- 9. Partager le projet Paris-Saclay avec les collectivités
- 10. Mobiliser les acteurs du territoire, soutenir et valoriser leur action dans le cadre d'une démarche collective de développement durable et de responsabilité sociétale
- 11. Renforcer la participation directe du public à la conception et à la vie du projet

Le projet Paris-Saclay possède désormais une feuille de route durable autour de l'ambition partagée de développer un territoire sobre, résilient, inclusif et productif ainsi que des outils pratiques pour avancer et construire un projet cohérent.



Photographies de la lisière Nord du quartier de l'École polytechnique, avec la réalisation de pistes cyclables le long des bassins de rétention



La sobriété énergétique au service de l'excellence environnementale

La stratégie énergétique, valorisant des énergies locales et renouvelables et l'innovation, se trouve au cœur de la démarche visant l'excellence environnementale.

Un réseau énergétique de 5^e génération

Inauguré en 2019, le réseau de chaleur et de froid de Paris-Saclay repose sur les principes de la géothermie profonde et de l'énergie de récupération. Cette infrastructure essentielle, fondée sur les échanges d'énergies (chaud et froid) entre les différents projets immobiliers du Campus urbain, a pour objectif de produire une chaleur majoritairement renouvelable et décarbonée.

En 2020 et 2021, le réseau a poursuivi son déploiement avec le raccordement de nouveaux bâtiments :

- En 2020: les résidence étudiante All Suites Study et Rosalind Franklin dans le quartier de l'École polytechnique, et l'immeuble de bureau accueillant la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et IBM dans le quartier de Moulon;
- En 2021: le Playground et le lycée international dans le quartier de l'École polytechnique, l'IDEEV, le lot JA1 du programme résidentiel O'rizon dans le quartier de Moulon.

Afin de doter son réseau d'une nouvelle source d'énergie verte, l'EPA Paris-Saclay a signé, le 16 février 2021, une convention avec le CNRS pour la valorisation sur le réseau de l'EPA Paris-Saclay de la chaleur récupérée au niveau du supercalculateur Jean Zay. Hébergé par l'Institut du développement et des ressources en informatique scientifique (IDRIS), ce supercalculateur est le plus puissant à ce jour en France. Installé en 2020, il bénéficie de technologies avancées qui permettent de refroidir ses composants électroniques avec de l'eau tiède à 30°C (et non plus froide), ce qui permet d'augmenter sensiblement la performance énergétique globale de l'équipement. Le potentiel d'énergie qui pourra être récupéré à l'issue des travaux de raccordement au réseau, début 2023, est estimé à près de 4 000 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation en chaleur de plus de 1000 logements neufs.

Dans le cadre du projet européen D2Grids, financé par le fonds Interreg North West Europe, l'EPA Paris-Saclay a lancé en 2021 les travaux d'installation d'un démonstrateur de gestion avancée de la demande. Plus de 70 logements étudiants sur trois résidences étudiantes sont en cours d'équipement d'une solution domotique qui constituera un des plus grand réseau ZigBee de France. Cette solution innovante mise en œuvre en partenariat avec le CESAL et les associations étudiantes permet d'effacer les pics de consommation des bâtiments tout en offrant aux étudiants la possibilité de piloter leur confort selon leurs besoins.



Le super ordinateur Jean Zay - IDRIS - CNRS



Le réseau de chaleur et de froid de Paris-Saclay

- 1^{re} infrastructure d'échange de chaleur et de froid d'envergure urbaine en France
- 25 km de réseau cheminant sous les voies publiques
- 35 bâtiments alimentés en chaud et/ou en froid à ce jour
- 2 doublets de géothermie sur la nappe de l'Albien (doublet: ensemble de deux forages associés, l'un de pompage, l'autre de réinjection)



Diversifier les sources d'énergies

Le projet Paris-Saclay est pensé depuis l'origine dans une ambition de « territoire à énergie positive ». Dans le cadre du programme d'actions de la ZPNAF, l'EPA Paris-Saclay s'est engagé en partenariat avec les trois agglomérations du territoire à étudier le gisement de déchets organiques afin d'évaluer son potentiel de valorisation énergétique; le digestat issu d'un tel processus pouvant lui-même contribuer à la fertilisation des espaces agricoles dans une logique d'économie circulaire.

L'étude sur le potentiel de valorisation énergétique de la matière organique, menée par le groupement Suez et Terre & Cité, avec le soutien financier de la Région Île-de-France, l'Ademe et la Banque des Territoires, a associé dans la phase de diagnostic les producteurs de matières organiques du territoire, agriculteurs, syndicat de collecte et de traitement

des déchets et industrie agroalimentaire. En 2020, l'étude s'est poursuivie avec la caractérisation de différents scénarios à partir des technologies de méthanisation disponibles, de leurs coûts et des attentes en matière de valorisation. Une phase de sensibilisation grand public a été engagée en 2021. Le 2 mars 2021, l'EPA et les trois communautés d'agglomération ont organisé un webinaire « Quand vos territoires s'interrogent sur la méthanisation » qui a permis de partager les résultats de l'étude et de répondre aux questions de plus de 120 participants. Les arbitrages sont à venir pour savoir quelle suite donner à cette réflexion.

Dans le même temps, l'EPA Paris-Saclay a lancé une réflexion stratégique sur le développement de l'énergie photovoltaïque dans la production d'énergies disponibles localement.

Toiture photovoltaïque d'EDF Lab - Quartier de l'École polytechnique / Palaiseau



Promouvoir une construction durable et décarbonée

Les villes françaises sont responsables de près de 70% des émissions de CO₂ et le secteur du bâtiment concentre à lui seul un tiers de ces émissions (WWF, 2018). 60% du bilan carbone d'un bâtiment neuf est lié à sa construction (BBCA, 2018). Le choix des matériaux de construction et la performance globale des bâtiments sont donc essentiels pour réduire l'impact environnemental des villes.

Pilote d'un projet d'aménagement qu'il veut exemplaire, l'EPA Paris-Saclay s'est engagé, le 5 novembre 2020, dans le PACTE Bois Biosourcés au niveau Or. Ce PACTE fédère autour d'un même objectif les acteurs de l'amont forestier, les entreprises de la transformation du bois et des matériaux biosourcés ainsi que le secteur de la construction et de l'immobilier :

- Réaliser, entre 2021 et 2024, 40% de constructions neuves ou réhabilitations (évalués en mètre carré de surface de plancher) en matériaux biosourcés, et notamment en bois,

Chantier de la résidence étudiante R&I -
Quartier de l'École polytechnique / Palaiseau



Réalisation de la structure bois du futur centre de résidence étudiante
Hacker House - Quartier de Moulon / Gif-sur-Yvette

- Mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre un objectif de 30% de bois français, et utiliser impérativement du bois issu de forêts gérées durablement (PEFC, FSC, ou système de certification équivalent attestant de la gestion durable),
- Mettre en place un ensemble de moyens permettant de garantir l'atteinte des engagements de résultat : référent bois, montée en compétence des équipes de maîtrise d'ouvrage, choix d'équipes avec la compétence bois et partage d'informations avec la communauté des signataires.

Première résidence étudiante en bois

Situé au sud du quartier de l'École polytechnique, à Palaiseau, à proximité notamment des écoles de Telecom Paris et Telecom SudParis, un programme de 122 logements privés, soit 233 lits pour étudiants, conforte l'engagement de l'EPA Paris-Saclay dans le PACTE Bois et Biosourcés. 80% de la structure de ce bâtiment bas carbone, conçu par l'Atelier WOA, est réalisée en bois et matériaux biosourcés. À terme, il sera certifié NF Habitat HQE

niveau «Excellent», obtiendra le label BBCA et Biosourcé de niveau 2 et sera labellisé E+C- au niveau E3C2. Il sera, à ce titre, le premier projet du Campus urbain à être certifié E3C2 et BBCA. Sur le modèle des «Hacker houses», la résidence proposera un programme de gestion innovant mêlant logements étudiants «classiques» et un programme pour «hackers». La résidence sera gérée par Global Exploitation et intégrera environ 40 lits à destination de Seed Up, gestionnaire pour la partie «Hacker house». Livraison en septembre 2022.

En 2019, les projets portés par l'EPA Paris-Saclay ont amené sur le plateau 19 000 usagers supplémentaires. À horizon 2026, ce chiffre passera à 50 000 et près de 80 000 usagers au terme des opérations sur le Campus urbain en 2035. Les non-résidents représenteront plus des deux tiers de cette population en 2026. C'est dire que les enjeux de mobilité sont exacerbés.

Dans le cadre de sa stratégie de Développement Durable et Responsabilité Sociétale, l'EPA Paris-Saclay s'est engagé à «développer des mobilités décarbonées pour des quartiers apaisés et bien connectés». Cet objectif opérationnel se décline en quatre priorités :

Réduire l'usage du véhicule individuel et l'autosolisme

- Sensibiliser et accompagner les usagers vers une mobilité plus vertueuse,
- Développer et faciliter l'accès à une offre de services de mobilités partagés et innovants visant à limiter la place de la voiture, l'autosolisme et encourager l'usage de véhicules décarbonés.

Développer les mobilités actives

- Aménager des voies et itinéraires rapides et sécurisés au profit des mobilités actives (marche, vélo) au sein des nouveaux quartiers, entre ces quartiers et avec les territoires de Paris-Saclay,
- Promouvoir une bonne coexistence entre ces formes de mobilité et les activités du territoire (chantiers, activités agricoles...),
- Développer les services et équipements nécessaires au développement des mobilités actives sur les espaces publics et dans les espaces privés.

Renforcer les transports collectifs

- Renforcer l'offre et la performance des services de transports collectifs, et développer des liaisons complémentaires à la ligne 18, notamment pour les déplacements nord-sud et plateau-vallée.

Organiser la logistique urbaine

- Organiser les services de logistique urbaine (dernier kilomètre) pour réduire l'entrée de véhicules de transports dans les quartiers et anticiper les usages de demain.

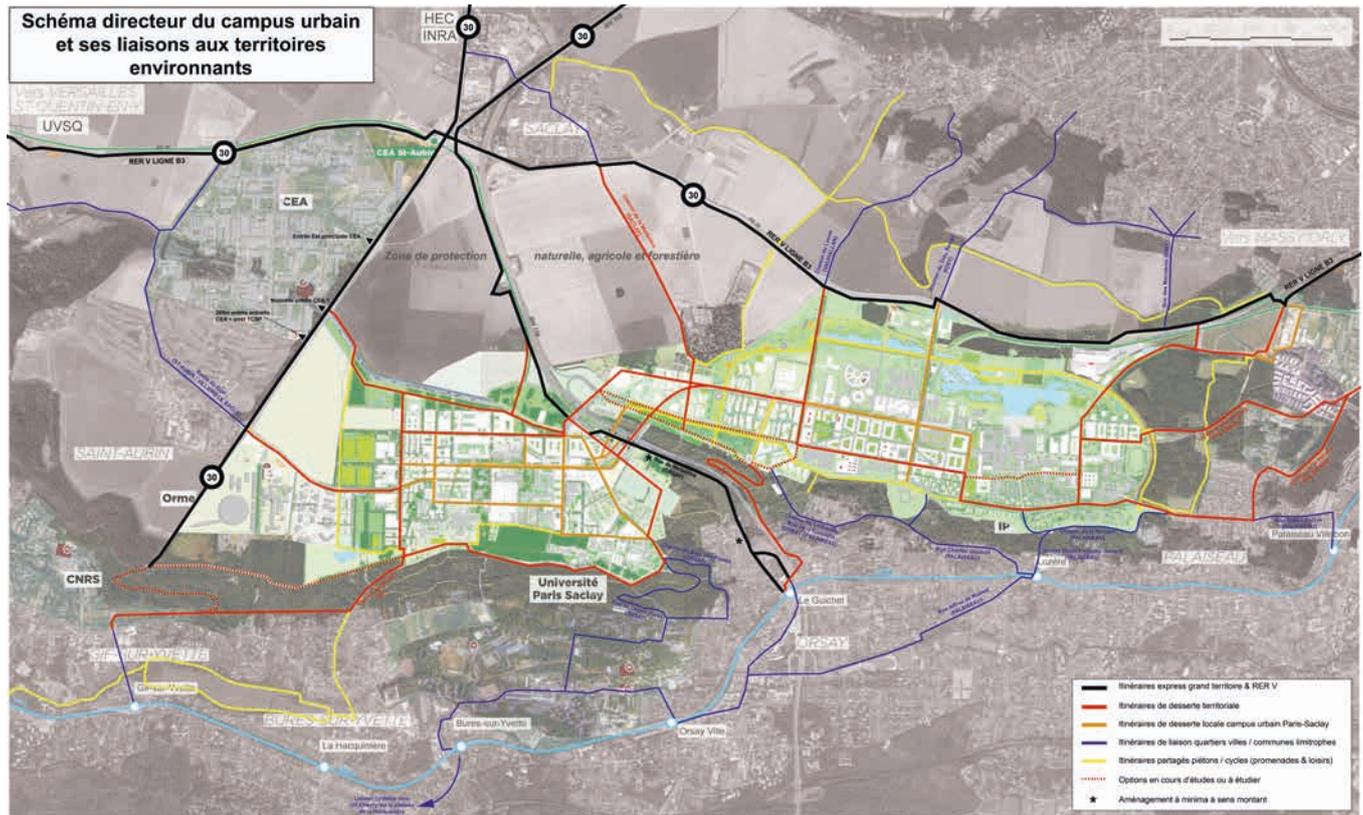
Privilégier les modes actifs pour les déplacements courts

La France s'est fixée l'objectif ambitieux de porter la part modale du vélo à 12% d'ici à 2030, soit un quadruplement en dix ans. L'EPA Paris-Saclay entend répondre à cette ambition en donnant une large place au vélo dans les nouveaux quartiers qu'il développe : aménagements spécifiques, voies apaisées, zone 30 mais également places de stationnement dédiées.

En décembre 2021, il a finalisé la réalisation d'un schéma directeur cyclable du Campus urbain sur les zones de projet déjà entrées en phase opérationnelles. Ce schéma directeur a été élaboré en coordination avec l'ensemble des partenaires locaux : Conseil départemental de l'Essonne, communauté Paris-Saclay, Université Paris-Saclay, Institut polytechnique de Paris, villes de Palaiseau, Orsay, Gif-sur-Yvette et Saclay, ainsi que des représentants d'usagers. Il fonde une vision partagée à l'échelle du Campus urbain, cohérente avec le reste du territoire, qui est un préalable à la conception d'un réseau d'itinéraires adaptés aux différents usages du vélo pour desservir les quartiers et relier entre eux les territoires.

Piste cyclable lumineuse longeant le Boulevard Ouest du quartier de l'École polytechnique / Palaiseau





Cinq types d'itinéraires cyclables sont hiérarchisés en fonction de la nature des usages, de leur insertion urbaine et paysagère et du niveau de service offert :

- Les itinéraires express grand territoire: véloroutes permettant de parcourir rapidement de grandes distances avec un haut niveau de services sur les aménagements; situés en bordure de routes départementales ou nationales et incluant la ligne B3 du RER Vélo,
- Les itinéraires de desserte territoriale: armature principale de desserte du Campus urbain où l'on

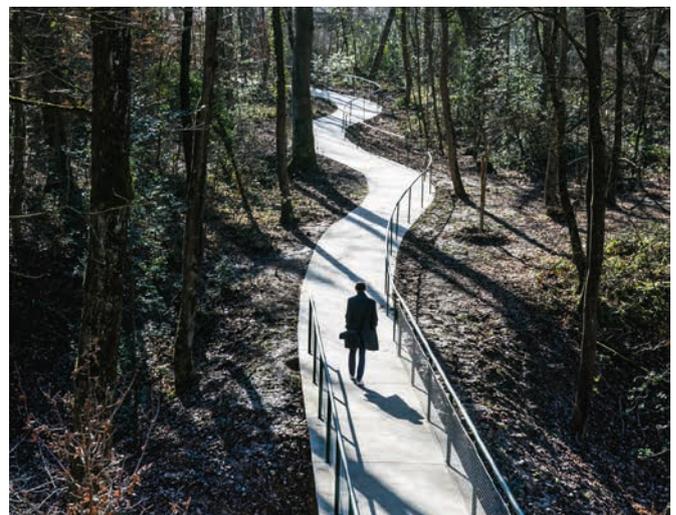
peut rouler vite avec peu d'intersections et des aménagements larges,

- Les itinéraires de desserte locale: réseau secondaire de desserte fine à l'intérieur des quartiers,
- Les itinéraires des liaisons privilégiés entre les quartiers du Campus urbain et les centres-villes ou les communes limitrophes,
- Les itinéraires de promenade et de loisirs, constitués principalement de voies vertes où se côtoient piétons et cyclistes.

Une seconde liaison plateau-vallée piétonne dans le quartier du Moulon

La problématique des liaisons plateau-vallée, piétonnes et cyclables, est un enjeu majeur pour la bonne réussite du Campus urbain: relier facilement les centres-villes et le RER B, situés dans la vallée de l'Yvette, aux nouveaux quartiers et à la ligne 18 du Grand Paris Express sur le plateau. Après le lancement à l'été 2021 des travaux d'aménagement de la liaison piétonne reliant le quartier du Belvédère à la rue de Chevreuse à Orsay, les travaux ont démarré en décembre pour une seconde liaison douce piétonne. Elle permettra de rejoindre l'École CentraleSupélec à la gare du RER B de Bures-sur-Yvette. Son aménagement vise autant à conforter les cheminements piétons qu'à mettre fin aux cheminements «sauvages» qui détériorent les boisements préservés. Six liaisons plateau-vallée sont prévues, dont quatre piétonnes (toutes réalisées) et deux cyclables.

Ouverture de la liaison plateau-vallée piétonne du Guichet / Orsay et Palaiseau



Travaux de pose des piles du viaduc de la ligne 18 du métro du Grand Paris Express au sein du quartier de Moulon / Orsay



Ligne 18 du Grand Paris Express, fil conducteur des mobilités

Privilégier les transports collectifs lorsque le réseau assure une bonne desserte du territoire s'inscrit dans la volonté de réduire l'usage de la voiture. Paris-Saclay et la ligne 18 du métro Grand Paris Express sont indissociablement liées à travers le développement de quartiers de gares connectés entre eux et reliés au territoire francilien par des lignes de transports en commun performantes.

Dès 2030, la ligne de métro reliera, sur un tracé de 35km entre l'aéroport d'Orly et Versailles, les pôles urbains existants et le plateau de Saclay aux hubs stratégiques du Grand Paris. Elle traversera 13 communes et desservira 10 gares.

Ces gares ont vocation à être des pôles d'échanges multi-modaux. Les trois Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM), que sont les communautés d'agglomération de Paris-Saclay, Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines, se sont vues confier la réalisation des études de pôles multimodaux des futures gares de la ligne 18 en concertation avec l'EPA Paris-Saclay et Île-de-France Mobilités. L'objectif est de quantifier et de localiser l'ensemble des aménagements nécessaires au bon fonctionnement

Entrée en action du tunnelier Céline à Palaiseau pour la réalisation de la partie souterraine de la ligne 18



du système de transport : quais de bus, stationnement vélo, dépose/reprise minute, places de taxi, places d'autopartage et aire de covoiturage, espace de livraison... Les études vont se poursuivre en 2022 en vue d'aboutir à la définition d'un contrat de pôle pour chaque gare.

Les quais de bus sont un point critique dans la perspective d'une augmentation significative de l'offre bus qui permettra d'assurer un maillage fin du territoire. Les études de pôles du sud plateau — les plus avancées — envisagent ainsi l'ouverture d'une dizaine de lignes à chaque gare avec des fréquences qui n'excéderont pas 15 min en heure de pointe.

Faire évoluer les pratiques des automobilistes

Le co-voiturage peut être une solution de mobilité attractive lorsqu'il y a peu d'offre alternative, en particulier de transports en commun, des distances importantes et surtout une masse critique de conducteurs.

Le territoire Paris-Saclay offre à cet égard un potentiel intéressant. Archipel de poches urbaines et de zones économiques insérées dans un environnement de vallées, de plateau agricole et de secteurs boisés, il est marqué par la présence de quelques axes structurants et une densité importante d'emplois salariés et d'étudiants. La part des effectifs non-résidents sur le territoire devrait s'élever à plus de 37 000 personnes en 2026 avant la mise en service de la ligne 18.

En 2021, souhaitant concrétiser sa stratégie de covoiturage, l'EPA Paris-Saclay a confié à Ecov, expert et opérateur de mobilité, une étude sur 8 zones d'emplois clés du territoire des trois agglomérations. Il en ressort que Paris-Saclay est déjà le territoire le plus dense en trajets de covoiturage d'Île-de-France et s'avère donc extrêmement propice au développement de ce type de mobilité.

Trois objectifs sont fixés pour favoriser cette pratique :

- Aménager des lieux de prise en charge et de dépôt et des services dédiés,
- Communiquer et encourager le changement de comportement (la plateforme Île-de-France Mobilités - me déplacer centralise toutes les offres), cibler les zones de pertinences à chaque zone d'emplois, faciliter l'intégration du forfait mobilité durable pour les employeurs.
- Valoriser la pratique existante et encourager les utilisateurs à s'inscrire sur les plateformes labellisées par Île-de-France Mobilités (inciter à l'inscription sur les plateformes pour augmenter la masse critique et favoriser la mise en relation).

En 2022, cette stratégie globale associant étroitement les collectivités, les AOM régionales et locales et les entreprises fera l'objet d'une étude approfondie sur trois axes majeurs desservant le campus urbain Paris-Saclay :

- La N118/Francilienne entre Évry et Paris,
- La RD 906/306 entre Rambouillet et Saclay,
- La RD36 entre Montigny-le-Bretonneux et Massy-Palaiseau.

L'objectif est de promouvoir des lignes de covoiturage attractives sur les origines/destinations.

Favoriser des solutions de mobilité innovantes

L'EPA Paris-Saclay soutient un projet unique en France de mobilité électrique collaborative sur le Campus urbain, en y associant tous les acteurs économiques, académiques et institutionnels. Son ambition est d'accélérer la transition des flottes de véhicules de services vers des véhicules propres et de créer de nouvelles formes de collaboration et de partage.

En groupement avec la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, l'Université Paris-Saclay et l'Institut polytechnique de Paris, il a signé le 15 décembre 2021 avec Clem' un contrat de concession de cinq ans pour l'exploitation de deux types de services de mobilité :

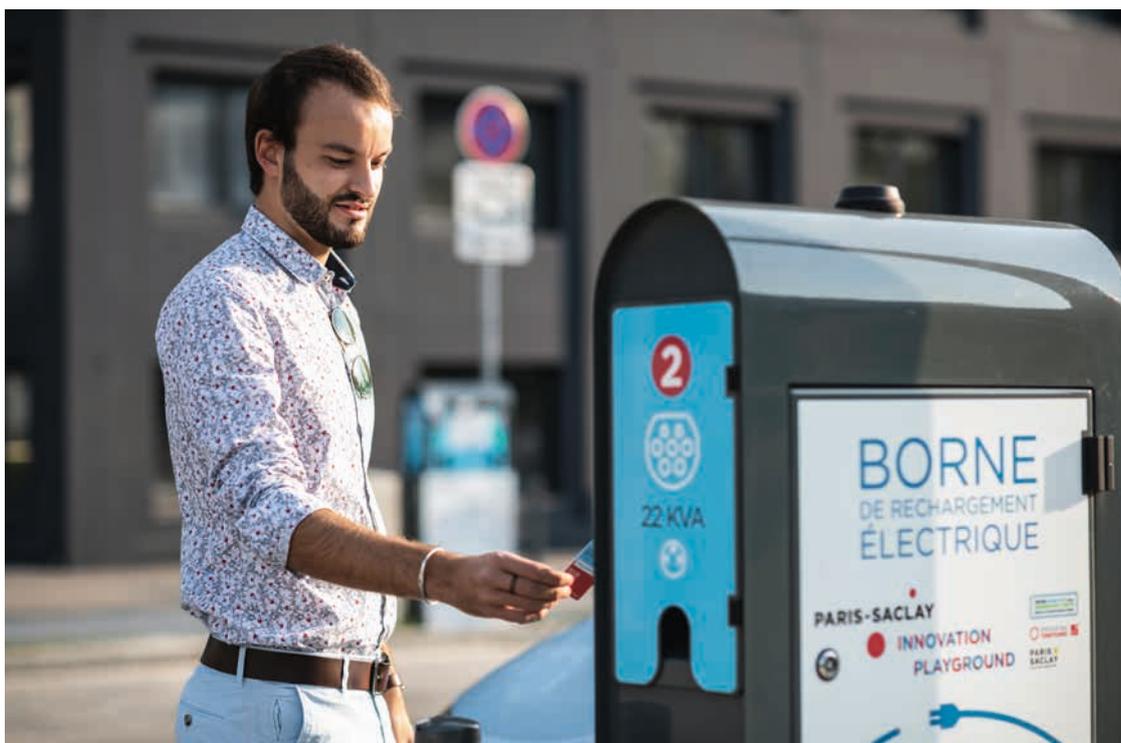
- un service de recharge de véhicules électriques de plus de 55 bornes communicantes et interopérables,
- un service d'autopartage en boucle (retour du véhicule emprunté sur la station de départ) avec des véhicules électriques partagés entre les partenaires ou apportés par l'opérateur.

Ce service d'autopartage répondra à la demande de mobilité professionnelle des établissements et cohabitera avec un service ouvert à tout type d'usagers 7j/7.

Clem' est une société française, présente dans plus de 200 villes en France, dont Paris. Le démarrage progressif de l'autopartage s'étendra sur le 1^{er} trimestre 2022 avec une solution 100 % francilienne, la première labellisée par Île-de-France Mobilités.



Bornes de recharge de véhicules installées dans le quartier de Moulon / Gif-sur-Yvette





Mise en place d'un service d'autopartage, Clem, au sein du Campus urbain Paris-Saclay - Quartier de Moulon / Gif-sur-Yvette

L'écosystème industriel et R&D de la mobilité autonome et connectée

Les expérimentations menées sur le territoire de l'OIN Paris-Saclay sur le véhicule autonome se déroulent dans le cadre de deux projets.

Le projet SAM sur la Sécurité et l'Acceptabilité de la Mobilité Autonome, initié en 2019 pour une durée de 3 ans.

Il s'agit d'un consortium composé d'acteurs industriels, de la recherche et de partenaires territoriaux dont l'objectif est de mener au niveau national 13 expérimentations dont deux sur le territoire de l'OIN sous l'appellation « Paris-Saclay Autonomous Lab ». Ce projet est à l'initiative du Groupe Renault, du Groupe Transdev, de l'IRT SystemX, de l'Institut VEDECOM et de l'Université Paris-Saclay. Il vise à développer de nouveaux services de mobilité en conduite autonome, sur voie dédiée, voies publiques et campus, en complément des solutions de transports existantes sur le plateau de Saclay. Paris-Saclay Autonomous Lab est un système complet de transport autonome, comprenant des véhicules électriques et autonomes, un poste de contrôle centralisé permettant la supervision des services, une infrastructure connectée et des applications client.

En 2021 et 2022, Renault opère un service de voitures à la demande, en journée, délivré par des prototypes de Renault ZOE Cab autonomes sur le Campus urbain de Paris-Saclay. Ce service permet aux personnes qui se rendent sur le campus en transport public de se déplacer librement sur le site. Les expérimentations menées sur le territoire Paris-Saclay

doivent permettre de définir les conditions de déploiement d'un service de mobilité autonome à plus large échelle. Ces expérimentations sont envisagées à Paris-Saclay sous un angle pragmatique pour offrir à moyen terme une véritable offre complémentaire utile aux usagers.

Le projet 5G Open Road, issu d'un appel à projet en 2021 pour relancer la filière automobile et explorer les bénéfices et enjeux technico-économiques de la 5G, prévoit plusieurs expérimentations sur le campus Paris-Saclay, associant l'Université Paris-Saclay, l'ENSAE, CentraleSupélec, avec le soutien de l'EPA et de l'agglomération.

Ce projet vise à permettre aux différents acteurs impliqués de définir conjointement les modèles opératoire et économique les plus efficaces pour créer un service de mobilité autonome qui soit pérenne, rentable et qui intègre les besoins des territoires. Le projet 5G Open Road a pour but de tester les solutions suivantes :

- les intersections intelligentes, pour une sécurisation des zones accidentogènes en ville et une fluidification globale du trafic,
- la logistique urbaine autonome, qui vise à décharger les villes des livraisons du dernier kilomètre par des véhicules utilitaires polluants, par des véhicules autonomes propres,
- les navettes autonomes de transport à la demande, qui permettent de densifier l'offre de transport, depuis et vers les transports publics,
- les hubs multimodaux et de services aux véhicules, qui visent à proposer des solutions de report modal et fournir des services aux véhicules automatisés.

Protéger les espaces naturels et agricoles, leviers d'attractivité du territoire

La Zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay

Créée par la loi du 3 mai 2010 relative au Grand Paris, la Zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) du plateau de Saclay, répond à l'objectif de développement durable d'un *cluster* scientifique, économique et urbain dont l'une des caractéristiques est d'être situé dans un environnement remarquable. Cet objectif est réaffirmé de manière collective et partagée dans la stratégie de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale formalisée en 2020 par l'EPA Paris-Saclay.

La ZPNAF est un outil destiné à préserver l'identité de Paris-Saclay et à développer les synergies entre les différents espaces. Elle est à ce titre autant une zone à protéger qu'une zone de projets et d'échanges autour d'activités économiques et agricoles, de loisirs et de valorisation du patrimoine naturel ou de l'émergence de circuits courts.

Le programme d'actions élaboré entre 2014 et 2017 par l'EPA, avec l'ensemble des parties prenantes, institutionnelles, locales ou agricoles, est organisé autour de trois axes :

- **Axe A :** assurer la pérennité de l'agriculture au sein de la ZPNAF
- **Axe B :** assurer la pérennité des espaces naturels et forestiers
- **Axe C :** développer les liens entre le plateau, les activités et les habitants.

Un point d'étape a été publié en 2021. Il permet d'avoir une vision complète du degré de réalisation des actions. Sur les 28 actions engagées entre 2019 et 2020, 17 sont déjà entièrement financées.

Dans la continuité de ce travail de concertation, une nouvelle démarche de co-construction a été engagée pour élaborer un référentiel d'évaluation des impacts du programme d'actions sur le territoire à l'issue de ces six années de mise en œuvre. Sa vocation est de rendre compte et de produire des données d'analyse qui permettront, à l'horizon 2023, de définir un second plan d'actions.

Zone humide en lisière du Campus urbain





Observatoire ornithologique des étangs de Saclay

L'observatoire ornithologique de Paris-Saclay

Figurant comme l'une des actions de l'axe B du programme d'actions, la construction d'un observatoire ornithologique dans la réserve naturelle des étangs de Saclay, sur la rive nord de l'étang Vieux, s'est achevée en février 2021. Sur ce site exceptionnel pour sa biodiversité, plus de 255 espèces d'oiseaux ont été observées ces vingt dernières années. Imaginé par l'Atelier Plantago, l'observatoire a été dessiné tel un nid émergeant de la roselière, à deux mètres au-dessus de l'eau : des parois en voliges bois, une isolation en osier, un toit en bardeaux et un camouflage en échelas de châtaignier. Géré par la commune de Saclay, il est mis à disposition des passionnés, des chercheurs et scientifiques ainsi que des scolaires avec un accès limité à une quinzaine de personnes. Plusieurs associations environnementales sont associées à ce projet financé par la Ville de Saclay, le Département de l'Essonne, la Région Île-de-France et la Communauté Paris-Saclay : LPO, Association des étangs et rigoles du plateau de Saclay, NaturEssonne ainsi que le Syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de la Bièvre et le Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette.

Initiative de circuit court et de vente à la ferme mise en place par la ferme de Romainville



PARIS-SACLAY
 **MANGER LOCAL**

« Manger local », la plateforme des circuits courts de Paris-Saclay

La plateforme mangerlocal-paris-saclay.fr a pris son envol en 2020. S'appuyant sur la vingtaine de fermes présentes sur le plateau, elle permet à toute personne qui habite, travaille ou étudie sur le territoire de trouver des informations pour manger local : ventes à la ferme, cueillettes, paniers livrés, épiceries participatives, paniers des AMAPs (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne). Objectif : réduire l'empreinte environnementale de la consommation alimentaire sur le territoire mais également renforcer les liens entre la ville et les espaces agricoles. Deux newsletters par an créent désormais un lien d'information entre les acteurs du territoire et les consommateurs.

Circuit court pour valoriser les urines humaines

Une expérimentation a été lancée en 2021 avec l'entreprise Evoloop, spécialisée dans l'économie circulaire urbaine et territoriale, sur la valorisation à la source des urines.

Sous maîtrise d'ouvrage directe de l'EPA, un immeuble de bureaux, qui accueillera également un restaurant universitaire, va être équipé d'une collecte séparative des urines en vue de leur recyclage en engrais pour fertiliser les sols. En effet, les urines concentrent 85% de l'azote que l'on rejette et sont en grande partie responsables de l'eutrophisation des cours d'eau. Les agriculteurs, de leur côté, utilisent des engrais à 90% de synthèse très énergivores à produire. L'idée est de leur substituer à l'échelle du territoire des engrais d'origine naturelle et renouvelable.



Bassins de gestion des eaux pluviales du Campus urbain - Quartier de Moulon / Gif-sur-Yvette

Valoriser la biodiversité sur le campus urbain

Les grandes étendues agricoles du plateau comme les étangs, rivières et rigoles, les espaces boisés soulignant coteaux, parcs et jardins des zones urbanisées constituent des écosystèmes qui abritent une faune et une flore remarquables. L'EPA assure un suivi régulier de la faune et de la flore de ces espaces.

Sur le Campus urbain, neuf panneaux pédagogiques ont été installés. Ils ont été conçus avec le comité scientifique qui accompagne l'EPA depuis 10 ans et le bureau d'études Confluences. Ces panneaux signalent des espaces et espèces à enjeux écologiques ainsi que les mesures mises en place pour les préserver. En font partie la châtaigneraie au Sud du parc naturaliste, la pépinière paysagère transitoire, la rigole de Corbeville longue de 4 km, les mouillères à Étoile d'eau, la trame verte et bleue locale et territoriale, ainsi que le corridor écologique qui forme, sur 4 hectares, un maillon essentiel pour la création d'une continuité écologique.

La pépinière paysagère transitoire doit permettre de faire grandir, dans le quartier de Corbeville, 1800 arbres destinés à être replantés dans les futurs espaces arborés et le long des voiries des trois quartiers du Campus urbain. D'une surface de 2 hectares, elle contribuera à sécuriser l'approvisionnement local en végétaux tout en diminuant les risques d'échec des transplantations. L'EPA Paris-Saclay, en partenariat avec la Ville d'Orsay et la communauté d'agglomération Paris-Saclay ainsi que les professionnels de la filière horticole et pépiniériste d'Île-de-France, a retenu Synfolia, un groupement de 5 pépinières françaises, parmi lesquelles figurent les Pépinières du Plateau de Versailles, pour créer la pépinière transitoire. Constituée fin 2020, la pépinière est entrée en activité et le restera jusqu'en 2025.

À l'occasion de la 10^e édition des Assises nationales de la biodiversité qui s'est tenue du 7 au 9 octobre 2020 au Palais des congrès Paris-Saclay à Massy, l'EPA a présenté ses principales actions en faveur de la biodiversité, prises notamment dans le cadre de l'application de la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) pour l'aménagement des ZAC.

En octobre 2020, dans le contexte des semaines européennes du développement durable, une balade a été organisée dans le quartier de l'École polytechnique à la découverte des mesures mises en œuvre pour préserver et valoriser la biodiversité : bassins, mouillères, mares, corridor écologique, autant de mesures pérennes, support de biodiversité, accueillant des espèces protégées et formant des continuités essentielles au déplacement de la faune. La thématique était de présenter les écosystèmes existants ou nouvellement créés et d'expliquer les aménagements destinés à préserver les circulations et l'accueil des espèces.



Panneau pédagogique sur la démarche du verger expérimental du quartier de Moulon



Animer le dialogue avec les usagers du plateau de Saclay

Au-delà des ateliers de réflexion organisés dans le cadre de la co-construction d'une stratégie de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale par l'EPA et ses partenaires, de nouveaux outils d'échanges avec les usagers du plateau ont été mis en place en 2021.

- **11 février 2021:** « quand vos territoires s'interrogent sur la méthanisation »,
- **28 juillet 2021:** « Agriculture, alimentation et biodiversité »,
- **25 octobre 2021:** « Aménagement du plateau de Saclay : quel équilibre entre artificialisation et préservation ? », lors de la semaine du Développement Durable 2021 en lien avec l'Université Paris-Saclay.

En outre, au démarrage de la démarche DDRS, l'EPA Paris-Saclay a édité un Journal de la stratégie RSE à destination du public. Deux numéros sont parus en novembre 2020 et juin 2021 qui rendent compte de l'avancement de la démarche.

RSE: Premières pistes de réflexion collective

PARIS-SACLAY

DÉMARCHE RSE (RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ÉTABLISSEMENT)
UNE AMBITION EN PARTAGE

JOURNAL DE LA STRATÉGIE RSE DE L'EPA PARIS-SACLAY N°1, DÉCEMBRE 2020

En vue de réaffirmer les préoccupations sociales et environnementales qui guident l'Opération d'intérêt national Paris-Saclay, et dans la volonté d'actualisation du Schéma Directeur Territorial et de la stratégie éco-territoire approuvés par son Conseil d'administration en 2012, l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay s'est volontairement engagé dans une démarche de Responsabilité Sociétale d'Établissement (RSE).

Une démarche qui se veut fédératrice afin de partager collectivement l'ambition du territoire Paris-Saclay, ses grandes orientations stratégiques et principaux objectifs. Fort d'une dynamique inscrite dans le développement polycentrique de la région parisienne, sur un des bassins d'emploi d'Ile-de-France où le taux de résidents travaillant sur le territoire est le plus élevé, où l'équilibre entre urbanisation et espaces naturels, agricoles et forestiers est garanti par une zone de protection qu'il nous faut

collectivement défendre et animer, et d'une volonté de développement de quartier urbain durable; avec un enjeu fort de ressources énergétiques renouvelables, et de construction et de mobilité bas carbone, l'EPA Paris-Saclay entend proposer un travail collectif pour aller plus loin. À ce titre, nous veillerons à ce que cette démarche s'instaure en associant largement l'ensemble des élus et parties prenantes des 3 communautés d'agglomération sur lesquelles s'étend le périmètre du territoire. Nous comptons leur proposer de se mobiliser sur ces réflexions dès le début de l'année 2021.

L'Établissement a décidé de se faire accompagner par un cabinet spécialisé dans ce domaine, le cabinet *Transitions*, pour mener à bien la mise en place de cette démarche. L'agence *À Vrai Dire La Ville*, quant à elle, a écouté nos premiers débats internes. Elle en livre sa transcription dans ce premier journal, que nous vous proposons de découvrir.

Philippe Van de Maele Directeur général de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay



PARIS-SACLAY

Développement durable et responsabilité sociétale : retour sur la concertation

JOURNAL DE LA STRATÉGIE DDRS: DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'EPA N°2, JUIN 2021
SOUS LA PLUME DE JEAN-DENIS ESPINASSE, À VRAI DIRE LA VILLE

L'établissement public d'aménagement Paris-Saclay l'annonçait en décembre dernier : il s'est volontairement engagé dans cette démarche en vue de réaffirmer les préoccupations sociales et environnementales qui guident l'Opération d'intérêt national Paris-Saclay. Cette démarche a, depuis, été approuvée par le Conseil d'administration de l'établissement et présentée aux élus ainsi qu'aux parties prenantes des 3 communautés d'agglomération du territoire.

À ce titre, et comme nous nous y étions engagés tant cela est essentiel pour la réussite et la diffusion de cette démarche, nous venons de clôturer un cycle d'ateliers de réflexion collective autour de trois thématiques dédiées : préservation des ressources et décarbonation; mobilités de demain; cohésion sociale. Représentants de services de l'état, de collectivités territoriales, du pôle académique (Université Paris-Saclay, Institut Polytechnique de Paris), d'entreprises ou encore d'associations essonniennes et yvelinoises... chaque atelier organisé aura rassemblé, pour chaque rendez-vous donné, plus d'une quarantaine de participants assurant ainsi une pleine représentativité du territoire. Je tenais sincèrement à les remercier pour leur mobilisation. Nombreux ont été les commentaires, remarques et réactions alimentant ainsi les débats d'éléments de réflexion tant pertinents que constructifs. Surtout, ces temps de partage ont été forts de sens, l'esprit collectif étant l'identité même de Paris-Saclay. Ces ateliers ont également laissé transparaître la volonté de toute une communauté à vouloir faire de Paris-Saclay, ensemble, un véritable démonstrateur sur des sujets tels que les transitions sociales et écologiques.

Animés par les équipes du cabinet *Transitions*, ces ateliers de réflexion alimenteront en conséquence le cadre stratégique de la démarche ainsi que le plan d'actions qui y sera associé. Ces derniers seront présentés dans le courant du deuxième semestre 2021 aux élus et parties prenantes concernés, avant la mise en délibération d'un document de type « manifeste » au Conseil d'administration de l'établissement.

Tout comme nos sessions de débats internes, l'agence *À Vrai Dire La Ville* retranscrit ici, dans ce qui constitue le deuxième numéro du journal de notre démarche, le fruit des ateliers de réflexion que je vous invite à découvrir.

Philippe Van de Maele, Directeur général de l'établissement public d'aménagement Paris-Saclay



Le corridor écologique au nord du quartier de l'École polytechnique

4. L'avancement des opérations d'aménagement (2021)

À ce jour,

- **1054263m² de projets immobiliers sont réalisés ou engagés (acte de vente et/ou promesse de vente signés) sur les ZAC du Quartier de l'École polytechnique, de Moulon et de Corbeville,**
- **La ZAC Satory Ouest est en cours de phase opérationnelle,**
- **Les ZAC de Gare de Guyancourt - Saint-Quentin et du Christ de Saclay sont en cours de création,**
- **Les secteurs de la Bonde, du Campus Vallée et de Trappes sont à l'étude.**

Ont été livrés dans le quartier de Moulon en 2020

Enseignement supérieur et de recherche

École Normale Supérieure Paris-Saclay

Équipements publics

Hôtel d'agglomération de la Communauté

d'Agglomération Paris-Saclay

Mairie annexe de Moulon pour la ville de Gif-sur-Yvette

Infrastructures

Installation centralisée du réseau de chaleur

et de froid du quartier de Moulon

Entreprises et activités économiques

Locaux de l'entreprise IBM

Services et commerces

Crèche privée Babilou

Épicerie de proximité La Miam Locale

Boulangerie OCT Tradition

Pharmacie de Moulon

Pôle médical de Moulon

Banque Société Générale

Opticien Optic 2000

Restaurant Le Kfé (ENS Paris-Saclay)

Ont été livrés dans le quartier de Moulon en 2021

Enseignement supérieur et de recherche

Rénovation du Laboratoire Aimé Cotton

Équipements publics

Extérieurs du Centre omnisports universitaire de Moulon

Espaces publics majeurs

Aire de jeux pour enfants au sein du Parc de Moulon

Services et commerces

Épicerie de proximité Intermarché

Restaurant japonais YUCAI Sushis

Restaurant pizzeria FO Pizza Au feu de bois

Pressing laverie de Moulon

Salon de coiffure Viva la Vie

Brasserie Brass&Co

Ont été livrés dans le quartier de l'École polytechnique en 2020

Logements étudiants

Résidence Bachelor (480 lits)

Résidence Pichet All Suites Study (305 lits)

Résidence Rosalind Franklin (282 lits)

Équipements publics

Parc de stationnement public Gaspard Monge

(425 places)

Infrastructures

Poste Source Enedis

Installation centralisée du réseau de chaleur

et de froid du quartier de l'École polytechnique

Espaces publics majeurs

Place Marguerite Pery

Services et commerces

Restaurant traiteur asiatique O'Food Asia

Aménagements de circulations douces

Liaison plateau-vallée de Lozère

Ont été livrés dans le quartier de l'École polytechnique en 2021

Infrastructures

Lycée international de Palaiseau

Entreprises et activités économiques

Le Playground: incubateur, pépinière,

hôtel d'entreprises

Espaces publics majeurs

Rénovation de la Cour des Cérémonies

de l'École polytechnique

Services et commerces

Restaurant All Together

Restaurant bar Le 19 by l'Entrepotes

Les opérations d'aménagement en phase opérationnelle

La ZAC du quartier de l'École polytechnique

Le quartier de l'École polytechnique poursuit son rythme de livraison des espaces publics et de commercialisation des lots à raison de :

- 74 % des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 31% des activités économiques ;
- 100% des logements étudiants ;
- 0 % des logements familiaux ;
- 81% des commerces, services et équipements.

Représentant un avancement total de 52 % du programme de la ZAC.

Droits à construire

En 2020, l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay a signé une promesse de vente de charges foncières avec la Maison des ingénieurs agronomes pour une résidence de logements étudiants privés de 136 lits (lot C1.2) ; ainsi qu'un acte de vente avec le groupement mené par Demathieu Bard Immobilier, promoteur immobilier en charge de la maîtrise d'ouvrage du projet de résidence étudiante privée (lot S1.2) ; et enfin une promesse de vente pour une déchetterie-ressourcerie avec le SIOM de la Vallée de Chevreuse (lot N.1.9).

L'EPA Paris-Saclay a vendu, le 29 novembre 2021, une parcelle de 2549 m² (lot N.1.2) au bénéfice de la Préfecture de l'Essonne pour la construction de la nouvelle sous-préfecture de Palaiseau. L'établissement a également vendu la parcelle de la future résidence étudiante de la Maison des Ingénieurs Agronomes (lot C.1.2). L'établissement a aussi signé plusieurs promesses de ventes en 2021 concernant des projets de résidences étudiants : la résidence portée par Toit et Joie (C.3.4) et la résidence RIE Habitat (C.1.3b).

Foncier

L'EPA Paris-Saclay a versé 6,9 M€ à l'Institut Polytechnique de Paris au titre de la reconstitution du Pôle Mécanique pour l'année 2020 dans le cadre de l'échéancier défini.

L'établissement a acquis au cours de la même année le foncier nécessaire à la réalisation du futur pôle gare (4 M€) et a acheté auprès de Grand Paris Aménagement le bail à construction du CEA lié au projet Digihall (1,8 M€).

Enfin, l'EPA Paris-Saclay a perçu en 2020 la participation de 16 M€ de la Société du Grand Paris

liée à l'implantation du Centre d'exploitation de la ligne 18 à l'Est du quartier.

Quant à 2021, l'établissement a obtenu un transfert de foncier à titre gratuit de l'État, valorisé à 10,7 M€ d'euros par le service des domaines, situé à l'Est de l'École polytechnique.

Études

Les études du secteur Est de la ZAC se sont poursuivies au cours de l'année 2020, en lien avec l'Institut Polytechnique de Paris, pour définir la programmation de ce secteur. Un nouveau plan urbain a été défini en fin d'année par l'ensemble des partenaires et l'EPA.

Les études opérationnelles se sont poursuivies sur le secteur Ouest de la ZAC.

L'ensemble de ces études s'est poursuivi en 2021 pour l'ensemble des secteurs de projets.

Travaux réceptionnés

Au cours de l'année 2020, malgré l'arrêt puis le ralentissement des chantiers en raison de la crise sanitaire, l'EPA Paris-Saclay a poursuivi les travaux de voiries et de réseaux pour continuer l'aménagement du quartier et la viabilisation de nouvelles parcelles. Ces travaux ont consisté en la réalisation des ouvrages suivants :

- Des travaux de réseaux et VRD, ainsi que l'aménagement d'accès pour la Société du Grand Paris dans le cadre du chantier du viaduc de la ligne 18 du Grand Paris Express et la viabilisation de la parcelle du centre d'exploitation et de maintenance ;
- La réalisation d'un parking provisoire pour l'entreprise Danone ;
- La réception de la Place Marguerite Pery, espace public majeur et central du quartier ;
- La finalisation des espaces publics aux abords des résidences livrées pendant l'année : la résidence Pichet All Suites Study et la résidence Rosalind Franklin ;
- La viabilisation de la parcelle de la future sous-préfecture préalable au chantier de construction du bâtiment ;
- Et la livraison de la liaison plateau-vallée dite de Lozère.



Vue aérienne de la ZAC du quartier de l'École polytechnique

Puis, en 2021, l'EPA Paris-Saclay a continué les travaux de voiries et de réseaux pour poursuivre l'aménagement du quartier et la viabilisation de nouvelles parcelles. Ces travaux ont consisté en la réalisation des ouvrages suivants :

- Des travaux de réseaux et VRD destinés à poursuivre l'aménagement des parcelles en prévision de chantiers ;
- La viabilisation des parcelles préalablement aux chantiers de construction du Next et du Pôle Mécanique ;
- La finalisation des espaces publics aux abords du lycée international de Palaiseau et du bâtiment Le Playground ;
- La rénovation et transformation de la Cour des Cérémonies de l'École polytechnique ;
- Et la réalisation de la section de la Route départementale 36 située entre les carrefours de la Route départementale 128 et de l'Avenue de la Vauve.

Équipement public de superstructure

PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC GASPARD MONGE

Livré à l'automne 2020 en simultané de la résidence étudiante Rosalind Franklin, ce parking offre 425 places aux usagers du territoire. Ses 1^{er} et 2^e étages sont flexibles dans leurs usages et pourront être transformés en locaux tertiaires ou logements selon les futurs besoins du quartier. Ce parking est exploité par EFFIA dans le cadre d'une délégation de service public consentie par la ville de Palaiseau.

POSTE SOURCE ENEDIS

Livré en fin d'année 2020, ce poste permet de gérer l'augmentation des besoins en électricité du Campus urbain et de l'ensemble de ses quartiers avec trois transformateurs d'une puissance de 70 MVA. Chacun d'eux représente l'alimentation en électricité d'environ 25 000 clients et permettra de s'adapter au rythme de livraisons des nouveaux bâtiments du territoire.

Programme prévisionnel du quartier de l'École polytechnique

216 800 m² d'enseignement supérieur et de recherche

403 000 m² de surface de développement économique

182 000 m² de logements étudiants et familiaux

76 000 m² de commerces, services et d'équipements publics de quartier

La ZAC du quartier de Moulon

Le quartier de Moulon poursuit son rythme de livraison des espaces publics et de commercialisation des lots à raison de :

- 93% des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche;
- 35% des activités économiques;
- 75% des logements étudiants;
- 32% des logements familiaux;
- 34% des commerces, services et équipements.

Représentant un avancement total de 58% du programme de la ZAC.

En septembre 2021, l'EPA Paris-Saclay a pris l'initiative de modification de la ZAC afin de faire évoluer sa programmation, plus particulièrement sur son secteur Est, pour une plus grande mixité fonctionnelle et une intensification des usages visant à créer une vie de quartier animée.

Droits à construire

En 2020, l'EPA Paris-Saclay a signé les actes de vente suivants :

- Le lot NF3a avec la SCI Saclay - Teilhard de Chardin en vue de la construction d'un centre offrant un espace de dialogue entre sciences, technologie et spiritualité au sein du Campus Paris-Saclay;
- Le lot NB1 au profit de l'entreprise Danone pour la réalisation de bureaux;
- Le lot SD11 au profit de Seqens pour réaliser la gendarmerie et ses logements.

En 2021, l'établissement a signé l'acte de vente du lot EE2 à Demathieu Bard Immobilier, pour un projet de résidence étudiante privée de 312 lits, dont la promesse de vente avait été signée en 2020.

En 2020 et 2021, plusieurs promesses de vente ont été signées :

- Les lots NF2a, NE31 et NE32 avec SEQENS pour la réalisation de 130 logements familiaux sociaux, 51 logements en accession sociale et une maison médicale;
- Le lot NE2 avec Legendre Immobilier et le lot NE5 avec Nacarat pour la réalisation de 222 logements familiaux en accession libre.

Foncier

L'établissement a réalisé de nouvelles acquisitions foncières, à hauteur globale de 9274 K€, principalement situées sur le secteur Est pour permettre une plus grande mixité fonctionnelle.

Études

L'EPA Paris-Saclay a poursuivi les études de maîtrise d'œuvre urbaine menées sur plusieurs secteurs du quartier, tels que les secteurs Sud-Ouest, Est et Métro. Les études des espaces publics ont été également poursuivies sur les secteurs Nord et Est, en phase PRO, en vue de lancement de travaux d'aménagement en 2022.

L'établissement a mené également en 2021 des études complémentaires (programmation, circulation, stationnement, etc.) sur l'ensemble du quartier et des projets.

Travaux réceptionnés

Au cours de l'année 2020, malgré les ralentissements de la crise sanitaire, les chantiers de voiries et de réseaux ont pu se poursuivre et finaliser l'aménagement de plusieurs espaces publics majeurs du quartier.

Ces travaux ont consisté en la réalisation des ouvrages suivants :

- Plusieurs travaux de VRD destinés à poursuivre l'aménagement des parcelles pour les futurs chantiers de la gendarmerie de Moulon, du centre Teilhard de Chardin et du Learning Center;
- La création d'une voie d'accès dédiée au futur chantier de la Gendarmerie de Moulon;
- La réalisation des abords de l'École Normale Supérieure Paris-Saclay et de ses bassins;
- La finalisation des abords du Parc de Moulon et des résidences du programme immobilier O'rizon;
- La réalisation des abords du Parking Silo et du Groupe scolaire de Moulon;
- La finalisation du mail Pierre Potier, en lien avec la livraison de nouveaux commerces en cœur de quartier;
- Et la viabilisation de la parcelle du Learning Center préalable à la construction du bâtiment.

Et en 2021, l'EPA Paris-Saclay a continué les travaux de voiries et de réseaux pour poursuivre l'aménagement du quartier et la viabilisation de nouvelles parcelles.

Ces travaux ont consisté en la réalisation des ouvrages suivants :

- Des travaux de réseaux et VRD destinés à poursuivre l'aménagement des parcelles en prévision de chantiers;
- La finalisation des travaux des abords de l'École Normale Supérieure Paris-Saclay et des nouvelles résidences O'rizon livrées dans l'année;

- La réalisation des espaces extérieurs du Centre omnisports universitaire de Moulon et de leurs abords ;
- La finalisation des abords des nouveaux commerces du mail Pierre Potier en lien avec leurs ouvertures ;
- La réalisation du raccordement du réseau d'eaux usées du secteur nord du quartier à la rue de Versailles à Orsay ;
- Et la réalisation et la livraison de la première aire de jeux du quartier de Moulon au sein du Parc de Moulon.

Équipements publics de superstructure

CRÈCHE DE MOULON

La crèche a ouvert ses portes au début de l'année 2020, au sein du 1^{er} programme résidentiel de la ZAC. Cet équipement accueille jusqu'à 55 berceaux.

PÔLE D'ACCUEIL DU MOULON

Livré au 1^{er} trimestre 2020, le pôle d'accueil du Moulon (PAM), installé au cœur du quartier, accueille une mairie annexe de la ville de Gif-sur-Yvette pour offrir un service de proximité à ses habitants, notamment dans leurs démarches administratives ; et les locaux de l'association Science Accueil, dont l'objet est d'accompagner les chercheurs et doctorants présents sur le Plateau de Saclay.

CENTRE AQUATIQUE DE GIF-SUR-YVETTE

En 2021 a été désigné le groupement Demathieu Bard Immobilier et Swimdoos pour réaliser et exploiter le futur centre aquatique. Cet équipement porté par la mairie de Gif-sur-Yvette, en partenariat avec l'Université Paris-Saclay et l'EPA Paris-Saclay, proposera des espaces sportifs, ludiques et de bien-être aux habitants, étudiants et salariés du Campus, dans un bâtiment lumineux et largement ouvert sur un solarium extérieur. Il constituera l'un des équipements publics majeurs du quartier, à l'entrée Ouest de celui-ci et à proximité du Complexe sportif de Moulon et du Complexe sportif universitaire. Il conciliera pratique sportive, loisirs, enseignement scolaire et universitaire avec plus de 15 000 heures dédiées à ces publics. Son ouverture est attendue pour la fin d'année 2024.

Programme prévisionnel du quartier de Moulon

320 000 m² d'enseignement supérieur et de recherche

230 000 m² de développement économique

270 000 m² de logements étudiants et familiaux

50 000 m² de commerces, services et d'équipements publics de quartier



Vue aérienne de la ZAC du quartier de Moulon

La ZAC de Corbeville

À la suite de deux années de dossiers réglementaires, achevées le 23 décembre 2020 par l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale unique pour les travaux de ZAC, le projet de Corbeville est entré dans une nouvelle phase opérationnelle. Les premiers travaux d'espace public ont ainsi pu démarrer, préfigurant les voiries primaires du quartier; des chantiers d'opérations immobilières ont été lancés et une consultation a été ouverte pour la réalisation d'une résidence étudiante sociale, la première du quartier.

Ainsi, plusieurs projets de construction majeurs ont démarré au cours de l'année 2021:

- Le Complexe sportif universitaire de Corbeville, réalisé par l'Université Paris-Saclay et qui accueillera de premiers étudiants dès la rentrée 2022;
- Le futur hôpital Paris-Saclay, porté par le Groupe Hospitalier Nord-Essonne, qui accueillera ses premiers patients en 2024;
- Et la construction des piles du viaduc de la ligne 18 du métro du Grand Paris Express, sous maîtrise d'ouvrage de la Société du Grand Paris. Ce chantier a démarré avec la création au préalable d'une voie de maintenance et d'une base chantier.

De nouvelles consultations et études ont également été lancées en 2021 avec deux projets de résidences étudiants qui devraient ouvrir leurs portes à la rentrée 2024.

2022 sera marquée par le lancement des consultations de logements familiaux sur les secteurs Est de la ZAC, pour un total d'environ 980 logements.

NB: La ZAC de Corbeville est une opération d'aménagement à différencier du projet de réaménagement de l'échangeur de Corbeville.

Droits à construire

En 2021, l'Établissement public d'aménagement a signé l'acte de vente définitif du lot H8 avec le Groupe Hospitalier Nord-Essonne pour la réalisation de l'Hôpital Paris-Saclay, un an après la signature de la promesse de vente en 2020. La cession du lot H6 à l'Université Paris-Saclay a également été signée en 2021, pour la réalisation d'un complexe sportif universitaire.

L'EPA a aussi acté avec le Département de l'Essonne la cession du lot W4 pour la réalisation d'une nouvelle caserne de pompiers pour le compte du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 91).



Vue aérienne de la ZAC de Corbeville

Enfin, l'EPA Paris-Saclay a lancé une consultation pour la réalisation d'une résidence étudiante à caractère social, de 150 lits environ.

Foncier

En décembre 2020, l'EPA a acquis auprès de l'Établissement public foncier d'Île-de-France la majeure partie du foncier dit friche Thalès. Le site avait été préalablement démolit et le foncier remis en état par l'EPFIF. Cette acquisition majeure a ainsi permis à l'EPA la maîtrise de la quasi-totalité du foncier de la ZAC de Corbeville.

Elle permettra la réalisation d'un grand parc et d'un secteur résidentiel et donne à l'EPA la propriété du Château de Corbeville.

Études

Plusieurs études ont été lancées concernant les espaces publics, notamment les études de niveau « avant-projet » pour la moitié Est du périmètre d'aménagement en 2020, et les études de niveau « projet » en 2021, pour la réalisation du Cours de Corbeville (axe majeur du futur quartier), du parvis de l'Hôpital et du secteur Terrasse autour du Château de Corbeville.

D'autres études ont concerné les zones humides de compensation, la création d'un boisement de lisière au nord du quartier, l'intégration d'œuvres d'art dans la conception des espaces publics ou encore l'optimisation du futur réseau de circulations cyclables au sein du quartier.

Travaux réceptionnés

L'ancien site industriel Thalès a été démolit et remis en état tout au long des années 2019 et 2020. L'EPA a coordonné ces travaux, sous maîtrise d'ouvrage directe de l'EPFIF, qui se sont achevés courant 2021.

L'acquisition du site en 2020 par l'EPA et sa libération au printemps 2021 ont permis d'élaborer tout un programme de remise en valeur par des interventions artistiques, qui s'est mis en œuvre de juillet à septembre 2021: installation de mobilier ludique et monumental, accrochage d'expositions de photographies et sur l'histoire du Domaine.

Le tout a été accompagné par une programmation événementielle estivale, co-pilotée par l'EPA Paris-Saclay et les collectivités locales.

Les travaux de la ligne 18 du métro du Grand Paris Express se sont intensément poursuivis sur la plaine de Corbeville et les premières piles du métro ont émergé à la fin de l'année 2021.

Équipements publics de superstructure

HÔPITAL PARIS-SACLAY

Premier équipement public majeur du quartier de Corbeville, l'hôpital Paris-Saclay est un projet porté par le Groupe Hospitalier Nord Essonne, réunion des hôpitaux de Longjumeau, Orsay et Juvisy.

Il permettra de répondre aux besoins de soins du territoire tout en bénéficiant de la richesse industrielle et académique du *cluster*, avec la proximité d'un écosystème de recherche et d'acteurs industriels pharmaceutiques, biomédicaux et biotech. Le futur hôpital travaillera en lien avec le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Renouvelables (CEA) et proposera un centre de santé étudiant.

Le chantier a démarré à l'été 2021, pour une mise en service en 2024.

COMPLEXE SPORTIF UNIVERSITAIRE DE CORBEVILLE

Pour répondre aux besoins d'équipements sportifs de l'Université Paris-Saclay, un nouveau complexe sportif sera réalisé dans la partie nord du quartier de Corbeville, à proximité du futur hôpital. Celui-ci comprendra un bâtiment destiné à accueillir notamment deux gymnases et leurs gradins, une salle d'escalade bloc, une salle de danse, des vestiaires et sanitaires, ainsi qu'un espace d'accueil et d'administration.

Il sera accompagné d'espaces sportifs extérieurs, qui comprennent trois courts de tennis couverts non clos et un terrain de grands jeux mixtes football et rugby.

Le permis de construire a été obtenu en 2021. Les travaux préparatoires de terrassement ont également eu lieu en 2021. Le démarrage du chantier est prévu pour le début de l'année 2022.

GROUPE SCOLAIRE

En 2021, des études de programmation avancées ont été menées par l'EPA Paris-Saclay en étroite association avec la ville d'Orsay, future propriétaire et gestionnaire de l'équipement, qui comptera notamment 14 classes maternelle et élémentaire, un accueil de loisirs sans hébergement et des surfaces polyvalentes de sport. L'équipement ouvrira ses portes en 2026.

Programme prévisionnel du quartier de Corbeville

45 000 m² d'enseignement supérieur et de recherche

123 000 m² de surface de développement économique

172 000 m² de logements étudiants et familiaux

74 000 m² de commerces, services et d'équipements publics de quartier

La ZAC Satory Ouest

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay a pris l'initiative de la ZAC Satory Ouest en 2014, approuvé sa création en juin 2018 lors de son Conseil d'Administration et a obtenu l'arrêté préfectoral approuvant le dossier de création de la ZAC en 2019.

Le 20 juillet 2020, un arrêté préfectoral a déclaré d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC Satory Ouest valant mise en compatibilité du PLU de Versailles. Cette étape importante a permis d'initier une procédure d'expropriation nécessaire à la réalisation du quartier Lisière ainsi que de rendre possible et d'encadrer par le PLU la constructibilité générale actée par le dossier de création de la ZAC.

En parallèle de ces procédures, l'élaboration du projet d'aménagement s'est poursuivie et le Conseil d'Administration de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay a approuvé sa réalisation le 10 décembre 2021. L'arrêté préfectoral correspondant est prévu pour le deuxième semestre 2022.

L'instruction de la procédure d'Autorisation environnementale Unique s'est poursuivie. À la suite du dépôt d'une première version en décembre 2018 et à la demande de compléments émis par les services instructeurs en avril 2019, l'EPA a réalisé de nouvelles investigations : inventaires faune-flore, sondages pédologiques, études de fonctionnalité, en prenant en compte les évolutions réglementaires récentes (mise à jour des listes d'espèces, notamment concernant les oiseaux, évolution de la réglementation zones humides...).

De plus, l'établissement s'est vu contraint de rechercher des compensations hors site à ses impacts environnementaux, la problématique de la mise en état des sols empêchant la mise en œuvre de la grande majorité des compensations avant les impacts exposés. La recherche, l'étude et la contractualisation avec les propriétaires et exploitants de ces fonciers se sont conclues en 2020 pour les compensations des impacts sur les espèces protégées et en 2021 pour les compensations des impacts sur les zones humides, permettant un dépôt d'une nouvelle version du dossier en mars 2022.

Par ailleurs, l'EPA Paris-Saclay a lancé à l'été 2020 une procédure avec négociation pour l'aménagement des nouvelles pistes d'essais de Satory afin de retenir la meilleure solution technique, écologique, financière

et juridique pour cet ouvrage complexe à haute technicité, en vue de l'attribution d'un marché de conception/réalisation en 2022.

En mai 2020, l'EPA Paris-Saclay a obtenu les avis favorables de la DIRRECTE, de l'Inspection des Poudres et Explosifs ainsi que des services de la sûreté civile sur le dossier d'Étude de Sécurité Pyrotechnique rédigé par l'entreprise EOD-EX. Cette étape réglementaire autorise l'établissement à faire réaliser les travaux de dépollution pyrotechnique.

Enfin, en décembre 2020, l'établissement a lancé une consultation pour la réalisation d'un bâtiment mixte stationnement/commerces de restauration au sein de la ZAC : le lauréat a été désigné en octobre 2021 pour une livraison prévisionnelle fin 2024.

Parallèlement à l'achèvement de ces procédures, la ZAC Satory Ouest entre progressivement en phase opérationnelle, avec plusieurs projets de développement économique et de recherche en gestation, et quelques travaux préparatoires déjà lancés.

Au cours de l'été 2021, l'EPA Paris-Saclay a lancé un accord-cadre de maîtrise d'œuvre des espaces publics de la ZAC Satory Ouest à Versailles dont le lauréat sera désigné en avril 2022.

Foncier

Les échanges se sont poursuivis en 2020 et 2021 avec les services des ministères des Armées et du Budget sur les modalités des transferts fonciers à titre gratuit des terrains État de Satory concernés par le projet. Ils ont abouti au premier transfert d'un terrain d'environ 35 hectares de l'État vers l'EPA Paris-Saclay par arrêté préfectoral du 7 février 2022.

Études

Différentes études se sont poursuivies au cours de l'année 2020 sur le projet de la ZAC Satory Ouest :

- Des études urbaines pour poursuivre le travail de réflexion sur plusieurs quartiers (Lisière, Bastion, Gare notamment) ;
- Des études de programmation portant sur les logements, le stationnement, les équipements publics, les commerces, la logistique ou encore la pépinière ;
- Des études de mobilité actualisées (pour le pôle Gare, les modes doux et l'accompagnement de l'échangeur) ;
- Ainsi que des études environnementales sur les compensations du projet attendues dans le dossier

de demande d'Autorisation Environnementale Unique.

En 2021, les études ont continué sur les thématiques majeures de travail :

- Des études urbaines pour définir les futures consultations de la ZAC, notamment sur le quartier Lisière;
- Des études foncières pour la libération des terrains appartenant au Ministère des Armées;
- Et des études environnementales pour les compensations hors-sites.

Travaux réceptionnés

L'EPA Paris-Saclay a réalisé une deuxième phase de récolte pour le développement de la pépinière expérimentale de multiplication de plantes locales à Satory pendant les étés 2020 et 2021 avec Pariciflore. Les semences ont été prélevées, sur site, par une équipe de travailleurs de l'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) Jean Pierrat situé à Buc. D'autres récoltes ont eu lieu dans la même région biogéographique pour enrichir et renforcer la diversité génétique des espèces et pallier les aléas d'une récolte sur le seul site de Satory.

En 2021, l'Établissement public d'Aménagement Paris-Saclay a pu lancer les premiers travaux de dépollution des sols du quartier, pour la future parcelle du lot B1 de la ZAC et lancera en 2022 celle de l'emprise du futur chantier de la gare Satory de la ligne 18 du métro du Grand Paris Express. Cette dépollution est nécessaire avant toute mise en place du chantier par la Société du Grand Paris.

Aussi, l'établissement a installé sa première Base Chantier pour assurer sur site un suivi des différents chantiers et projets tout en maintenant un échange de proximité et quotidien avec les partenaires présents sur site : entreprises, collectivités, Armée de Terre, etc.

L'EPA Paris-Saclay a également réalisé plusieurs travaux pour la STAT, Section Technique de l'Armée de Terre, avec plusieurs aménagements pour renforcer la sécurité du site militaire : entrée repensée avec la création d'un parking visiteurs et de stationnements 2 roues et poids lourds ; dévoiement d'une section de l'avenue de Gribeauval pour un usage uniquement militaire en anticipation du développement du quartier ; pose de murs, clôtures et portails d'enceinte.

Programme prévisionnel du quartier de Satory Ouest

210 000 m² de développement économique

312 000 m² de logements étudiants et familiaux

18 000 m² d'équipements publics de quartier

10 000 m² de commerces et services



Vue aérienne de la ZAC Satory Ouest à Versailles



Vue aérienne de la ZAC de la Gare Guyancourt - Saint-Quentin

Les opérations d'aménagement en phase de développement

La ZAC de la Gare Guyancourt – Saint-Quentin

La desserte programmée par la Ligne 18 du Grand Paris Express fait de l'aménagement du secteur « Quartier des Savoirs, ZAC Gare de Guyancourt – Saint-Quentin » un enjeu majeur de développement pour la ville de Guyancourt et l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. En effet, autour de la future gare et du Technocentre Renault, va être développé l'un des sites stratégiques de l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay, identifié comme l'un des principaux secteurs à enjeux du Contrat de Développement Territorial (CDT) yvelinois signé le 14 décembre 2015.

Autour de cette gare qui desservira le Technocentre Renault et Saint-Quentin-en-Yvelines Agglomération dans son ensemble, l'ambition est de développer un nouveau quartier mêlant habitations et développement économique, dans la continuité du centre-ville de Guyancourt et en prolongement de l'ex-ville nouvelle. En janvier 2016, une Zone d'Aménagement Différé est créée sur le secteur envisagé.

À la suite des réflexions et études menées pour l'élaboration du CDT, l'EPA Paris-Saclay a conduit une consultation de maîtrise d'œuvre urbaine, sous l'égide du Préfet et avec le concours de la Ville de Guyancourt, Saint-Quentin-en-Yvelines Agglomération, Renault, du Conseil Départemental des Yvelines, de la Région Île-de-France, de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, de la Direction départementale des Territoires 78, de la SGP et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 78.

Celle-ci a été menée sous la forme d'un dialogue compétitif en 2017, qui a abouti à un large consensus entre les partenaires sur les objectifs stratégiques du projet d'aménagement. Ce dialogue compétitif a permis de retenir le groupement de maîtrise d'œuvre urbaine composé de l'agence Marniquet Aubouin, urbaniste mandataire, D'ici là, Transitec, Safège, Urban Eco Scop et Filigrane.

Dès lors, l'EPA Paris-Saclay a mené, en partenariat avec les collectivités, particulièrement Saint-Quentin-en-Yvelines et la Ville de Guyancourt, ainsi que Renault, les premières études urbaines et réflexions. Celles-ci ont permis de partager l'ambition du projet urbain, d'en déterminer les lignes de force et de proposer le périmètre prévisionnel d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) « Gare Guyancourt – Saint-Quentin »,

dans le cadre de la prise d'initiative de ZAC approuvée par le Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay le 10 octobre 2019.

Cette dernière a permis d'engager la poursuite des études urbaines, des discussions foncières et l'élaboration des dossiers d'autorisation nécessaires à la création de la ZAC.

Le secteur de projet est au croisement d'entités hétérogènes (le quartier pavillonnaire de l'Europe, le récent quartier de Villaroy, le Technocentre, complexe industriel de près de 150 ha concentrant les activités de recherche et développement de Renault, et le golf national), compartimentées par des infrastructures de transit, dont le lien est réinterrogé par l'arrivée de la future gare de métro du Grand Paris Express.

Le potentiel de développement du projet se répartit sur une friche industrielle, ancienne implantation de l'entreprise Thalès, le foncier aujourd'hui peu investi dans la partie Ouest du Technocentre, qui se trouvera à proximité de la gare, et les franges du récent quartier de Villaroy le long de la RD91 et de l'Avenue de l'Europe, soit un périmètre prévisionnel d'environ 60 hectares.

L'entreprise Thalès ayant abandonné le secteur éponyme en 2008 en raison d'une réorganisation du groupe, la parcelle devient une enclave en friche dans la commune de Guyancourt. Le projet urbain porté par l'EPA Paris-Saclay s'implante sur cette parcelle et s'étend le long des axes de communication majeurs vers les autres secteurs composant l'opération d'aménagement. Une des idées-forces du groupement de maîtrise d'œuvre urbaine lauréat du dialogue compétitif consiste à conserver certains bâtiments et espaces paysagers de l'ancienne usine construite entre 1988 et 1990 par Renzo Piano (agence RPBW), architecte de renommée internationale ayant notamment conçu le centre Pompidou avec Richard Rogers. Après des échanges avec RPBW et les collectivités partenaires, le choix est fait de préserver la frange Sud des halles et les espaces paysagers qui les jouxtent dans une logique patrimoniale qui privilégie l'idée de faire avec l'existant plutôt que de faire table rase de l'héritage en place. Il est attendu que cet ensemble de 7 hectares environ soit ouvert au public d'ici 2023 dans le cadre d'une démarche d'activation, afin d'amorcer le renouveau de ce site, hors de la ville depuis une trentaine d'années, et de donner à voir les premiers développements de

la future ZAC «Gare Guyancourt – Saint-Quentin». François Morton, maire de Guyancourt, a annoncé lors de ses vœux en janvier 2021 le lancement d'un grand processus de concertation et de co-construction, co-piloté avec l'EPA Paris-Saclay, sur le projet du «Quartier des Savoirs et de ses abords» (nom donné au futur quartier comprenant la Friche Thalès et la gare du projet Gare Guyancourt – Saint-Quentin par les guyancourtois en 2019). Ce processus se déroule en parallèle de l'avancement des études urbaines et réglementaires.

La première phase de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté a été lancée au printemps 2021, pour une durée totale d'environ trois ans. Réunions publiques, ateliers thématiques de travail, balades urbaines et visites sur site ont été proposés aux habitants et aux usagers du territoire afin de recueillir leurs avis sur le projet. Une deuxième phase de concertation sera engagée en 2022; cette dernière vise notamment à élargir le processus à des publics qui n'auraient pas été sollicités lors de la première phase, comme les lycéens par exemple.

La concertation est menée en étroite collaboration avec la Ville de Guyancourt et en partenariat avec Saint-Quentin-en-Yvelines Agglomération, témoignant de convictions partagées quant aux invariants du projet urbain, d'un souhait commun de co-construire l'opération avec les habitants et usagers du territoire mais également d'un engagement des partenaires au service d'un développement opérationnel d'ici quelques années.

De plus, dès l'été 2019, la Société du Grand Paris a initié des séances de travail avec l'EPA Paris-Saclay et sa maîtrise d'œuvre afin d'étudier des scénarios d'optimisation économiques de la ligne de métro et leur bonne intégration au projet urbain.

Une consultation relative à l'élaboration des études environnementales réglementaires a été lancée en mai 2021 en vue d'engager l'élaboration du dossier d'étude d'impact au quatrième trimestre 2021.

Enfin, et dans le cadre des réflexions pour l'activation du sud de la parcelle Thalès, l'EPA Paris-Saclay a lancé durant l'été 2021 une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Halle Piano.

Foncier

La dépollution pyrotechnique de la parcelle Thalès, réalisée par l'EPFIF, s'est poursuivie courant 2021 pour se terminer en septembre de la même année. Cette opération s'est majoritairement concentrée sur les emprises libérées par la démolition partielle du site, travaux également réalisés par l'EPFIF en 2020.

Pendant cette période de dépollution, l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay a lancé les procédures d'acquisition du foncier auprès de l'EPFIF :

- Acquisition du secteur Sud de la parcelle Thalès en fin d'année 2020;
- Promesse de vente signée en février 2021 pour l'acquisition du secteur Nord de la parcelle Thalès.

Le reste du foncier, propriété de l'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines, de Renault et du Conseil départemental des Yvelines, continue de faire l'objet d'échanges et de discussions pour son rachat par l'EPA Paris-Saclay.

Études

L'année 2020 a permis de poursuivre les études du plan guide, débutées dès 2018. Au long de l'année 2020 ont également été menées des études préliminaires d'espaces publics du futur quartier; ces dernières ont notamment permis de consolider les prévisions de constructibilités.

De plus, des études de maîtrise d'œuvre ont démarré mi-2021 en vue d'aménager et d'ouvrir au public dès 2023 la frange sud des ex-terrains Thalès, aujourd'hui propriété de l'EPA Paris-Saclay. Ces premières interventions consisteront à mettre en valeur le parc existant ainsi qu'à viabiliser et réhabiliter sommairement les bâtiments conservés, (la halle Piano et la tour de visée). Il est souhaité que des programmes variés puissent s'installer dans les bâtiments (loisirs, restauration, programmes de développement économique, etc.), afin que la halle et le parc qui la borde deviennent une locomotive du projet urbain.

Ces études sont toutes réalisées en parallèle des démarches pré-opérationnelles et de concertation.

Travaux

En 2020 et 2021 se sont poursuivis les travaux de démolition et de dépollution pyrotechnique portés par l'EPFIF sur l'ancien site Thalès, se finalisant au cours de du second semestre pour l'ensemble du site.

Programme prévisionnel de la ZAC Gare de Guyancourt – Saint-Quentin

150 000 m² de surface de développement économique et commercial

Environ 2 000 m² de logements (50% en accession libre, 25% en locatif social, 25% accession sociale ou aidée)

La ZAC Boubas Louise Michel à Trappes – Montigny-le-Bretonneux

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay et les partenaires du projet ont poursuivi en 2020 les études urbaines et les études préalables à la reconfiguration et à la mise à disposition des fonciers nécessaires à l'opération d'aménagement.

En effet, après avoir pris l'initiative de la ZAC Boubas Louise Michel lors du Conseil d'Administration de l'EPA Paris-Saclay du 17 octobre 2014 sur un premier périmètre, les études de la maîtrise d'œuvre urbaine désignée en 2017 avaient démontré l'intérêt d'une opération d'aménagement d'envergure dépassant le périmètre prévisionnel initial. Le projet avait alors été étendu jusqu'à la gare de Montigny-le-Bretonneux, intégrant de fortes évolutions des infrastructures majeures que sont la RN10 et le pont Leclerc.

En retenant cette proposition, l'ensemble des partenaires a jugé ces importants investissements indispensables à la cohérence de l'aménagement d'un site qui s'est confirmé, au fil de la consultation, comme stratégique pour le territoire. De plus, le périmètre du projet a été encore fortement réinterrogé en lien avec la mutation des terrains affectés à Météo France. Corollaire de cette extension territoriale, les partenaires du projet ont souhaité renforcer l'ambition programmatique de l'opération. Ainsi, mi-2019, les partenaires ont convenu d'initier une réflexion relative à la programmation d'un équipement d'ampleur, véritable moteur du projet urbain et de son développement opérationnel. Cette mission d'étude confiée à l'École urbaine de Sciences Po Paris s'est déroulée sur l'année universitaire 2019-2020. Ses conclusions, partagées avec la maîtrise d'œuvre urbaine, ont permis d'alimenter les études de plan-guide.

Cependant, à partir de 2018, la SNCF a réévalué sa position quant à la libération du foncier au regard d'une évolution plus générale de sa politique visant à accélérer la rénovation du matériel roulant et l'entretien du réseau: cette évolution a contribué à réinterroger tant le périmètre que le programme de l'opération. Ainsi, la SNCF a fait part de son souhait de maintenir certaines de ses activités sur site et a engagé, à la demande de l'EPA Paris-Saclay, une étude permettant d'évaluer la faisabilité d'une reconstitution des activités ferroviaires sur site devant permettre de préciser l'emprise qui pourrait être rendue disponible pour un projet urbain.

Il ressort de cette étude, présentée début 2020, que le maintien d'activités industrielles et logistiques sur site réduit considérablement le périmètre de projet, empêche la modification du Pont Leclerc telle que projetée par les partenaires du projet, et maintient de surcroît à proximité du site mutable des activités présentant de fortes incompatibilités avec la programmation envisagée.

Dans ce contexte difficile, la Direction Départementale des Territoires des Yvelines, Saint-Quentin-en-Yvelines Agglomération et l'EPA Paris-Saclay ont évalué l'opportunité d'inclure le projet Freyssinet dans un projet plus vaste qui pourrait prendre la forme d'un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA). Ces premières réflexions identifient le pont Leclerc — et plus largement l'espace entre les gares de Trappes et Montigny-le-Bretonneux — comme le cœur de l'agglomération saint-quentinoise et une porte d'entrée de la métropole.

À l'issue de l'étude de relocalisation sur site de certaines activités ferroviaires de 2020, l'EPA Paris-Saclay a sollicité la SNCF pour connaître la faisabilité d'une relocalisation hors site de certaines de ces installations. Les principes de relocalisation se heurtant à de nombreuses problématiques, la SNCF a proposé en février 2021 de maintenir les activités sur site; cette configuration ne permet pas à ce jour d'imaginer le développement du projet urbain tel que projeté.

Foncier

L'ensemble des terrains qui composent l'opération est à acquérir, principalement auprès de la SNCF. Les projets de réinvestissement de ce site par la SNCF viennent questionner en profondeur les hypothèses de surfaces et de calendrier de libération des emprises qui avaient pu être élaborées jusqu'en 2018. Ces interrogations relatives à la mutabilité de ce foncier, au centre du projet urbain envisagé, se répercutent également sur les deux fonciers appartenant à Météo France et au Cerema, sur lesquels l'opération aurait pu trouver des prolongements.



Vue aérienne de la ZAC Boubas Louise Michel à Trappes - Montigny-le-Bretonneux

Études

Le protocole entre la SCNF, RFF, la Ville de Trappes, la Ville de Montigny-le-Bretonneux, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'EPA Paris-Saclay a permis la réalisation d'études portant notamment sur l'historique des sols, l'estimation des coûts de travaux, l'acoustique, la modélisation complète du trafic associé au pont Leclerc et à la RN10, des préconisations en termes de programmes de logements et d'équipements publics, de stratégie de commercialisation...

Réalisée durant l'année universitaire 2019-2020, l'étude confiée à l'École Urbaine de Sciences Po Paris a interrogé la programmation d'un équipement d'ampleur au sein du quartier et ses influences sur le plan urbain.

Sur la même période, l'étude de reconfiguration réalisée par la SNCF a expertisé la faisabilité de conserver les fonctionnalités ferroviaires sur site tout en libérant les emprises nécessaires au projet urbain. Il ressort de cette étude, présentée début 2020, que le maintien d'activités industrielles et logistiques sur site compromet largement la possibilité d'un projet de transformation urbaine d'ampleur pour Trappes. En 2021, la SNCF a mené une étude de faisabilité de relocalisation hors site de certaines installations de service.

La Bonde

Entre Orly et le plateau de Saclay, le secteur de la Bonde, au sein du territoire de la Communauté Paris-Saclay, s'étend sur trois communes : Massy, Champlan et Chilly-Mazarin. Il représente une superficie de 130 hectares inscrits dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Paris-Saclay dont 73 hectares présentent un important potentiel de développement.

Ceux-ci sont actuellement sous maîtrise d'ouvrage via une convention d'intervention foncière signée avec l'EPFIF et concernent principalement des terres agricoles.

Par son potentiel, le site de La Bonde s'inscrit pleinement dans la dynamique du projet Paris-Saclay qui s'organise autour d'un équilibre entre espaces naturels, agricoles et forestiers ; notamment des quartiers-gares en développement qui se déploient en archipel urbain le long de la ligne 18, entre Orly et Versailles via Massy et Saint-Quentin-en-Yvelines.

À l'intersection des trois communes, le site de La Bonde représente un « entre-deux », impacté par de nombreuses infrastructures routières, autoroutières et aéroportuaires, inscrit au cœur de plusieurs dynamiques : amélioration de la desserte en transports en commun, restructuration de zones d'activités, aménagements urbains et paysagers, en cours ou en projet.

Son développement repose ainsi sur un enjeu de requalification d'un site très contraint puisqu'il ne permet pas notamment la construction de logements (classé en zones B et C du plan d'exposition au bruit). L'ambition portée pour ce territoire pourrait ainsi consister à lier intimement le développement d'activités économiques à un engagement environnemental fort en proposant la création d'un « démonstrateur de réhabilitation environnementale » exemplaire qui intégrerait les enjeux de biodiversité définis à l'échelle de Paris-Saclay.

En 2012, le site a été inscrit en ZAD, Zone d'Aménagement Différée. Il fait l'objet d'une convention foncière signée entre les 3 communes, la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay et l'Établissement public foncier d'Île-de-France.

En 2018-2019, une convention de partenariat a été signée avec l'Institut d'Études Politiques de Paris et l'EPA Paris-Saclay concernant la réalisation d'une étude urbaine stratégique pour le développement de ce secteur.

Au cours de l'année 2021, l'EPA Paris-Saclay et l'INRAE ont proposé d'engager une deuxième phase d'études selon un axe de réflexion à « dominance agricole », qui s'inscrirait dans les actions menées et les projets en cours sur le territoire.

Au début de l'année 2022, cette proposition sera soumise aux collectivités pour validation.

Foncier

La maîtrise du foncier est en cours par l'EPFIF, avec une échéance prévisionnelle de maîtrise de la totalité des emprises foncières courant 2022.

Études

L'étude urbaine, prospective et exploratoire, menée en 2018-2019 par les étudiants de Sciences Po Paris, d'une valeur de 20 K€, a ouvert la perspective d'une phase d'approfondissement des potentialités de développement de ce secteur.

En 2021, dans le cadre d'un Comité technique, il a été proposé aux collectivités un projet d'étude dite de préfiguration, portant sur la conception d'espaces expérimentaux et de production accompagnant les transitions agroécologiques et alimentaires ayant pour objectif d'évaluer la faisabilité programmatique, technique et financière de ce projet.

Campus Vallée

Le campus de l'Université Paris-Sud, situé à Bures-sur-Yvette et Orsay depuis les années 1960, s'étend sur environ 200 hectares, dont la moitié dans la vallée de l'Yvette, auxquels s'ajoutent les coteaux boisés et les bâtiments situés sur le plateau de Moulon (quartier du Belvédère, IUT, PUJO...).

Aujourd'hui, ce campus connaît d'importantes évolutions avec de nouveaux projets immobiliers (neufs ou en réhabilitation), portés par l'Université Paris-Saclay mais également les collectivités (Conservatoire à rayonnement départemental sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay); et la désaffectation d'un nombre important de bâtiments existants dont tous n'ont pas encore trouvé de nouvelle affectation. Le développement de ces projets doit se faire pour partie dans le cadre du site classé de Launay, qui couvre une part importante du site de l'Université Paris-Sud.

À la suite d'un premier schéma directeur élaboré en 2013 par le groupement MSTKA pour le compte de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay sur une partie du site classé (le quartier du Belvédère, situé au sein de la ZAC du quartier de Moulon), les services de l'État concernés (DRIEE - Inspection des sites classés) ont demandé aux partenaires d'élaborer un schéma de cohérence urbaine et paysagère couvrant l'ensemble du site classé de Launay pour encadrer les développements engagés et à venir sur le site.

Dans le prolongement du schéma directeur immobilier de l'Université Paris-Sud (devenue Université Paris-Saclay en 2020) visant à rationaliser l'usage de ses bâtiments, l'Université, l'EPA Paris-Saclay, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et les communes d'Orsay et de Bures-sur-Yvette ont lancé un schéma de cohérence urbaine et paysagère du Campus vallée en 2017 pour définir les grands principes et le cadre de l'évolution urbaine et paysagère du site.

Le schéma de cohérence urbaine et paysagère a été réalisé par un groupement de maîtrise d'œuvre composé de l'Agence J (architectes-urbanistes mandataire), BTP (paysagistes), Ville Ouverte (programmation) et Alto-Step (VRD) et validé en 2019 par les différents partenaires. Etant en partie située sur le site classé de Launay, l'étude a été validée par la Commission départementale Nature, Paysage et Sites (CDNPS) la même année.

Le marché du schéma de cohérence urbaine et paysagère a permis d'aboutir à un diagnostic, une stratégie programmatique à l'échelle du Campus vallée et des déclinaisons dans les secteurs de projet.

Une étude complémentaire, en déclinaison du schéma sur un des secteurs identifiés, a été menée en 2020.

L'université Paris-Saclay et le CROUS de Versailles étudient la réutilisation de certains bâtiments pour réaliser de nouvelles résidences étudiantes.

Foncier

Le périmètre de l'étude concerne l'ensemble du site de l'Université Paris-Saclay à Bures-sur-Yvette et à Orsay. Il s'étend aux centres-villes des communes d'Orsay et de Bures-sur-Yvette. L'ensemble du foncier de l'Université Paris-Saclay est propriété de l'État.

Études

Une fois le marché du schéma de cohérence urbaine et paysagère notifié et engagé, il a été procédé à ses déclinaisons à l'échelle de secteurs, aux côtés d'études de faisabilités de projets immobiliers. Ce travail est co-financé par l'Université Paris-Saclay, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, la ville de Bures-sur-Yvette, la ville d'Orsay et l'EPA Paris-Saclay. Aucune étude supplémentaire n'a été programmée sur le secteur en 2021.

Christ de Saclay

Situé sur le territoire de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Paris-Saclay, le Christ de Saclay est un site stratégique pour la desserte routière du territoire mais aussi la porte d'entrée du bourg de Saclay et du Campus urbain. Nœud d'infrastructures routières importantes, le carrefour du Christ de Saclay constitue une enclave urbaine au cœur d'un environnement rural et paysager, protégé par une Zone de Protection Agricole, Naturelle et Forestière (ZPNAF).

L'arrivée de la gare du CEA Saint-Aubin de la ligne 18 du Grand Paris Express sur le secteur du Christ de Saclay en 2026 constitue une véritable opportunité pour repenser sa configuration, recréer du lien et offrir une qualité urbaine et paysagère à cette partie de Saclay aujourd'hui très fragmentée par les infrastructures routières. La gare assurera la desserte du CEA avec ses 6 000 employés, mais également le centre d'essai des propulseurs (DGA) et les entreprises du parc d'activités, situés sur la commune de Saclay. Le campus d'HEC, situé à 3 km au nord de la future gare, pourra également bénéficier de ce lien direct avec Paris ou autres pôles de la région parisienne.

Ainsi, le projet urbain porte des ambitions fortes :

- Créer une véritable identité de quartier autour de la future gare et en lien avec les quartiers du bourg existant ;
- Offrir une qualité de vie et un bien-être en atténuant les coupures urbaines existantes et en favorisant l'accessibilité aux services et aux aménités urbaines à tous ;
- Développer un exemple de cohésion sociale et territoriale avec pour objectif de favoriser le « vivre ensemble », un quartier qui respecte au mieux les besoins sociaux, cognitifs et émotionnels de ses habitants, ainsi que leurs attentes individuelles et collectives, une ville inclusive envers les personnes en situation de handicap, les jeunes, les personnes âgées ;
- S'engager dans une démarche environnementale forte : respect de la Zone de Protection Agricole, Naturelle et Forestière (ZPNAF), lutte contre l'imperméabilisation des sols, aménagements écologiques, optimisation de la gestion des eaux pluviales, protection de la biodiversité, renforcement des trames bleue et verte, lutte contre le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources naturelles, démarche « à énergie positive » avec le développement des énergies renouvelables, promotion de l'économie circulaire.

Foncier

Une Zone d'aménagement Différé (ZAD) a été mise en place en octobre 2013, puis renouvelée en juillet 2019, sur le secteur du Christ de Saclay par arrêté préfectoral, pour contenir toute spéculation foncière sur le secteur et anticiper le lancement d'une nouvelle opération d'aménagement.

L'EPFIF, dans le cadre de la convention de veille foncière signée avec l'EPA Paris-Saclay et la ville de Saclay en 2014, a acquis, sur la base d'un diagnostic foncier réalisé en 2014 et mis à jour en 2020, plusieurs parcelles au sein du secteur du Christ-de-Saclay.

Un « porter à connaissance » des risques liés à l'activité nucléaire, rédigé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), transmis en février 2020, a redéfini les mesures liées à une maîtrise de l'urbanisation autour du site, en établissant un nouveau périmètre de zone de danger de 250 mètres autour de la clôture du CEA.

Le carrefour du Christ de Saclay a été entièrement reconfiguré par le département de l'Essonne.

Ces travaux livrés à l'été 2020 ont transformé le giratoire initial du Christ de Saclay en un carrefour à feux avec un passage de la RD 36 en souterrain via une trémie Est-Ouest, la création de nouvelles bretelles de la RN 118, et la reprise de cheminements doux.

Études

À la suite d'une 1^{re} étude urbaine qui a permis de bâtir les 1^{res} pistes d'orientation, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, la ville de Saclay et l'EPA Paris-Saclay se sont accordés pour lancer une consultation de maîtrise d'œuvre urbaine, architecturale et paysagère, en juillet 2021 afin de faire émerger un projet urbain partagé sur le secteur du Christ de Saclay permettant d'engager sa mise en œuvre opérationnelle.

Cette consultation prend la forme d'un dialogue compétitif. L'équipe de paysagistes-urbanistes sera désignée au cours de l'année 2022.



Vue aérienne de Christ de Saclay

5. La concertation

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay place les projets d'aménagement qu'il développe sous le signe de l'écoute, du dialogue et du partage. C'est pourquoi, au-delà de la concertation réglementaire, l'ensemble des opérations menées sur le périmètre de l'Opération d'Intérêt National fait l'objet de concertations qui interviennent en aval de la programmation et se poursuivent tout au long de la mise en œuvre des programmations urbaines.

En 2021, tout comme en 2020, l'EPA Paris-Saclay a pu maintenir l'organisation de réunions et de démarches de concertation tant en dématérialisé qu'en présentiel pour continuer d'échanger et de co-construire le projet avec les usagers du territoire.

Au total, 90 rencontres ont pu être organisées sur ces deux années, sous la forme de réunions d'échanges et d'informations avec les associations et collectifs citoyens, de comités de suivi de chantier, d'ateliers de travail thématiques et de réunions d'avancées de projets.

L'année 2021 a marqué le 5^e anniversaire de la Charte de la participation dont l'EPA Paris-Saclay est adhérent depuis 2016. Dans ce cadre, l'EPA s'est engagé à enrichir la concertation réglementaire avec de nouveaux dispositifs afin d'élargir les publics impliqués et proposer des stratégies de concertation plus ambitieuses pour les nouveaux projets. Cela a en particulier été le cas avec la concertation préalable à

la ZAC Quartier des Savoirs / Gare de Guyancourt - Saint-Quentin entamée dans l'année et pour laquelle de nouveaux formats participatifs ont été mis en œuvre : ateliers thématiques, diagnostics en marchant, etc. La deuxième phase de la concertation prévoit de poursuivre dans cette voie avec, entre autres, l'implication de riverains « porteurs de parole » et un travail avec les élèves du lycée de proximité.

Cette volonté d'approfondir la culture de la concertation accompagne également les dispositifs participatifs au fil du projet. Il s'agit, par exemple, d'accompagner les équipes opérationnelles dans la mise en place d'actions de participation en amont des projets, à l'instar des ateliers mis en œuvre pour l'aménagement du Green, espace public paysager majeur du quartier de l'École polytechnique.

En fin d'année 2021, l'EPA Paris-Saclay a lancé une démarche afin de renouveler son processus de concertation sous la supervision de Jean-Marc Michel, garant de la concertation, en proposant un questionnaire participatif à l'ensemble des usagers du territoire. L'objectif est de rapprocher la démarche de concertation de l'établissement des attentes et questionnements du territoire, tout en proposant de nouveaux formats de co-construction et d'échanges au fil de l'année et des projets. Un nouveau calendrier de thématiques et rencontres sera proposé au début de l'année 2022.



Visite de la halle Piano et du futur site de la ZAC Gare de Guyancourt - Saint-Quentin Quartier des Savoirs au printemps 2021 - Guyancourt



2020

Réunion d'informations et d'échanges avec les associations et collectifs citoyens du territoire sur l'enquête publique unique préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté du secteur dit de « Corbeville » et à la Déclaration de Projet valant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes d'Orsay et de Saclay, sur l'avancée des liaisons plateau-vallée du Campus urbain et sur les grands projets d'infrastructures routières

Le 22 janvier 2020 à l'EPA Paris-Saclay, Orsay

Atelier de travail n°2 sur le projet de parc dit le Green avec les associations du quartier de l'École polytechnique (établissements, salariés et usagers)

Le 28 janvier 2020 à Télécom Paris/Télécom SudParis, Palaiseau

Comité de suivi de chantier

Le 25 février 2020 à l'EPA Paris-Saclay, Orsay

**Atelier « Paris-Saclay Version Bêta »
Quartier de Moulon**

Le 26 février 2020 à CentraleSupélec,
Bâtiment Eiffel, Gif-sur-Yvette

**Atelier « Paris-Saclay Version Bêta »
Quartier de l'École polytechnique**

Le 27 février 2020 à Télécom Paris/Télécom SudParis,
Palaiseau

Réunion d'avancée sur l'échangeur de Corbeville

Le 9 juillet 2020 à l'EPA Paris-Saclay, Orsay

Réunion d'informations et d'échanges avec les associations et collectifs citoyens du territoire sur la situation de l'EPA Paris-Saclay pendant la période de pandémie, la présentation du déroulé de l'étude d'actualisation du schéma directeur des pistes cyclables du Sud-plateau, la présentation de la démarche « Manger Local à Paris-Saclay » et l'enquête publique en cours d'autorisation environnementale de la ZAC de Corbeville

Le 29 septembre 2020 en visioconférence

Comité de suivi de chantier

Le 6 octobre 2020 en visioconférence

Comité de suivi de chantier

Le 7 décembre 2020 en visioconférence

Atelier participatif sur les futurs logements de la ZAC Gare de Guyancourt – Saint-Quentin Quartier des Savoirs au printemps 2021 – Guyancourt





2021

Réunion d'informations et d'échanges avec les associations et collectifs citoyens du territoire portant sur l'actualité des opérations d'aménagement de l'EPA Paris-Saclay en Essonne et dans les Yvelines; la démarche Responsabilité Sociétale d'Établissement de l'EPA Paris-Saclay; et l'exposition des 10 ans de l'EPA Paris-Saclay: « Paris-Saclay paysages »

Le 19 janvier 2021 en visioconférence

Atelier de travail n°2 avec les associations de cyclistes du territoire sur le Schéma directeur vélo du Campus urbain Paris-Saclay

Le 12 février 2021 en visioconférence

Réunion publique d'ouverture de la concertation préalable à la création de la ZAC Gare de Guyancourt - Saint-Quentin Quartier des Savoirs (présentation des prémices du projet d'aménagement de ce futur quartier de gare, le déroulé et les étapes de la concertation menée avec les habitants et usagers du territoire, les prochaines échéances dans le processus de co-construction du projet)

Le 13 mars 2021 en visioconférence

Comité de suivi de chantier proposant la présentation du projet de la Gendarmerie de Moulon, le centre Teilhard de Chardin et le point d'avancement des études en cours pour le projet de réaménagement de l'échangeur de Corbeville

Le 16 mars 2021 en visioconférence

Réunion d'informations et d'échanges avec les associations et collectifs citoyens du territoire portant sur l'avancée des démarches d'urbanisme transitoire sur le Campus urbain avec un focus sur la ZAC de Corbeville; la présentation des derniers sujets du Comité scientifique de l'EPA Paris-Saclay et des actions réalisées; et la présentation de la concertation préalable à la création de la ZAC Gare de Guyancourt - Saint-Quentin Quartier des Savoirs

Le 30 mars 2021 en visioconférence

Organisation de balades urbaines de découverte du site de la future ZAC Gare de Guyancourt - Saint-Quentin Quartier des Savoirs

Les 3, 7 et 8 mai 2021 à Guyancourt

1^{er} atelier thématique dans le cadre de la concertation préalable à la création de la ZAC Gare de Guyancourt - Saint-Quentin Quartier des Savoirs: « Un quartier fidèle à l'identité et aux valeurs de Guyancourt »

Le 4 mai 2021 en visioconférence

Comité de suivi de chantier proposant la présentation de la résidence étudiante S.1.2, la Maison des Ingénieurs agronomes et un point d'avancement des travaux d'espaces publics du Campus Urbain

Le 18 mai 2021 en visioconférence

2^e atelier thématique dans le cadre de la concertation préalable à la création de la ZAC Gare de Guyancourt - Saint-Quentin Quartier des Savoirs: « La ville des déplacements »

Le 26 mai 2021 au Pavillon Waldeck Rousseau, Guyancourt

Réunion d'informations et d'échanges avec les associations et collectifs citoyens du territoire portant sur les travaux préparatoires et le calendrier des travaux de réalisation de la ligne 18 du Grand Paris Express par la Société du Grand Paris; et sur la présentation des avancées sur le Schéma Directeur Cyclable Paris-Saclay et les échanges avec les partenaires et associations.

Le 1^{er} juin 2021 en visioconférence

3^e atelier thématique dans le cadre de la concertation préalable à la création de la ZAC Gare de Guyancourt - Saint-Quentin Quartier des Savoirs: « Habiter le Quartier des Savoirs »

Le 5 juin 2021 au Pavillon Waldeck Rousseau, Guyancourt

4^e atelier thématique dans le cadre de la concertation préalable à la création de la ZAC Gare de Guyancourt – Saint-Quentin Quartier des Savoirs : « Le parc du Quartier des Savoirs et le devenir de la Halle Piano »

Le 12 juin 2021 au Pavillon Waldeck Rousseau, Guyancourt

5^e atelier thématique dans le cadre de la concertation préalable à la création de la ZAC Gare de Guyancourt – Saint-Quentin Quartier des Savoirs : « Être usager de la gare du Grand Paris »

Le 19 juin 2021 au Pavillon Waldeck Rousseau, Guyancourt

Organisation d'une balade de découverte de la nouvelle liaison plateau-vallée du quartier de Moulon

Le 10 septembre 2021 à Orsay

Réunion publique de clôture de la première phase de concertation préalable à la création de la ZAC Gare de Guyancourt – Saint-Quentin Quartier des Savoirs (résumé des ateliers et balades, présentation du dispositif envisagé pour la deuxième phase du processus de concertation)

Le 14 septembre 2021 en visioconférence

Opération Protobus sur le parvis de CentraleSupélec

Le 16 septembre 2021 à Gif-sur-Yvette

Comité de suivi de chantier sous le format d'une balade au sein du quartier de l'École polytechnique présentant la place Marguerite Perey, les abords du lycée international de Palaiseau et les premiers travaux de réalisation du Green, la finalisation du chantier du Bâtiment d'enseignements mutualisé, le chantier de la résidence étudiante S.1.2 et la Cour des Cérémonies de l'École polytechnique réaménagée pendant l'été.

Le 21 septembre 2021 depuis la place Marguerite Perey, Palaiseau

Le Corner des projets, un nouveau lieu d'échange avec le public au plus près des opérations

Ouvert au début de l'année 2021, le Corner des projets prend place au cœur du Point F, bâtiment qui abritait anciennement un centre de formation de la Police Nationale, situé au centre du quartier et du parc de Moulon. Cet espace est destiné à l'accueil du public et des délégations pour des discussions autour de la maquette du campus urbain.

Opération Protobus au BoBar de l'École polytechnique

Le 22 septembre 2021 à Palaiseau

Réunion d'informations et d'échanges avec les associations et collectifs citoyens du territoire portant sur l'actualité des projets (architectes, lauréats consultations, lancement chantiers...); l'actualité de la concertation préalable de la ZAC Gare de Guyancourt – Saint-Quentin Quartier des Savoirs; et les avancées du Programme d'Actions 2019-2020 de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière

Le 28 septembre 2021 en visioconférence

Organisation d'une balade de découverte de la nouvelle liaison plateau-vallée dite du Guichet

Le 8 octobre 2021 à Palaiseau

Réunion d'informations et d'échanges avec les associations et collectifs citoyens du territoire proposant un retour d'expériences sur la concertation de l'EPA et évolution des dispositifs participatifs; une présentation des commerces du Campus urbain: ouvertures, FoodTrucks, commerces à venir, enjeux du développement commercial du territoire; et Habiter le Campus Urbain: présentation des projets de l'îlot NE et du Central

Le 23 novembre 2021 à l'EPA Paris-Saclay, Orsay



6. L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

Placé sous la tutelle de l'État, représenté conjointement par les ministres chargés de la Cohésion des territoires, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay est chargé des missions d'aménagement, d'impulsion et de coordination pour le développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay.

Son périmètre d'action s'étend sur 27 communes, réunies en 3 communautés d'agglomération sur les départements de l'Essonne et des Yvelines. Les sites stratégiques du projet sont classés en Opération d'Intérêt National, qui confère à l'Établissement public d'aménagement la prérogative de prendre l'initiative de zones d'aménagement concerté (ZAC).

L'établissement dispose d'un budget autonome contrôlé par le service du Contrôle général économique et financier, placé sous l'autorité du ministre de l'Économie et des Finances. Le contrôleur général exerce une mission de surveillance de l'activité et de la gestion de l'établissement, dont il analyse les risques et évalue les performances, en veillant aux intérêts patrimoniaux et financiers de l'État. L'agence comptable est chargée de contrôler le respect du code des marchés et des règles de la comptabilité publique. Indépendant de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay, l'agent comptable est intégralement et personnellement responsable de sa gestion sur ses deniers personnels.

L'Établissement public d'aménagement est dirigé par un Directeur général, nommé par arrêté conjoint des ministres de tutelle après avis du président du Conseil d'administration.

Outre son action de développement du *cluster* mondial de la recherche et de l'innovation initié et financé par l'État avec le concours de la Région Île-de-France et des collectivités du territoire, Paris-Saclay est un levier économique primordial pour l'Île-de-France. Les opérations d'aménagement menées par l'EPA Paris-Saclay auront généré, à leur terme :

- 78 400 emplois ;
- 1,1 milliard d'euros, toutes dépenses comprises TTC, de travaux d'aménagement ;
- 9,9 milliards d'euros, toutes dépenses comprises TTC, de travaux de constructions et d'infrastructures.

Source : Modélisation de l'impact économique du programme national des Investissements d'avenir, du ministère de la transition écologique et solidaire, de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, Ernst & Young, FNTP et FFB.

Sa gouvernance

La gouvernance de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay associe l'État, les collectivités et le monde académique et économique. L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay travaille en partenariat étroit avec l'Université Paris-Saclay et l'Institut polytechnique de Paris.

Elle comprend un Conseil d'administration présidé par Valérie Péresse, présidente de la Région Île-de-France, et un Comité consultatif présidé par Cédric Villani, député de la 5^e circonscription de l'Essonne.

Le Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay est définie par le décret n°2015-1927 du 31 décembre 2015 modifiant le décret n°2010-911 du 3 août 2010 relatif à l'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay. Le Conseil d'administration est actuellement présidé par Valérie Péresse, Présidente de la Région Île-de-France.

Il est composé de vingt membres dont trois membres représentant l'État, dix membres représentant les collectivités territoriales et sept personnalités qualifiées nommées par le Premier ministre, par le Ministre chargé de la recherche, par le Ministre chargé du logement et par le Ministre chargé de l'économie.

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

- Emmanuel de Lanversin, adjoint au Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et du paysage, sur proposition du Ministre chargé de la cohésion des territoires;
- Simone Bonnafous, rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation sur proposition des Ministères de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation;
- Guillaume Bouyt, adjoint au sous-directeur à la Direction du Budget sur proposition du Ministère de l'Action et des Comptes publics.

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Valérie Péresse, Présidente du Conseil régional Île-de-France;
- Othman Nasrou, Conseiller régional au Conseil Régional Île-de-France;

- Michel Bournat, Conseiller départemental au Conseil départemental de l'Essonne;
- Nicolas Dainville, Conseiller départemental au Conseil départemental des Yvelines;
- Francis Szpiner, Conseiller métropolitain à la Métropole du Grand Paris;
- Grégoire de Lasteyrie, Président de la Communauté Paris-Saclay;
- François de Mazières, Président de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand-Parc;
- Jean-Michel Fourgous, Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines;
- Yann Cauchetier, Vice-Président de la Communauté Paris-Saclay;
- Emmanuel Grégoire, Adjoint à la Mairie de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques.

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- Didier Kling, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Île-de-France;
- Frédérique Lahaye de Fréminville, Présidente du Groupement d'intérêt public habitat et interventions sociales;
- Marie Leprêtre, Présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental de l'Essonne;
- Laurence Piketty, Administratrice générale adjointe du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA);
- Sylvie Retailleau, Présidente de l'Université Paris-Saclay;
- Bernard Salha, Directeur de la Recherche et Développement d'EDF.

Marc Guillaume, préfet de la Région d'Île-de-France, préfet de Paris, assiste de droit à ces séances.

Éric Jalon, préfet de l'Essonne, et Jean-Jacques Brot, préfet des Yvelines, assistent de droit à ces séances.

Les principales décisions du Conseil d'administration en 2020 et 2021

Vendredi 13 mars 2020

Le compte financier et le rapport de gestion 2020

Le résultat et la situation patrimoniale de l'EPA Paris-Saclay en 2019 ont été marqués par :

- Une reprise du rythme des réalisations après un ralentissement de 2018 lié aux incertitudes du projet de métro du Grand Paris : 88,9M€ en recettes et 91,3M€ en dépenses dont 8M€ d'acquisitions foncières et 50M€ d'études et de travaux ;
- Un avancement contrasté des opérations des zones d'aménagement concerté du quartier de l'École polytechnique (+5%) et de Moulon de (+10%), le développement des Zones d'aménagement concerté de Satory Ouest et Corbeville créées dans l'année ainsi que la prise d'initiative de la ZAC de Guyancourt Saint-Quentin ;
- Des opérations pour compte de tiers bénéficiant de la facturation du Learning center et de l'Équipement sportif Phase II pour 11 M€ et pour 3,8M€ de dépenses.

L'ensemble de ces flux contribue au solde de trésorerie de 39672918€ à la clôture 2019. Le résultat cumulé s'élève à -18897233€.

Suite à la démarche de commissariat aux comptes lancée par l'EPA en 2018, les comptes de l'exercice 2019 ont reçu une première certification sans réserve. Le Conseil d'administration a arrêté les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- +10805113,84€ de variation de trésorerie
- -2526152,72€ de résultat patrimonial
- -11591327,36€ de capacité d'autofinancement
- +10872647,78€ de variation de fonds de roulement

Il a décidé d'affecter le résultat à hauteur de -2526152,72€ en report à nouveau.

Jeudi 2 juillet 2020

Actualisation des prévisions à fin d'affaires des bilans de Zones d'aménagement concerté des quartiers de l'École polytechnique, de Moulon, de Corbeville et Satory Ouest

Le bilan de la ZAC du quartier de l'École polytechnique évolue d'un résultat négatif de -9924K€ à un résultat négatif de -7929K€. Il comptabilise 7,1M€ de recettes supplémentaires dont principalement l'actualisation du Site de maintenance de la ligne 18 du Grand Paris Express (SMI-SMR) pour 3,3M€ et le projet Digihall pour 3,6M€. Côté dépenses, le bilan prévoit 5,2M€ supplémentaires correspondant essentiellement à des provisions pour risque contentieux sur le bâtiment de logements étudiants et parking Silo (lot P21A), au rachat à Grand Paris Aménagement du bail à construction du CEA et au renforcement de puissance du poste source ENEDIS.

Le bilan à fin d'affaires de la ZAC de Moulon s'équilibre avec un résultat nul (0K€). Il affiche 24,5M€ de recettes complémentaires dont 18,2M€ correspondant à la programmation de 38000m² supplémentaires de développement économique et à l'actualisation des charges foncières des logements, commerces et l'indice fixant la participation des établissements d'enseignement supérieur aux dépenses d'aménagement. 24,7M€ supplémentaires sont comptabilisés en dépenses dont principalement de nouvelles acquisitions sur le secteur Est de la ZAC pour 9M€, l'augmentation des coûts des travaux d'espaces publics pour 11 M€ et des frais d'études complémentaires pour 2M€.

Le bilan à fin d'affaire de la ZAC de Satory Ouest évolue d'un résultat positif de 522K€ à un résultat positif de 433K€. Il présente des recettes stables et des dépenses en légère augmentation de 0,3M€ correspondant à une augmentation du poste dédié aux compensations environnementales et une diminution des provisions pour aléas des travaux de dépollution ainsi que du nombre de places publiques dans les parkings silo.

Le bilan à fin d'affaire de la ZAC de Corbeville évolue d'un résultat positif à +218K€ à un résultat négatif de -700K€. Ce résultat traduit des recettes supplémentaires d'environ 300 000€ identifiées grâce à la convention entre la SGP et l'EPA, relative à la construction et à l'utilisation du boulevard Monge

et d'accompagnement des travaux de la ligne 18 et des charges correspondant notamment au financement de l'augmentation de la puissance du poste source ENEDIS.

Validation du Plan pluriannuel de consolidation des opérations de ZAC en cours de réalisation, en initiative ou en préparation

Le Conseil d'administration a validé les orientations générales de l'établissement présentées dans le plan pluriannuel d'aménagement. Celui-ci marque des efforts de maîtrise des bilans financiers et d'optimisation des recettes et une trajectoire financière présentant une marge de long terme stable à -30,3M€ (une donnée théorique à examiner avec prudence dans l'attente de l'élaboration de scénarios programmatiques et financiers pour chacune des opérations). Les dépenses de l'EPA Paris-Saclay se structurent essentiellement en dépenses de viabilisation des volumes vendus, d'aménagement d'espaces publics et d'équipements publics et de coûts de structure. Les grands équilibres financiers reposent sur des acquisitions foncières nécessaires pour sécuriser des développements urbains à venir et pour anticiper la valorisation foncière qui résultera des opérations futures, et un pic de recettes attendu pour les années 2025-2026.

Conditions de réalisation d'un programme de bureaux et d'un restaurant universitaire dans le quartier de l'École polytechnique (Lot C1.5B)

Le lot C1.5B, initialement inclus dans la consultation de l'appel à projet urbain innovant «Le Central», en a été détaché afin de permettre la réalisation et la livraison d'un restaurant universitaire dans un calendrier concomitant avec la livraison du Campus Agro et d'engager rapidement le développement d'une offre de bureaux sur le quartier de l'École polytechnique.

Après une consultation engagée en novembre 2018, des discussions exclusives ont été engagées avec Kaufman & Broad en mars 2019 et ont mené à l'obtention du permis de construire en janvier 2020 pour un programme mixte de 2160m² SDP pour le restaurant universitaire et 7050m² SDP pour les bureaux. En raison du nouveau calendrier de la ligne 18 et des nouvelles perspectives liées à la crise sanitaire, les investisseurs pressentis par Kaufman and Broad ont décidé de ne pas donner suite et le promoteur a préféré abandonner le projet.

L'EPA Paris-Saclay souhaite reprendre la maîtrise d'ouvrage de l'opération (bureaux et restaurant) pour poursuivre le développement du projet et être notamment en capacité de démarrer les travaux début 2021.

Les conditions d'équilibre économique des filiales commerces/ mobilité parking

La stratégie de stationnement mutualisé en vue de la création d'une filiale dédiée à la réalisation de parking-silo

Le projet de la ZAC Satory Ouest est notamment fondé sur l'idée directrice de créer un quartier ville-nature, actif et à la pointe des mobilités innovantes. La création d'un quartier bas carbone s'appuie notamment sur le développement d'une offre globale de stationnement mutualisé associée à des services de mobilité de proximité. Il est ainsi proposé de faire appel à un exploitant unique pour l'ensemble des parkings et des services de mobilités associés (autopartage, vélos, bornes de recharge...).

Ce choix repose sur un modèle économique rentable nécessitant un portage par l'EPA pour la réalisation des bâtiments, l'investissement devant être majoritairement financé par la commercialisation des amodiations aux résidents (via les promoteurs) et aux entreprises (le cas échéant via les promoteurs ou investisseurs), puis une phase d'exploitation via une délégation de service public. La robustesse du modèle repose sur la capacité de l'EPA Paris-Saclay à contrôler l'ensemble de la production de places de stationnement, ce qui garantit la fréquentation et le niveau des tarifs pratiqués.

L'EPA étudie aujourd'hui la création d'une filiale, en partenariat avec des partenaires co-investisseurs, à laquelle les parkings seraient transférés en VEFA. Les modalités de gouvernance de cette filiale ainsi que les conditions de retrait de l'EPA, à terme, doivent encore être étudiées.

La stratégie relative aux implantations commerciales

L'objectif de créer des quartiers urbains vivants et animés nécessite l'animation commerciale des rez-de-chaussée sur l'ensemble des ZAC de Paris-Saclay. La réussite du projet urbain repose sur un cercle vertueux : en effet, la présence des commerces est nécessaire à l'implantation des logements et activités tertiaires alors que le développement du tissu commercial est lié à l'arrivée de ces publics.

Compte tenu du phasage des projets, qui prévoit l'arrivée progressive des résidents, l'EPA Paris-Saclay réfléchit aux conditions de viabilité des activités commerciales en phase d'amorçage des sites et à une structure de portage qui offrirait des facilités d'implantation, garantirait une maîtrise des destinations stratégiques, et pourrait valoriser des actifs immobiliers détenus par l'EPA Paris-Saclay.

Cette stratégie repose sur la constitution d'un patrimoine socle sur des actifs commerciaux existants de 7350m², qui serait progressivement élargi vers un périmètre de 30000m². La diversité de ces actifs doit permettre une péréquation des loyers pour tenir compte, notamment, des spécificités des locaux justifiant un accompagnement spécifique en raison des risques, et des locaux qui présentent une bonne commercialité en vue d'équilibrer le bilan global.

Un travail amont de recherche de co-investisseurs capables de répondre aux enjeux spécifiques du territoire sera nécessaire pour arriver, à échéance 2023-2024, à la constitution d'une foncière, bénéficiant d'un socle de départ sécurisant pour l'ensemble des partenaires. L'EPA doit encore étudier le mode de gouvernance de la foncière et les conditions de sortie du dispositif.

La promesse de vente du Groupe Hospitalier Nord Essonne (GHNE)

Cette décision concerne la promesse synallagmatique de vente sur le lot H8 de la ZAC de Corbeville pour la réalisation du programme de construction du Groupe Hospitalier Nord Essonne ainsi que la réservation du lot H7.2 afin de répondre aux besoins de stationnement du personnel de l'hôpital.

La mise en œuvre d'un accord d'intéressant du personnel

Cet accord traduit la volonté de partager les objectifs ainsi que les fruits issus d'une amélioration de la performance globale de l'établissement. Cet accord bénéficiera d'une dotation annuelle de 4% de la masse salariale brute. 9 critères d'évaluation sont retenus : la certification des comptes, le taux d'exécution budgétaire, les dépenses de fonctionnement par ETPT, le taux de productivité, les espaces ou équipements remis ou achevés, la superficie de logements et bureaux vendus, les projets innovants et durables, le rayonnement et la responsabilité sociétale.

Jeudi 12 novembre 2020

Présidence du Conseil d'administration

Valérie Péresse, Présidente au Conseil régional Île-de-France, a été élue à l'unanimité Présidente du Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay.

Emprunt et budget 2021

Le Conseil d'administration a approuvé le calendrier du programme pluriannuel d'aménagement (PPA) dont il avait approuvé les orientations générales lors de sa séance du 2 juillet dernier. Les dépenses de l'EPA Paris-Saclay se structurent essentiellement en dépenses d'aménagement d'espaces publics et d'équipements publics et de coûts de structure. Le besoin de financements de l'EPA Paris-Saclay sont essentiellement dus au décalage entre les opérations d'acquisition foncière, d'études et de travaux nécessaires à la commercialisation des droits à construire pour les futures opérations de construction. Un pic de recettes est attendu pour les années 2025-2026. Le Conseil d'administration a approuvé la programmation des besoins d'emprunt des trois prochaines années et a autorisé le Directeur général à souscrire l'emprunt du prochain exercice utile au préfinancement des opérations budgétées au titre de 2021. L'encours total d'endettement de l'établissement s'élève à 126 973 491€ à fin 2021, dans l'hypothèse d'une exécution complète de cette autorisation.

Le budget 2021 accompagne le programme d'activités et d'opérations variées de l'EPA Paris-Saclay :

- Les opérations en phase de réalisation des quartiers de l'École polytechnique (Palaiseau), de Moulon (Gif-sur-Yvette), de Corbeville (Orsay) et Satory Ouest (Versailles) ;
- Les opérations en phase de développement des zones d'aménagement concerté initiées de Satory Est (Versailles), Trappes-Montigny-le-Bretonneux, et Gare de Guyancourt-Saint-Quentin Est ;
- Les études pré-opérationnelles du Campus vallée (Bures-sur-Yvette et Orsay), et des secteurs de la Bonde (Massy), et du Christ de Saclay (Saclay), l'animation du programme d'action de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière ; les opérations préparatoires comme la définition d'une stratégie collective de Responsabilité Sociétale d'Établissement (RSE), l'organisation de Paris-Saclay SPRING ;
- Les opérations de services innovants du réseau d'échange de chaleur et de

froid, de l'incubateur pépinière hôtel d'entreprise (IPHE), du restaurant inter-entreprises et administration, tous les deux situés dans le quartier de l'École polytechnique, des projets mutualisés de mobilités (stationnement intelligent, du réseau de bornes de recharge électrique) et la stratégie énergétique;

- Les opérations d'ingénierie, de prestations de service et de construction de bâtiments;
- La maîtrise des frais de personnel et du budget de fonctionnement de l'établissement.

En conséquence, le compte de résultat prévisionnel 2021 est adopté avec un résultat négatif de 5 542 457 €, lié au décalage entre dépenses et recettes, inhérent au modèle économique de l'aménagement. En effet, si les résultats des opérations locomotives telles que les ZAC du quartier de l'École polytechnique et de Moulon se stabilisent, ils restent insuffisants pour couvrir les déficits des nouvelles opérations de Corbeville et Satory qui ne génèrent pas encore de recettes commerciales.

Le compte de résultat prévisionnel fait ainsi apparaître des charges de 107 865 283 € pour 102 322 826 € de produit.

Autorisations

À Guyancourt, l'ancien site de Thalès, propriété de l'EPFIF depuis 2015, d'une surface d'environ 22 hectares et partie intégrante du périmètre prévisionnel de la ZAC Gare de Guyancourt - Saint-Quentin, revêt un enjeu majeur de développement pour la ville, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et le territoire de l'OIN Paris-Saclay. L'acquisition par l'EPA de ce terrain doit dès lors intervenir afin d'engager à court terme à la fois des projets d'urbanisme transitoire préfigurant le futur quartier mixte et un pôle économique, concrétisant déjà la pleine intégration de Saint-Quentin-en-Yvelines dans le *cluster* Paris-Saclay. L'EPFIF et l'EPA Paris-Saclay ont convenu d'une cession en deux phases équivalentes. Le Conseil d'administration a donné son autorisation au Directeur général de l'EPA Paris-Saclay pour signer la promesse d'achat de la seconde partie de l'ex-site pour une surface de l'ordre de 106 000 m².

En lien avec la temporalité de la ZAC de Corbeville, le Conseil d'administration a donné son autorisation au Directeur général pour signer l'acte authentique d'acquisition d'une surface de 227 397 m²

située principalement sur l'ancien site de Thalès à Orsay et sous la propriété également de l'EPFIF.

Présentation de la démarche Responsabilité Sociétale d'Établissement (RSE)

En vue de réaffirmer les préoccupations sociales et environnementales qui guident l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay, et dans la volonté d'actualisation du Schéma Directeur Territorial et de la stratégie éco-territoire approuvées par le Conseil d'administration respectivement en 2012 et en 2014, l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay s'est volontairement engagé dans une démarche de Responsabilité Sociétale d'Établissement (RSE).

Une démarche qui se veut fédératrice afin de partager collectivement l'ambition du territoire Paris-Saclay, ses grandes orientations stratégiques et principaux objectifs. À ce titre, l'EPA veillera à ce que cette démarche s'instaure en associant largement l'ensemble des élus et parties prenantes des 3 communautés d'agglomération sur lesquelles s'étend le périmètre du territoire. Ceux-ci seront mobilisés sur ces réflexions dès le début de l'année 2021.

Feuille de route stratégique Innovation et Développement économique

Avec la réalisation de la totalité des actions envisagées dans la première feuille de route définie en 2016 (Grand événement innovation, événement immobilier Paris-Saclay, élaboration d'une offre territoriale agrégée avec les 3 communautés d'agglomération du territoire notamment), l'EPA Paris-Saclay, en collaboration avec la SATT Paris-Saclay, a élaboré une nouvelle feuille de route stratégique Innovation et Développement économique s'instaurant dans un contexte de renouvellement des gouvernances territoriales et d'une structuration désormais opérationnelle des deux pôles académiques (Institut polytechnique de Paris en 2019 et Université Paris-Saclay en 2020). S'inscrivant dans la continuité des recommandations du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, formulées dans son rapport remis au Premier ministre en 2019, cette feuille de route pose le cadre d'une dynamique partenariale incluant aussi bien des ambitions liées au développement durable qu'à la Responsabilité Sociétale de l'Établissement et des acteurs concernés. Elle se constitue autour de 3 grands objectifs majeurs destinés à renforcer le positionnement de Paris-Saclay en tant

que pôle de recherche et d'innovation d'envergure mondiale: Valoriser l'excellence, Renforcer l'attractivité, Accentuer la cohésion. Ils se déclinent en une quarantaine d'actions.

Jeudi 11 mars 2021

Le compte financier et le rapport de gestion 2020

Le résultat et la situation patrimoniale de l'EPA Paris-Saclay en 2020 ont été marqués par:

- Un maintien du niveau d'activité des études, travaux et acquisitions foncières (65 M€ vs 74,1 M€) malgré un ralentissement de la commercialisation, lié à la crise sanitaire (45,1 M€ vs 88,9 M€ en 2019);
- L'encaissement d'une partie de la subvention de l'ADEME ainsi que la facturation d'énergie du réseau d'échange de chaud et de froid ont contribué au redressement du résultat net pour 6,0 M€;
- Un ralentissement du rythme d'avancement des opérations des zones d'aménagement concerté du Quartier de l'École polytechnique (40%) et de Moulon (de 56%) et le démarrage des Zones d'aménagement concerté de Satory Ouest et Corbeville créées en 2019;
- La montée en puissance des activités liées à la démarche RSE et au développement durable, ainsi qu'au développement économique (-1,4 M€);

L'ensemble de ces flux contribue au solde de trésorerie de 26 M€ à la clôture 2020. Compte tenu des financements reçus et des résultats cumulés depuis l'origine, les fonds propres de l'établissement atteignent 24 M€.

Dans le cadre de la démarche de commissariat aux comptes lancé par l'EPA Paris-Saclay en 2018, les comptes de l'exercice 2020 ont reçu une certification sans réserve, pour la troisième année consécutive.

Le Conseil d'administration a arrêté les éléments d'exécution budgétaire suivants:

- -13 472 675,55 € de variation de trésorerie;
- -4 248 333,05 € de résultat patrimonial;
- +7 160 753,87 € de capacité d'autofinancement;
- +11 623 842,28 € de variation de fonds de roulement.

Il a décidé d'affecter le résultat à hauteur de -4 248 333,05 € en report à nouveau.

Poursuite des études en vue d'une création de filiale dédiée à la réalisation de parking-silo

Le projet de la ZAC Satory Ouest, à Versailles ambitionne de développer une nouvelle approche de la mobilité qui privilégie les modes doux et actifs ainsi que le développement d'une offre de transports en commun. Cette stratégie qui vise la création d'un quartier bas carbone s'appuie notamment sur le développement d'une offre globale de stationnement mutualisé associée à des services de mobilité de proximité. Il est ainsi proposé de faire appel à un exploitant unique pour l'ensemble des parkings, notamment pour que l'économie d'ensemble permette à ce dernier de proposer des services de mobilités associés, tels qu'un service d'autopartage; des espaces vélos et trottinettes multiservices, des bornes de recharge pour véhicules électriques; des services d'entretien courant du véhicule et des services numériques liés au stationnement.

Ce choix repose sur un modèle économique rentable nécessitant un portage par l'EPA pour la réalisation des bâtiments, l'investissement devant être majoritairement financé par la commercialisation des amodiations aux résidents (via les promoteurs) et aux entreprises (le cas échéant via les promoteurs ou investisseurs), puis une phase d'exploitation via une délégation de service public. La robustesse du modèle repose sur la capacité de l'EPA Paris-Saclay de contrôler l'ensemble de la production de places de stationnement, ce qui garantit la fréquentation et le niveau des tarifs pratiqués.

Le Conseil d'administration a autorisé l'EPA Paris-Saclay à négocier un pacte d'actionnaires en vue de la création d'une filiale, en partenariat avec des co-investisseurs, à laquelle les parkings seraient transférés en VEFA. Ce pacte devra déterminer notamment le nombre d'actionnaires, la répartition des parts, la gouvernance et la composition de son Conseil d'administration ainsi que les conditions de sortie de l'EPA Paris-Saclay à termes.

Le pacte d'actionnaires et les statuts de la filiale seront soumis à une approbation du Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay.

Marché de travaux pour la réalisation d'un programme de bureaux et d'un restaurant universitaire dans le quartier de l'École polytechnique (lot C1.5B)

Le lot C1.5B, initialement inclus dans la consultation de l'appel à projet urbain innovant «Le Central», en a été détaché afin de permettre la réalisation et la livraison d'un restaurant universitaire dans un calendrier concomitant avec la livraison du Campus Agro, prévue pour la rentrée 2022, et d'engager rapidement le développement d'une offre de bureaux sur le quartier de l'École polytechnique.

Le Conseil d'administration a donné son autorisation au Directeur général pour signer le marché de travaux relatif à la construction du bâtiment de bureaux et du restaurant universitaire du lot C1.5B, attribué au groupement VERDOIA-CEGELEC-ANDREU.

Conventions partenariales Terre et Cité

Le Conseil d'administration a approuvé la convention de collaboration avec l'association Terre et Cité, qui mène un travail d'animation territoriale et de lien entre les différents acteurs concernés par les problématiques agricoles et péri-urbaines sur le Plateau de Saclay, et conduit de façon opérationnelle plusieurs projets.

L'EPA Paris-Saclay est attentif à ce que les objectifs fixés par la loi du 3 juin 2010 pour la zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) et son programme d'actions trouvent son application dans des actions collaboratives concrètes menées par les acteurs du territoire.

C'est l'objet de cette convention qui durera jusqu'à fin 2023. Elle stipule que Terre et Cité recevra une subvention annuelle de 25 000 € en contrepartie de son engagement à assister l'EPA Paris-Saclay dans la réalisation d'actions liées à la ZPNAF, à la promotion du territoire de Paris-Saclay, à la qualité de vie et de travail qu'il propose et au développement des échanges et à l'émergence de synergies concrètes entre les espaces urbains et les espaces ouverts, en particulier entre les agriculteurs et les acteurs économiques et académiques du *cluster*.

Institut Paris Région

Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à signer une convention partenariale avec l'Institut Paris Région, agence d'urbanisme francilienne, qui

apporte à ses adhérents une expertise pluridisciplinaire dans de nombreux domaines tels que l'urbanisme, les transports et la mobilité, l'environnement, l'économie et les questions de société. Ses missions portent sur le soutien aux politiques d'aménagement et de développement des collectivités territoriales et Établissements publics.

De par ses missions, l'EPA Paris-Saclay peut trouver un intérêt à participer activement à certains axes de travail et études inscrits dans le programme partenarial de l'Institut, tout en profitant de l'accès aux nombreuses ressources de l'Institut. Triennale, la convention cadre s'accompagne de conventions d'application annuelles pour des montants maximum de 50 000 € par année. Pour 2021, un axe de travail autour du devenir de la RN118 a d'ores et déjà été identifié avec la poursuite des réflexions portant sur l'étude d'opportunité sur les besoins et les usages de voies réservées sur la section sud (Vélizy-A10). Il a été approuvé que l'EPA Paris-Saclay participe à cette étude à hauteur de 15 000 €.

Lundi 27 septembre 2021

Actualisation des prévisions à fin d'affaires des bilans de Zones d'aménagement concerté des quartiers de l'École polytechnique, de Moulon, de Corbeville et Satory Ouest

Le Conseil d'administration a approuvé l'actualisation des prévisions à fin d'affaires dont le détail, par ZAC opérationnelle, se trouve ci-dessous :

- Le bilan à fin d'affaires de la ZAC du quartier de l'École polytechnique évolue d'un résultat négatif de -7929 K€ à un résultat négatif de -8214 K€ (472 977 K€ en produits, 481 191 K€ en charges);
- Le bilan à fin d'affaires de la ZAC de Moulon reste à l'équilibre avec un résultat nul (500 679 K€ en produits et en charges);
- Le bilan à fin d'affaires de la ZAC de Corbeville évolue d'un résultat négatif de -700 K€ à un résultat négatif de -531 K€ (204 198 K€ en produits, 204 729 K€ en charges);
- Le bilan à fin d'affaires de la ZAC Satory Ouest évolue d'un résultat positif de 9850 K€ à un résultat positif de 944 K€ (407 089 K€ en produits, 406 646 K€ en charges).

Validation du Plan pluriannuel de consolidation des opérations de ZAC en cours de réalisation, en initiative ou en préparation

Le Conseil d'administration a validé les orientations générales de l'établissement présentées dans le plan pluriannuel d'aménagement. Celui-ci marque des efforts de maîtrise des bilans financiers et d'optimisation des recettes et une trajectoire financière présentant une marge de long terme stable à -30,2M€, essentiellement centrée sur les opérations en gestation. Les dépenses de l'EPA Paris-Saclay se structurent essentiellement en dépenses de viabilisation des volumes vendus, d'aménagement d'espaces publics et d'équipements publics et de coûts de structure. Les grands équilibres financiers reposent sur des acquisitions foncières nécessaires pour sécuriser des développements urbains à venir et pour anticiper la valorisation foncière qui résultera des opérations futures, et un pic de recettes attendu pour les années 2025-2026.

Le calendrier entre les dépenses et les recettes génère un besoin de financement structurel qui nécessite de recourir à l'emprunt dont le niveau pourrait atteindre, en cumulé, 184 M€ à horizon 2024, indépendamment des besoins de financement infra-annuel couvrant les aléas de trésorerie de l'Établissement.

La convention de versement 2021 de l'Agence nationale de la recherche (ANR)

L'ANR participe financièrement à l'aménagement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche au titre des actions du programme d'Investissements d'avenir concernant le développement scientifique et technologique du plateau de Saclay, ainsi que l'opération Campus. Dans ce cadre, l'ANR s'acquittera de 3 978 K€ au titre du programme de travaux 2021.

Conditions de raccordement au réseau d'échange de chaud et de froid

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay construit depuis 2016 un réseau d'échange de chaud et de froid alimenté par la nappe géothermique de l'Albien située à 700 mètres de profondeur.

La solution technique développée est constituée d'une boucle d'eau tempérée (30°C) irriguant tous les nouveaux bâtiments construits dans les ZAC (établissements d'enseignement supérieur de l'Université Paris-Saclay et de l'Institut

Polytechnique de Paris, entreprises, logements, etc.). Première brique d'un smart grid énergétique, le réseau est également alimenté par d'autres sources d'énergies renouvelables, à l'image du partenariat signé avec le CNRS actant la récupération de chaleur fatale issue du supercalculateur Jean Zay.

En conséquence notamment de souscriptions de puissance en froid plus importantes que prévues, des investissements complémentaires doivent être anticipés pour renforcer les installations de production de froid.

Pour se faire, le Conseil d'administration a approuvé l'évolution de la participation constructeur complémentaire à l'équipement du réseau d'échange de chaud et de froid (PCCR), initialement définie.

Prise d'initiative modificative de la ZAC de Moulon

La programmation de la ZAC de Moulon, sur le secteur de la ville d'Orsay, est, à ce jour, essentiellement à vocation académique et développement économique. Dans l'objectif de créer une vie de quartier animée, les évolutions souhaitées sur ce secteur plaident pour une programmation urbaine renforçant la mixité et une intensification des usages avec l'arrivée de logements familiaux et l'implantation d'équipements publics de proximité. De plus, l'arrivée de nouveaux programmes immobiliers et d'infrastructures (collège, connexion interquartier au-dessus de la RN 118 et restructuration du Parc Club Orsay notamment), non envisagés dans la programmation initiale, modifie également les équilibres programmatiques de la ZAC de Moulon.

Ces nouvelles données conduisent à faire évoluer les orientations d'aménagement de la ZAC ainsi que la programmation globale. Les dossiers de création et de réalisation de la ZAC doivent donc être modifiés pour intégrer ces évolutions.

Les modalités de la concertation approuvées par le Conseil d'administration sont les suivantes :

- Parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux ;
- Affichage de la délibération d'engagement de la concertation préalable en mairies de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint Aubin et dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay ;

- Mise à disposition sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay d'une présentation et d'un registre dématérialisé afin que le public puisse donner son avis sur le projet ;
- Organisation d'une réunion publique sur le projet.

Convention de maîtrise foncière ZAC « Gare de Guyancourt – Saint-Quentin »

Pour permettre la maîtrise du foncier nécessaire à la réalisation de la ZAC Gare de Guyancourt – Saint-Quentin, le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général de l'EPA Paris-Saclay à négocier les termes et à signer la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF.

Autorisation Protocole avec l'Université Paris-Saclay

L'EPA Paris-Saclay et l'Université Paris-Saclay, avec ses établissements composants (ENS Paris-Saclay, CentraleSupélec), souhaitent conclure un protocole d'accord en vue de formaliser leur coopération et de coordonner leurs projets de développement respectifs au sein de la ZAC de Moulon.

Afin de garantir le développement futur des activités d'enseignement et de recherche tout en assurant la réalisation du projet d'aménagement, les parties se sont rapprochées aux fins notamment de :

- Préciser les modalités d'association de l'Université Paris-Saclay et de ses établissements composants sur les projets d'aménagement en lien direct ou indirect avec les missions de cette dernière, et notamment les activités d'enseignement et de recherche, la vie étudiante et le logement étudiant, la valorisation et le développement économique et le cadre de travail des personnels ;
- Définir les éléments du projet d'aménagement intéressant l'Université Paris-Saclay et l'ensemble de ses entités,
- Identifier les emprises foncières sises sur le Campus universitaire nécessaires au projet d'aménagement devenues inutiles à l'Université Paris-Saclay et ses établissements composants et, à l'inverse, identifier les emprises foncières nécessaires à leur développement ;
- Anticiper et prévoir les incidences du projet d'aménagement sur les bâtiments et installations utilisés par l'Université et ses établissements composants ainsi que leur exploitation future.

Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général de l'EPA Paris-Saclay à finaliser les discussions avec l'État, l'Université Paris-Saclay et ses établissements composants et à signer le protocole d'accord foncier ainsi que les conventions d'application, en relation avec les collectivités territoriales, notamment pour les espaces publics qui pourraient leur être remis à terme.

Vendredi 10 décembre 2021

Budget initial 2022 et emprunt

Les dépenses de l'EPA Paris-Saclay se structurent essentiellement en dépenses d'aménagement d'espaces publics et d'équipements publics et de coûts de structure. Les besoins de financements de l'EPA Paris-Saclay sont essentiellement dus au décalage entre les opérations d'acquisition foncière, d'études et de travaux nécessaires à la commercialisation des droits à construire pour les futures opérations de construction. Un pic de recettes est attendu pour les années 2025-2026. Quatre opérations sont actuellement en phase de réalisation : la ZAC du quartier de l'École polytechnique (QEP), la ZAC du quartier de Moulon, la ZAC de Satory Ouest et la ZAC de Corbeville.

La prévision de recettes s'élève en 2022 à 86 M€.

Les quatre opérations « locomotives » de l'établissement contribuent à 88,4 % des recettes de ventes et participations de l'établissement avec 62,2 M€ projetés à fin 2022 (sur un total de 70,4 M€ toutes opérations confondues). Les ZAC de QEP et de Moulon sont les plus avancées au niveau des recettes et représentent à elles seules 53,7 M€ de recettes attendues en 2022.

Ces deux ZAC sont en effet entrées dans un rythme soutenu de livraison des espaces publics et de commercialisation des lots. Les deux autres ZAC en phase opérationnelle contribuent également à l'accroissement des recettes foncières de l'établissement avec un total de 8,5 M€ de ventes et participations prévues en 2022. Concernant la ZAC de Satory Ouest, il est prévu en 2022 la perception de premières recettes immobilières avec la signature d'une promesse de vente sur le lot B.1 et une convention de participation du département des Yvelines. La ZAC de Corbeville poursuit également les cessions prévues dans le programme de réalisation sur les lots H4 et H5 (résidences étudiantes). Le reste des

produits est essentiellement lié aux loyers à percevoir avec l'opération immobilière du réseau d'échange de chaud et de froid.

Du côté des dépenses, la prévision 2022 s'élève à 88,1 M€.

Les opérations en phase de réalisation sont les principales consommatrices de charges avec un poids global de 56,8 M€ dans le compte de résultat prévisionnel, tenant compte du stockage et des provisions pour travaux restant à réaliser qui réduisent l'impact sur le résultat. Sur ces bases, la ZAC de Moulon porte 34 M€ de charges dans cette estimation, en raison de l'achat d'une parcelle en 2022, de la valorisation des transferts de terrain de l'État, de la reconstitution des places de stationnement pour l'Université Paris-Saclay et du versement d'une partie de la participation pour la réalisation du centre aquatique. Les études et travaux se poursuivent sur les autres ZAC pour un total de 22,1 M€ de dépenses en 2022. Du côté des opérations immobilisées, le réseau de chaud et de froid a également un poids important en 2022 avec un total de 6,2 M€ de charges non stockables.

Les autres centres de coûts se concentrent sur les opérations en développement, les équipements mutualisés, les services innovants et sur les charges de fonctionnement de l'établissement. Trois opérations restent en phase de développement en 2022 : la ZAC de Trappes, la ZAC de Satory Est et la ZAC de Guyancourt. Malgré la poursuite des études, l'impact des dépenses reste faible dans le résultat prévisionnel de l'établissement. Les autres opérations (services innovants ou préparatoires) coûtent 4,1 M€ en 2022, autour des opérations de développement économique, durable et responsabilité sociétale ou du programme de bureau C1.5B. Enfin, le budget des moyens est essentiellement tributaire de l'enveloppe de personnel, en légère augmentation car la montée en puissance de l'établissement requiert de mobiliser deux emplois supplémentaires sur les opérations en phase de réalisation.

Le résultat prévisionnel s'élèverait ainsi à -2,151 M€ en 2022, ce qui ébauche la convergence vers l'équilibre des résultats mis en perspective par le plan pluriannuel d'aménagement, lequel équilibre reste essentiellement tributaire du niveau d'avancement des recettes de charges foncières et de participations externes ainsi que de l'élargissement des ZAC en cours de réalisation.

La capacité d'autofinancement, qui traduit les ressources de financement propres affectées aux investissements de l'établissement, s'élèverait à 0,6 M€ en 2022. Les besoins d'investissement s'élèveraient quant à eux à 9,4 M€ (principalement pour le réseau de chaleur et de froid et la mise œuvre des projets de participations aux filiales commerce et mobilité), partiellement financés par les participations de tiers. L'établissement doit néanmoins recourir à l'emprunt pour financer ces opérations en raison de l'accroissement des charges stockées – inhérentes à l'activité de tout aménageur – qui pèsent sur les besoins en fonds de roulement. L'augmentation des dettes financières de 61,6 M€ viendrait donc abonder le fonds de roulement, porté à 231,2 M€, dont un stock d'emprunt dédié aux opérations de 58,6 M€ fin 2022. Ce niveau d'emprunt assurerait une trésorerie prévisionnelle de 48,9 M€.

Le Conseil d'administration a également autorisé le Directeur Général à souscrire les emprunts utiles jusqu'à hauteur de :

- 30 000 000 € en vue du portage des travaux de construction du bâtiment C1.5B affectés à la vente de bureaux en état futur d'achèvement et à l'accueil du restaurant AgroParisTech remboursable au plus tard le 31 décembre 2023 ;
- 40 000 000 € au titre de l'exercice 2022 affectés au préfinancement d'opérations de ZAC portant l'encours total d'endettement de l'établissement à hauteur de 158 612 005 € à fin 2022, dans l'hypothèse d'une exécution complète de cette autorisation ;
- Une ligne de trésorerie de 25 000 000 € au titre de l'exercice 2022 visant à couvrir ses besoins de financement infra-annuels dans la limite d'un an à compter de sa souscription.

Convention de transfert de gestion des dépendances du domaine de l'État et marché de conception-réalisation pour la reconstitution des pistes d'essais de Satory Ouest

Les terrains de la Zone d'aménagement concerté de Satory Ouest sont aujourd'hui largement occupés par des pistes d'essais, dont l'usage demeure indispensable aux Armées ainsi qu'aux activités de recherche et de développement présentes sur le site dans les domaines de l'armement terrestre et du véhicule autonome (notamment Nexter, Arquus, l'Université Gustave Eiffel et Védécom). Aussi, la suppression des pistes existantes et leur reconstitution

dans la partie extrême Ouest du plateau sont intrinsèquement liées à l'opération d'aménagement d'ensemble.

La convention de transfert de gestion présentée au Conseil d'administration a pour objet d'opérer, pour une durée de 30 ans, un transfert de gestion des dépendances de l'État au profit de l'EPA Paris-Saclay afin qu'elles soient affectées exclusivement à l'usage de pistes d'essais (destinées notamment à leur utilisation par le ministère des Armées) et afin de permettre à l'EPA de reconstruire les pistes d'essais et de les gérer conformément à leur affectation.

Le financement de l'investissement, pour un montant global estimé à 26,5 M€ HT, repose sur un modèle économique par l'exploitation: c'est-à-dire la possibilité pour l'exploitant de louer les pistes tout en permettant l'utilisation gratuite par les services de l'État de manière encadrée.

Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur Général de l'EPA Paris-Saclay à finaliser et à notifier le marché de conception-réalisation pour la reconstitution des pistes d'essais de Satory Ouest dès finalisation de la convention de transfert de gestion.

Modification du dossier de réalisation de la ZAC de Satory Ouest

Le plateau de Satory, situé sur la commune de Versailles, est l'un des secteurs stratégiques de Paris-Saclay. Il a vocation à accueillir un pôle économique d'innovation s'appuyant sur les filières de la mobilité et de la Défense, au sein d'un quartier de ville mixte, exemplaire et innovant en matière d'interpénétration entre ville et nature, ainsi que de mobilité urbaine.

Le dossier de création de ZAC a été approuvé par le Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay du 19 juin 2018 et la ZAC Satory Ouest a été créée par arrêté préfectoral en date du 16 janvier 2019.

L'étape suivante de la procédure, l'approbation du dossier de réalisation, marque le passage du projet d'aménagement à sa phase opérationnelle.

Une première version de ce dossier a été adoptée par le Conseil d'Administration du 26 juin 2019 (Délibération n°2019-110). Depuis, le projet a connu un certain nombre d'évolutions qui nécessitent sa mise à jour.

Le Programme des Équipements Publics (PEP) a été modifié en deux points:

- Le transfert des compétences en matière de réseaux humides de la Ville de Versailles vers l'agglomération de Versailles Grand Parc;
- La réduction du nombre de places de stationnement public à intégrer aux parkings silo mutualisés et foisonnés du projet d'aménagement (de 800 à 250), ainsi que le choix effectué avec la Ville de Versailles de la retenir comme future propriétaire et gestionnaire de ces places de stationnement public.

Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement ont également évolué de manière substantielle, avec en particulier la réduction des dépenses induites par l'évolution du nombre de parkings à financer mais aussi avec l'intégration de dépenses supplémentaires pour la mise en œuvre de compensations environnementales hors sites.

Le Comité consultatif

Le comité consultatif est un organe participant de la gouvernance de l'EPA qui a pour mission d'apporter au Conseil d'administration, sur saisine de ce dernier, un éclairage sur les projets et les orientations envisagées pour agir en faveur du développement économique, de la culture, de la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des transports. Il peut être saisi de tout autre sujet par le Conseil d'administration et peut également émettre des propositions (article L. 321-39 du Code de l'urbanisme).

Cet organe est composé de personnalités représentatives du monde associatif, de l'économie sociale et solidaire, des considérations environnementales, des organisations agricoles, des organisations professionnelles ou syndicales, de l'artisanat, de la CCI Paris Région Île-de-France, des entreprises présentes sur le territoire de l'OIN, des associations étudiantes, des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche, des usagers des transports et des autorités compétentes en matière de transport, architecturales, culturelles (article 12 du décret n°2010-911 du 3 août 2010 relatif à l'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay).

Il comporte en outre un député et un sénateur.

Le comité consultatif est présidé par le député Cédric Villani.

Les travaux sont examinés en séances plénières regroupant les membres du comité consultatif. Ces séances sont précédées d'auditions qui ont successivement réuni de nombreuses parties prenantes (collectivités territoriales, écoles, universitaires, centres de

recherches, industriels, opérateurs de services, associations locales, étudiants, CCI, DDT, Société du Grand Paris, IDFM, parlementaires, exploitants agricoles, employeurs, salariés, AMAP, professionnels de santé), autour de thématiques sociétales :

- La zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF), la pérennité des activités agricoles, des espaces naturels et forestiers, le développement des liens entre le plateau, les activités et les habitants;
- Les problématiques de mobilité (transports capacitaires, bus, covoiturage, autopartage, développement des véhicules électriques, des véhicules autonomes, des vélos électriques, implantation de bornes de recharge, définition des pistes cyclables, évolution des infrastructures, du stationnement, création de hubs d'échanges multimodaux, expérimentations d'applications interactives, encombrement du territoire, déplacements pendulaires, débats sur le transport par câble...);
- L'interaction entre le secteur agricole et le monde de la recherche (*Living Lab*), recyclage des déchets, substituts aux intrants de synthèse;
- L'émergence des circuits courts, diversification des exploitations agricoles et mutation du paradigme économique, approvisionnement local de la restauration collective, modèles des AMAP et des épiceries participatives, qualité alimentaire, besoins en main d'œuvre, la sécurisation des terres agricoles;
- Le développement de la vie urbaine, des commerces de proximité, de la vie culturelle, l'arrivée des habitants, le programme des équipements publics;

- La vision architecturale de l'OIN et la qualité écologique appliquée aux projets, la mixité urbaine (activités économiques, enseignement, recherche, habitat), la gestion des eaux;
- Le futur Grand Hôpital Nord Essonne, le développement de services de santé innovants fondés sur les nouvelles technologies (intelligence artificielle), partenariats avec les industriels, maillage médical du territoire, pénurie de professionnels de santé;
- Le développement économique, les liaisons entre monde recherche, les entreprises et l'écosystème Paris-Saclay, l'accès des PME aux marchés publics, l'attractivité du territoire;
- Le rayonnement international de Paris-Saclay à travers ses filières d'excellence, son pôle scientifique de pointe et un écosystème résolument tourné vers la recherche et l'innovation;
- La carte scolaire, en permettant au territoire de proposer un parcours scolaire diversifié et attractif pour tous.

Ces auditions, séances plénières et présentations devant le conseil d'administration représentent un total 29 séances de débats depuis la reconstitution du comité consultatif en juillet 2018.

Le Comité consultatif de l'EPA Paris-Saclay est composé de :

Gérard Bachelier

Président de la Chambre
de commerce et d'industrie
Versailles-Yvelines

Pierre Bot

Maraîcher à Saclay et
Secrétaire général des jeunes
agriculteurs Île-de-France
Ouest

Françoise Ferat

Sénatrice de la Marne

Yaëlle Buzzetti

Présidente de la Chambre des
Métiers et de l'Artisanat 91

Philippe Le Gall

Président Délégué régional
Croix-Rouge Française

Mélanie Nowak

Conseillère départementale
du Val-de-Marne (94)

Patrick Menon

Vice-Président d'Yvelines
Environnement

Jean-Pierre Moulin

Président d'Essonne Nature
Environnement

Marie-José Rossi-Jaouen

France Nature Environnement

André Legault

Secrétaire général de l'Union
Départementale (UD)
Force Ouvrière Yvelines

Dominique Moreno

Responsable du Pôle des
Politiques Territoriales,
CCI Paris Île-de-France

Cédric Villani

Député de la 5^e circonscription
de l'Essonne, Président
du Comité consultatif de
l'EPA Paris-Saclay

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

Son équipe

Direction générale

Philippe Van de Maele

Directeur général

Secrétariat général

Pierre-Philippe Zemmour

Secrétaire général

Valérie Trimouille

Secrétaire Général adjoint

Valentin Toulza

Directeur administratif et financier

Direction de l'Aménagement et du Développement Durable

Pierre Joutard

Directeur général adjoint à l'Aménagement et au Développement Durable

Benoît Lebeau

Directeur de l'aménagement

Julie Tissot

Directrice RSE et Développement Durable

Michaël Toriel

Directeur pôle travaux

Direction de l'Innovation et du Développement Économique

Jérémy Hervé

Directeur de l'innovation et du développement économique

Direction de l'Immobilier et des Infrastructures

Jean-Jacques Obriot

Directeur de l'immobilier et des infrastructures

Direction de la Communication

Gaëlle Coutant

Directrice de la communication

Sophie Morin

Contrôleur général économique et financier de l'EPA Paris-Saclay

Boris Renaison

Agent comptable de l'EPA Paris-Saclay

Ses métiers

Les équipes de l'Établissement public d'aménagement réunissent de nombreuses compétences pour mettre en œuvre le projet : urbanistes, architectes, ingénieurs, développeurs économiques, cartographes, conducteurs d'opération, géomaticiens, juristes, chargés de communication...

La Direction de l'Aménagement et du

Développement Durables mène les études sur l'ensemble du territoire en matière d'urbanisme, de transports et de développement durable; pilote les procédures nécessaires à la mise en œuvre des opérations d'aménagement et en assure le suivi opérationnel. Elle conduit les travaux d'aménagement des voiries, des réseaux et des espaces publics. Elle a également en charge la stratégie de l'EPA Paris-Saclay sur l'environnement et la ville durable, en pilotant des études et actions transversales sur les nouveaux services, la mobilité, l'énergie, l'eau, la biodiversité et l'agriculture.

La Direction de l'innovation et du Développement

Économique met en œuvre la stratégie de développement économique, en lien avec la commission de développement économique du Conseil d'administration dont elle assure le pilotage opérationnel des décisions. Elle est également en charge de l'attractivité et de l'accueil des entreprises à Paris-Saclay, et participe à l'animation des réseaux de partenaires impliqués dans le projet en collaboration avec la Direction de la Communication.

La Direction de l'Immobilier et des Infrastructures

accompagne les établissements dans leurs projets d'installation à Paris-Saclay, au travers de missions de maîtrise d'œuvre déléguée ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Elle réalise les projets sous maîtrise d'ouvrage directe de l'Établissement public d'aménagement, notamment les équipements universitaires mutualisés créés dans le Campus urbain.

Le Secrétariat général coordonne les politiques des ressources humaines, juridiques, financières et de gestion.

Les ressources humaines de l'EPA Paris-Saclay



83 collaborateurs en CDI ou fonctionnaires, en ETPT



40 ans d'âge moyen pour les CDI
4 ans d'ancienneté en moyenne pour les CDI

Soit par opération

ZAC QEP 9,14 ETPT direct	Corbeville 5,3 ETPT direct	Réseau de chaleur et de froid 2,1 ETPT direct
ZAC Moulon 9,2 ETPT direct	ZAC Guyancourt 3,3 postes direct	RIEA IPHE 0,0 ETPT direct
ZAC Satory Ouest 5,2 ETPT direct	Trappes 0,4 ETPT direct	Conduite des opérations MOD 8,3 postes directs
ZAC Satory Est 1,7 ETPT direct	La Bonde 0,3 ETPT direct	Autres opérations 9,3 postes directs
	Christ de Saclay 0,9 ETPT direct	

Contrats



83 contrats CDI et détachés de la Fonction publique
7 contrats CDD
2 contrats aidés

Évolution des effectifs 2016-2021



Masse salariale

2016	4 495 143 €
2017	4 655 489 €
2018	4 552 645 €
2019	4 553 500 €
2020	4 899 291 €
2021	5 293 753 €

Œuvres sociales

2016	42 726 €
2017	44 456 €
2018	45 799 €
2019	45 535 €
2020	48 992 €
2021	52 938 €

Évolution de la formation 2016-2021



459 heures de formation en 2020
655 heures de formation en 2021

Personnes formées

2016	21
2017	43
2018	51
2019	60
2020	35
2021	44

Montants

2016	43 873 €
2017	46 298 €
2018	50 299 €
2019	57 378 €
2020	56 477 €
2021	35 063 €

Actions de formation

2016	19
2017	28
2018	74
2019	26
2020	78
2021	10

Éco-responsabilité



4 870 kg de papier recyclé

110 kg de cartouches recyclées

20 kg de piles récupérées

Insertion sociale



L'EPA Paris-Saclay travaille en partenariat avec la MEIF Paris-Saclay afin de favoriser l'emploi local et l'insertion de personnes éloignées de l'emploi grâce à l'insertion de clauses sociales dans ses marchés publics.



En 2020, 115 744 heures de travail ont été réalisées dans le cadre de ce dispositif.

En 2021, 209 980 heures de travail ont été réalisées dans le cadre de ce dispositif.



En 2021, l'EPA a notamment porté un projet de manège artisanal en partenariat avec la MEIF Paris-Saclay, l'association Animakt, Tricyclique DoI et la MJC de Villebon-sur-Yvette.



Il a permis à **12 demandeurs d'emploi** résidant sur le territoire de travailler à partir du réemploi de matériaux recyclés.

7. Données financières des comptes de résultat 2020 et 2021

Les ZAC en cours de réalisation : Moulon, quartier de l'École polytechnique, Satory Ouest et Corbeville

Ventes de droits à construire, participations et subventions des opérations d'aménagement

Les produits d'aménagement, en repli en 2020 en raison de la baisse des subventions, reprennent leur progression à 42851K€ en 2021.

<i>Recettes (en € HT)</i>	2020	2021
Ventes de terrains pour logements	4 244 659	7 299 619
Ventes de terrains pour commerces	304 200	0
Ventes de terrains pour bureaux	1 127 270	0
Ventes de terrains pour activités de recherche	1 199 199	10 784 216
Ventes d'études et de travaux	3 364 631	5 628 601
Subventions de l'État	2 999 402	13 722 154
Autres subventions et participations	9 868 569	4 607 880
Autres recettes	275 615	808 759
TOTAL	33 383 543	42 851 229

Les dépenses d'aménagement

Les dépenses d'aménagement, articulées autour des achats de foncier, études et travaux, augmentent significativement en 2021 et traduisent la montée en puissance des opérations.

<i>Dépenses (en € HT)</i>	2020	2021
Foncier	39 323 893	11 252 077
Études	4 058 829	14 692 116
Travaux	11 264 712	53 115 256
Autres dépenses	7 708 370	8 228 013
TOTAL	62 355 804	87 287 462

Les ZAC en développement : Trappes, Guyancourt, Satory Est, La Bonde et Christ de Saclay

Aucun foncier n'est acquis en 2021: en revanche les dépenses d'études et travaux se poursuivent, principalement sur les ZAC de Guyancourt, La Bonde et du Christ de Saclay.

<i>Dépenses (en € HT)</i>	2020	2021
Foncier	10 000 000	98 506
Études	265 141	525 243
Travaux	8 250	267 646
Autres dépenses	688 793	1 676 959
TOTAL	10 962 184	2 568 353

Compte tenu du stade d'avancement de ces ZAC, aucune recette n'est encore enregistrée au compte de résultat de ces opérations.

Les opérations de services innovants et connexes à l'aménagement des ZAC

Les recettes des opérations connexes se multiplient depuis 2 ans, sous l'impulsion des recettes locatives (raccordements au réseau d'échange de chaud et de froid notamment).

<i>Recettes (en € HT)</i>	2020	2021
Ventes d'études et de travaux	0	15 658
Subventions de l'État	0	0
Autres subventions et participations	4 557 634	277 681
Autres recettes	4 448 168	6 030 627
TOTAL	9 005 802	6 323 966

Les dépenses sont également en hausse en raison de la réalisation en maîtrise d'ouvrage directe du bâtiment du C.1.5.B.

<i>Dépenses (en € HT)</i>	2020	2021
Foncier	0	0
Études	349 532	378 799
Travaux	90 250	6 948 464
Autres dépenses	5 138 296	10 218 605
TOTAL	5 578 078	17 545 868

NB: Sont repris dans ces tableaux les charges décaissables et recettes encaissables uniquement.

Rédaction

**Établissement public
d'aménagement Paris-Saclay**

Conception graphique

LMpolymago, 2022

Crédits cartographiques
et photographiques

Alticlic

Carlos Ayesta

Nicolas Bascop

Jean-Marc Besacier

Adeline Bommart

Contextes

Drone Press

Valérie Jacob

Xavier Pierre

Ignacio Prego Architectures

Jean-Pierre Porcher

Société du Grand Paris/Sébastien d'Halloy

Ville de Versailles

Impression

CIA Graphic

Tirage à 500 exemplaires